



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2017-2019
**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2020**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration des ministères et organismes partenaires de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Note au lecteur

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 est une initiative gouvernementale qui met à contribution plusieurs ministères et organismes québécois. Les données présentées dans ce bilan proviennent des ministères et organismes responsables de la mise en œuvre des mesures et ont été validées par ces derniers. Le MELCC remercie les ministères et organismes partenaires pour leur collaboration à ce bilan.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830 ou 1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : <http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Internet : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-87672-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2021

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	8
MÉTHODOLOGIE	8
FAITS SAILLANTS	10
1. BILAN DE LA PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	11
1.1 Adoption et mise en œuvre des plans d'action de développement durable (PADD).....	11
1.2 Respect des exigences de participation minimale par les ministères et organismes.....	11
2. PROGRÈS GÉNÉRAUX VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE	13
3. PROGRÈS GÉNÉRAUX VERS LA RÉALISATION DES CHANTIERS D'ACTION PRIORITAIRES.....	18
4. PROGRÈS DÉTAILLÉS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE	20
4.1 Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.....	21
4.2 Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	26
4.3 Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	34
4.4 Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.....	43
4.5 Orientation 5 – Améliorer, par la prévention, la santé de la population	50
4.6 Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	56
4.7 Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable.....	62
4.8 Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	67
5. PROGRÈS DES TABLES D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AINSI QUE DES MUNICIPALITÉS ET ENTREPRISES.....	72
Annexes	74

Annexe 1.....	75
Renseignements additionnels (A)	75
Renseignements additionnels (B)	76
Renseignements additionnels (C)	77
 Annexe 2.....	 79
Renseignements méthodologiques (A)	79
Renseignements méthodologiques (B)	79
Renseignements méthodologiques (C)	82
 Annexe 3.....	 83
Suivi détaillé de la mise en œuvre des engagements pris par les ministères et organismes (MO) pour contribuer à l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de la stratégie	 83

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau de bord 1 – Respect des exigences de participation minimale de la stratégie par les ministères et organismes.....	12
Tableau de bord 2 – Progression du Québec dans la mise en œuvre de la stratégie.....	13
Tableau de bord 3 – Progrès du Québec dans la mise en œuvre des chantiers d'action prioritaires.....	18
Tableau de bord 4 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 1.....	21
Tableau de bord 5 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 2.....	26
Tableau de bord 6 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 3.....	34
Tableau de bord 7 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 4.....	43
Tableau de bord 8 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 5.....	50
Tableau de bord 9 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 6.....	56
Tableau de bord 10 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 7.....	62
Tableau de bord 11 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 8.....	67

FIGURE

Figure 1 – Niveau de réalisation des engagements pris par les ministères et organismes pour mettre en œuvre la stratégie au 31 mars 2019.....	11
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACGDQ : Association des centres de gestion des déplacements du Québec

CO₂éq : équivalent CO₂

G\$: milliard de dollars

GJ : gigajoule

GES : gaz à effet de serre

GIEC : groupe interministériel en économie circulaire

GNR : gaz naturel renouvelable

IPDD : Indice de performance en matière de développement durable

kW : kilowatt

M\$: million de dollars

MO : ministères et organismes gouvernementaux

MOOC : formation ouverte à tous (*Massive Open Online Courses*)

MRC : municipalité régionale de comté

MW : mégawatt

OGAT : orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire

OGDB : orientations gouvernementales en matière de diversité biologique

PADD : plan d'action de développement durable

RAG : rapport annuel de gestion

SPEDE : système de plafonnement et d'échange de droits d'émission

TWh : térawatt

Abréviations des ministères et organismes

AMF : Autorité des marchés financiers

BNQ : Bureau de normalisation du Québec

CDPQ : Caisse de dépôt et placement du Québec

FADQ : La Financière agricole du Québec

FAQDD : Fonds d'action québécois pour le développement durable

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

IQ : Investissement Québec

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MCE : ministère du Conseil exécutif

MEES : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MERN : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MEI : ministère de l'Économie et de l'Innovation

MELCC : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MIFI : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MFA : ministère de la Famille

MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MFQ : ministère des Finances du Québec

MRIF : ministère des Relations internationales et de la Francophonie

MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ : ministère des Transports du Québec

MSP : ministère de la Sécurité publique

OPC : Office de la protection du consommateur

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

RBQ : Régie du bâtiment du Québec

RIO : Régie des installations olympiques

SAA : Secrétariat aux affaires autochtones

SAQ : Société des alcools du Québec

SCT : Secrétariat du Conseil du trésor

Sépaq : Société des établissements de plein air du Québec

SHQ : Société d'habitation du Québec

SQI : Société québécoise des infrastructures

SPN : Société du Plan Nord

TEQ : Transition énergétique Québec

MISE EN CONTEXTE

Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. En 2006, le Québec a adopté la *Loi sur le développement durable* (ci-après « la loi »), qui vise à inscrire toutes les actions de l'administration publique dans la recherche d'un développement durable.

La Stratégie gouvernementale de développement durable (ci-après « la stratégie ») est l'une des pierres d'assise de la mise en œuvre de la loi. Elle constitue le cadre de référence par lequel le gouvernement indique la direction qu'il entend prendre et les buts qu'il veut atteindre pour faire progresser la transition du Québec vers une société plus verte, solidaire et prospère. La stratégie présente globalement la vision, les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les objectifs de développement durable reflétant les priorités nationales en matière de développement durable.

Le suivi et la reddition de comptes relatifs à la stratégie sont régis par la loi. Ils s'effectuent par la production de rapports sur la mise en œuvre de la stratégie et les actions menées par chacun des ministères et organismes (MO) assujettis à la loi (ci-après « les ministères et organismes »). Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est tenu par la loi de produire périodiquement des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie au sein de l'administration publique. La stratégie prévoit que ces rapports présentent les résultats obtenus par les MO qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs, notamment ceux qui se dégagent des réalisations de leur plan d'action de développement durable (PADD). De plus amples informations sont présentées dans la section Renseignements additionnels (A).

En mars 2020, le MELCC a rendu public un premier rapport de mise en œuvre intitulé *Rapport de mi-parcours 2015-2017*¹. Ce document présente l'état d'avancement de la stratégie au 31 mars 2017. Le MELCC a aussi rendu public l'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD), une initiative conçue en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui repose sur une méthodologie permettant d'attribuer une note globale à chaque MO en matière de développement durable en fonction de la qualité et du degré d'atteinte des cibles de leur PADD. L'IPDD représente un incitatif et un moyen de suivi visant à améliorer les niveaux de performance des MO en matière de développement durable. De plus amples informations sont présentées à la section Renseignements additionnels (B).

Conformément aux exigences de la loi, un rapport final de mise en œuvre de la stratégie sera également produit. Il présentera de manière complète l'ensemble des résultats obtenus au cours des années de mise en œuvre de la stratégie.

Le rapport met à jour au 31 mars 2019 les indicateurs de progression de la mise en œuvre de la stratégie présentés dans le rapport de mi-parcours 2015-2017. Les tableaux de bord regroupent les résultats de cette mise à jour. En complément, le rapport propose un sommaire des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020 pour chacune des orientations de la stratégie. L'objectif de ces sommaires est de fournir au lecteur un portrait plus complet de la progression du développement durable au Québec en dépassant la limite des PADD.

MÉTHODOLOGIE

L'objectif principal de ce rapport est de faire état, au 31 mars 2019², des résultats et de l'avancement de la mise en œuvre des engagements pris par les MO pour contribuer à l'atteinte des 27 objectifs et 67 résultats recherchés des huit orientations de la stratégie ainsi qu'à la réalisation des 10 livrables des 6 chantiers d'actions prioritaires.

Le rapport présente de manière complémentaire l'avancement des activités des quatre tables d'accompagnement-conseil en matière de développement durable créées par la stratégie. Leur mandat est de susciter l'adoption volontaire de démarches de développement durable au sein des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des municipalités et des entreprises.

1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. 2020. [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdf

2. Le 31 mars 2019 désigne la date de fin de l'année financière 2018-2019 et de l'exercice de reddition de comptes annuel pour la majorité des MO de l'Administration publique. Les données compilées à cette date représentent par conséquent les résultats disponibles les plus à jour au moment de publier ce rapport.

À noter que le rapport de mise en œuvre 2017-2019 est un complément du rapport de mi-parcours 2015-2017. En ce sens, hormis les indicateurs de progression de la mise en œuvre de la stratégie qui sont mis à jour au 31 mars 2019, le contenu couvert par le rapport de mi-parcours 2015-2017 est exclu du rapport de mise en œuvre 2017-2019.

Pour pouvoir établir le niveau de progression de l'administration publique vers la réalisation des objectifs et des résultats recherchés de la stratégie, une liste des engagements issus des PADD des MO et des résultats de mise en œuvre affiliés tirés des rapports annuels de gestion (RAG) 2018-2019³ a été créée. Les engagements et leurs résultats de mise en œuvre ont été associés aux objectifs et aux résultats recherchés de la stratégie, puis évalués de manière à qualifier leur atteinte.

La qualification des résultats des engagements s'effectue sur la base du résultat du RAG comparativement à la cible fixée dans le PADD. L'analyse qualifie les engagements selon quatre catégories d'atteinte établies en fonction de critères d'évaluation inspirés de la méthodologie des objectifs SMART. De plus amples informations sont présentées dans la section Renseignements méthodologiques (A).

Les progrès vers la réalisation des 27 objectifs et des 67 résultats recherchés de la stratégie ainsi que des 10 livrables des 6 chantiers d'action prioritaires sont finalement établis à partir de la classification et de la comptabilisation des engagements des MO ainsi que de la compilation des résultats de l'analyse qualitative de l'atteinte des résultats des engagements.

Les progrès vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés sont présentés à l'aide d'indicateurs de progression :



Cible atteinte



Cible non atteinte



Progression satisfaisante



Progression à surveiller

Les indicateurs « cible atteinte » et « cible non atteinte » sont applicables aux objectifs et résultats recherchés comportant une cible spécifique et mesurable⁴.

Les autres objectifs et résultats recherchés de la stratégie sont formulés de manière à mettre en mouvement l'administration publique dans divers secteurs jugés essentiels pour la progression du développement durable au Québec. Le niveau de réalisation de ces objectifs et résultats recherchés est qualifié de façon distincte à l'aide des indicateurs de progression « satisfaisante » et « à surveiller ».

- Une progression est jugée « satisfaisante » si le niveau de participation des MO, la nature des engagements et le niveau de progression de la mise en œuvre des engagements pris par les MO sont jugés suffisants pour contribuer positivement à la réalisation de l'objectif ou du résultat recherché.
- Une progression est à « surveiller » si le niveau de participation des MO, la nature des engagements ou bien le niveau de progression de la mise en œuvre des engagements pris par les MO sont jugés insuffisants ou non significatifs pour contribuer positivement à la réalisation de l'objectif ou du résultat recherché.

3. À noter que certains MO terminent leur exercice financier et de reddition de comptes annuelle en juin, septembre ou décembre. Pour ces MO, les résultats des rapports annuels de gestion 2018 (au 30 juin, 31 août et 31 décembre 2018) ont été utilisés.

4. Par exemple, réduire d'ici 2020 de 9 % les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport à leur niveau de 2009-2010 (résultat recherché 2) ou établir et publier un cadre de référence gouvernemental en matière de participation publique (résultat recherché 12).

FAITS SAILLANTS

Les tableaux de bord 2 et 3 résument les progrès du Québec vers la réalisation de ses objectifs de développement durable. Ils illustrent l'état de progression de la mise en œuvre des 27 objectifs et 67 résultats recherchés⁵ de la stratégie ainsi que des 6 chantiers d'action prioritaires. De manière globale, les tableaux montrent que 86 % des cibles spécifiques de la stratégie ont été atteintes et que 61 % des autres résultats recherchés connaissent une progression satisfaisante. Sur les 10 livrables des 6 chantiers d'action prioritaires, 70 % sont réalisés.

De manière plus spécifique, l'analyse montre que, pour certaines orientations de la stratégie, une convergence de tendances de progression favorables est observable. L'orientation 1, *Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique*, présente une dominance d'indicateurs « cible atteinte » et progression « satisfaisante ». C'est le cas également de l'orientation 3, *Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité*, de l'orientation 4, *Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques* et de l'orientation 7, *Soutenir la mobilité durable*. Trois orientations comptent pour leur part un mixte d'indicateurs de progression « satisfaisante » et de progression « à surveiller ». C'est le cas de l'orientation 5, *Améliorer, par la prévention, la santé de la population*, de l'orientation 6, *Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités*, et de l'orientation 8, *Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre*. L'orientation 2, *Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable*, est la seule orientation pour laquelle le degré d'avancement général est à surveiller. Ce dernier constat ne signifie pas qu'il y ait absence de progrès. Il illustre plutôt l'absence de conditions habilitantes dans certains secteurs d'action de l'orientation 2, comme celui des instruments économiques visant à appuyer la transition vers une économie verte et responsable (par ex. : l'écofiscalité ou l'écoconditionnalité) ou celui de la consommation écoresponsable.

Par ailleurs, des nuances doivent être apportées à l'analyse globale présentée dans le tableau de bord 2. En effet, les résultats présentés sont à considérer avec précaution puisqu'ils ne concernent que les éléments déclarés par les MO dans leur PADD. Ainsi, les résultats découlant d'autres plans, politiques ou stratégies dont les objectifs et actions sont susceptibles de contribuer à la stratégie sont possiblement exclus de l'analyse. Un inventaire des politiques, stratégies et plans contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable du Québec est ainsi présenté pour chaque orientation de la stratégie afin d'étayer les résultats des tableaux de bord détaillés. Le rapport inclut également, pour chaque orientation, un bilan des principales réalisations gouvernementales des dernières années, qu'elles soient liées directement ou non à la mise en œuvre d'un PADD.

5. Les résultats recherchés correspondant à des exigences de participation minimale envers les ministères et organismes ont été exclus du tableau de suivi des résultats recherchés (tableau de bord 2). Ceux-ci sont traités de façon distincte dans le tableau de bord 1.

1. BILAN DE LA PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

1.1 Adoption et mise en œuvre des plans d'action de développement durable (PADD)

La démarche gouvernementale de développement durable du Québec encadre l'action des MO et leur accorde un rôle central. En vertu de la loi, ceux-ci doivent produire un PADD répondant à la stratégie en vigueur. Les PADD regroupent les actions que les MO entendent mener dans leurs sphères d'activité pour contribuer à l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de la stratégie.

Au 31 mars 2019, 112 MO sont assujettis à la loi et à la production d'un PADD, soit trois MO de plus qu'en 2017⁶.

Sur ces 112 MO, 6 contreviennent à leur obligation légale de production d'un PADD. C'est un MO de moins qu'en 2017. À noter que deux MO supplémentaires n'ont pas produit leur PADD. Toutefois, ceux-ci respectent le délai de publication accordé par le MELCC aux entités nouvellement instituées. Ces deux MO ne sont donc pas considérés comme contrevenant à leur obligation législative. De plus amples informations sont présentées dans la section Renseignements méthodologiques (B).

Au 31 mars 2019, les MO avaient adopté 99 PADD comprenant 2 056 engagements⁷ pour mettre en œuvre la stratégie. Ce sont 59 engagements de plus qu'en 2017. Cette différence s'explique par la modification et l'adoption de nouveaux PADD par 12 MO⁸. De plus amples informations sur le nombre de PADD produits par rapport au nombre de PADD attendu sont présentées dans la section Renseignements méthodologiques (C).

À noter que l'annexe 3 présente le décompte des engagements pris par les MO par orientation, objectif et résultat recherché de la stratégie, et compare leur degré d'avancement aux 31 mars 2017 et 2019.

Figure 1 – Niveau de réalisation des engagements pris par les ministères et organismes pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie au 31 mars 2019



1.2 Respect des exigences de participation minimale par les ministères et organismes

Pour mobiliser l'action de l'administration publique autour de certaines préoccupations horizontales, assurer la participation de l'ensemble des MO à certaines activités jugées prioritaires et favoriser une plus grande cohérence entre leurs interventions, la stratégie établit 9 exigences de participation minimale devant être suivies par les ministères et organismes au moyen de leur PADD.

Au 31 mars 2019, seule 2 des 9 exigences de participation minimale des MO étaient respectées.

6. Cette différence de 3 MO s'explique par la création de Transition énergétique Québec et de l'Autorité des marchés publics entre 2017 et 2019. Le Commissaire à la santé et au bien-être qui avait été aboli en 2016 a été réinstauré en 2019.

7. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie. Pour plus de renseignements, consulter l'annexe 3.

8. L'adoption de nouveaux PADD a engendré l'abandon formel de 144 engagements, alors que 6 engagements supplémentaires ont été abandonnés sans que le PADD ait été formellement révisé ou réadopté par le MO concerné. Ce dernier cas concerne 5 MO. L'ajout d'engagements lors de révisions ou l'adoption formel d'un PADD compensent ces abandons. Les engagements abandonnés ont été exclus des analyses quantitatives et qualitatives de ce rapport.

Tableau de bord 1 – Respect des exigences de participation minimale de la stratégie par les ministères et organismes

Exigence	Respect de l'exigence par les ministères et organismes ⁹
<p>1. 100 % des MO contribuent aux trois activités incontournables de l'orientation 1, « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ».</p> <p>Ces activités incontournables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion écoresponsable; • prise en compte des principes de développement durable; • intégration de la culture au développement durable. 	 (60 %) (81 %) (87 %)
<p>2. 100 % des MO de 15 employés et plus contribuent à au moins 5 des 9 résultats recherchés de l'objectif 1.1, « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique ».</p>	 (54 %)
<p>3. 100 % des MO de moins de 15 employés contribuent à au moins 1 des 9 résultats recherchés de l'objectif 1.1, « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique ».</p>	 (100 %) ¹⁰
<p>4. 95 % des MO réalisent des actions écoresponsables liées à la gestion de leurs ressources matérielles et des matières résiduelles.</p>	 (81 %)
<p>5. 90 % des MO réalisent des actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p>	 (74 %)
<p>6. 70 % des MO mettent en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.</p>	 (44 %)
<p>7. 50 % des MO réalisent des produits et des activités de communication et organisent des événements écoresponsables.</p>	 (56 %)
<p>8. D'ici 2020, 50 % des MO intègrent des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaborent une politique d'acquisition écoresponsable.</p>	 (43 %)
<p>9. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, y compris l'objectif 1.5 propre à la culture : « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle considérée comme un levier important de développement social, économique et territorial ».</p>	 (87 %)

 Exigence non respectée
  Exigence respectée

9. Pourcentage de ministères et organismes qui respectent l'exigence de participation.

10. Ce taux est établi en excluant du calcul les ministères et organismes de moins de 15 employés n'ayant pas produit de PADD. Si ces derniers étaient inclus, le taux s'établirait plutôt à 77 % en 2019.

2. PROGRÈS GÉNÉRAUX VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE

La stratégie compte 27 objectifs appuyés par 67 résultats recherchés¹¹. L'ensemble de ces objectifs et résultats recherchés vise à concrétiser la transition du Québec vers une société plus verte, solidaire et prospère.

Le tableau de bord 2 résume la progression du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre de la stratégie au 31 mars 2019. Il indique où le gouvernement du Québec a atteint ses cibles et où sa progression est satisfaisante ou bien à surveiller.

Les indicateurs « à surveiller » ponctués d'un astérisque (*) sont ceux pour lesquels une stratégie, une politique ou un plan d'action sectoriel contribuant directement à la concrétisation des visées de l'objectif ou du résultat recherché a été adopté en sus de la stratégie entre 2015 et 2019.

Tableau de bord 2 – Progression du Québec dans la mise en œuvre de la stratégie

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
 Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique		
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Réduire, d'ici 2020, de 9 % les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport au niveau évalué en 2009-2010.	
	Diminuer, d'ici 2020, de 10 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010.	
	Réaliser des projets de construction et de rénovation de manière écoresponsable.	
	D'ici 2020, 50 % des MO ont intégré des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.	
	Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO.	
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les MO	Mise en œuvre par les MO de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable.	
	Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aides à la décision tenant compte des principes de développement durable.	
	Élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et les projets structurants du gouvernement.	
	Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.	

11. Les résultats recherchés qui correspondent à des exigences de participation minimale envers les ministères et organismes ont été exclus du tableau général de suivi des résultats recherchés pour être traités de façon distincte dans le tableau de bord 1.

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Élaboration et publication d'un cadre de référence gouvernemental en matière de participation publique.	
	Augmenter l'utilisation de moyens encourageant et facilitant la consultation et la participation publiques dans le cadre des travaux des MO.	
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Tenir des formations en matière de développement durable.	
	Promouvoir et mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable.	
1.5 Contribuer à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable du ministère de la Culture et des Communications	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle considérée comme un levier important de développement social, économique et territorial.	
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Réalisation par les MO de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière.	
	Consolidation des liens de collaboration et de coopération avec les pays et les États de la Francophonie sur ces sujets, notamment par l'entremise de l'Organisation internationale de la Francophonie.	
 Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable		
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles verts et responsables	Mettre en œuvre des mesures ou contribuer à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et le déploiement de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	
	Mettre en œuvre des mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans les secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable, notamment dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité ainsi que de la gestion responsable des ressources naturelles.	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services	Adopter des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	Adopter des mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables.	
	Promouvoir l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises.	
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour	Utiliser des mesures d'écofiscalité.	

appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Intégrer des critères d'écoresponsabilité et des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.	
	Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec.	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Développer les compétences liées aux filières vertes et au développement durable et faciliter le placement de la main-d'œuvre.	
	Promouvoir des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière.	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Diffuser de l'information et sensibiliser le public à la consommation responsable.	
	Encadrer et développer l'étiquetage, dont la certification en matière de développement durable dans des secteurs stratégiques.	
	Accroître le nombre de mesures ou de projets qui visent à intégrer des externalités environnementales dans le prix des biens et des services.	
 Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité		
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Adopter des pratiques et des modes de gestion des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.	
	Renforcer et développer des mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	D'ici 2020, développer ou modifier dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) et, ce faisant, aux objectifs d'Aichi.	
	Mettre en œuvre des mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
	Mettre en valeur les biens et services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.).	
 Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques		
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Augmenter la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail.	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à	Renforcer l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.	

<i>L'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</i>		
<i>4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</i>	Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
 Orientation 5 – Améliorer, par la prévention, la santé de la population		
<i>5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</i>	Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion.	
	Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif.	
<i>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</i>	Mettre en œuvre des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation.	
	Mettre en œuvre des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes associés à l'activité humaine.	
	Mettre en œuvre des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.	
	Mettre de l'avant des interventions concertées pour assurer la protection des sources d'eau potable et l'approvisionnement de la population.	
 Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités		
<i>6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</i>	Renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.	
	Créer et diffuser des outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	
<i>6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</i>	Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	
<i>6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</i>	Mettre en œuvre des initiatives favorisant la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
<i>6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres d'origine naturelle</i>	Viser le transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques.	
	Viser la mise en œuvre de mesures pour diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des effets des changements climatiques ou atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle.	



Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable

7.1 Accroître l'accès aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Accroître l'intégration de la planification des transports dans l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel.	
	Soutenir l'amélioration des services en transports collectifs et actifs.	
	Mettre en œuvre des mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs.	
	Accroître l'accès aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires.	
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Augmenter l'électrification des transports collectifs et individuels.	
	Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	
	Accroître le soutien à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.	
	Réduire la consommation des produits pétroliers dans les transports.	
Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre		
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	Instaurer des mesures et réaliser des projets favorisant l'efficacité énergétique.	
	Appuyer l'innovation et les transferts technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.	
	Diffuser des connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Réaliser des mesures et des projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables.	
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'énergies renouvelables.	
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Réaliser des mesures et des projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.	
	Diffuser des connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO.	

3. PROGRÈS GÉNÉRAUX VERS LA RÉALISATION DES CHANTIERS D'ACTION PRIORITAIRES

En plus des objectifs et des résultats recherchés, la stratégie établit des chantiers d'action prioritaires visant à renforcer l'action gouvernementale en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Des livrables sont attendus pour chacun des six chantiers.

Depuis l'entrée en vigueur de la stratégie, 70 % des livrables sont réalisés. Sur les livrables non réalisés, le livrable 3 est en bonne voie de l'être, alors que les livrables 1 et 7 ont une progression à surveiller.

Tableau de bord 3 – Progrès du Québec dans la mise en œuvre des chantiers d'action prioritaires

<i>Chantier</i>	<i>Livrable</i>	<i>Statut de progression</i>
Chantier 1. Prévenir et réduire les conséquences de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur les populations vulnérables en renforçant notre action	Livrable 1 : Adopter une politique québécoise sur la qualité de l'air.	
	Livrable 2 : Soutenir les projets de lutte contre les îlots de chaleur en zones urbaines.	
Chantier 2. Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres	Livrable 3 : Plan d'action gouvernemental visant l'intégration de critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offres publics.	
Chantier 3. Favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité pour atteindre nos objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques	Livrable 4 : Stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité pour donner suite aux travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (incluant la création d'un groupe de travail) ¹² .	
Chantier 4. Sensibiliser pour mobiliser la population sur les enjeux du développement durable et mettre en valeur l'innovation	Livrable 5 : Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur les changements climatiques.	
	Livrable 6 : Mettre en place des mesures pour prévenir le gaspillage alimentaire.	

12. Considérant que l'écofiscalité est un moyen de parvenir aux objectifs gouvernementaux, et non un objectif en soi, le gouvernement a décidé d'élaborer un cadre de référence (guide) présentant les enjeux et les objectifs de l'écofiscalité, plutôt qu'une stratégie, afin de renforcer l'expertise dans ce domaine.

<p>sociale pour faire rayonner la créativité</p>	<p>Livrable 7 : Créer une vitrine Web pour mettre en valeur des projets innovants en matière de développement durable.</p>	
<p>Chantier 5. Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable</p>	<p>Livrable 8 : Lancer un plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable qui mettra sur des actions de sensibilisation, de formation et de valorisation des initiatives des organismes du milieu scolaire.</p>	
<p>Chantier 6. Adapter nos cadres légaux et nos politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables</p>	<p>Livrable 9 : Adopter des propositions pour renforcer la prise en compte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans les processus décisionnels du gouvernement.</p>	
	<p>Livrable 10 : Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> pour mieux intégrer dans le processus d'autorisation les 16 principes de la <i>Loi sur le développement durable et la lutte contre les changements climatiques</i>.</p>	

4. PROGRÈS DÉTAILLÉS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE



O1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



O5 Améliorer, par la prévention, la santé de la population



O2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



O6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités



O3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité



O7 Soutenir la mobilité durable



O4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



O8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

4.1 Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Cette première orientation a pour but d'intégrer le développement durable dans la gestion de la fonction publique. Elle porte notamment sur la gestion des matières résiduelles, les déplacements professionnels des employés du gouvernement, les bâtiments gouvernementaux, les achats publics écoresponsables et la prise en compte du développement durable dans les décisions structurantes de l'État.

L'orientation comporte six objectifs, déclinée en un total combiné de 19 résultats recherchés et exigences de participation minimale des ministères et organismes.

4.1.1 État de la participation des MO à l'orientation 1

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	102	99

4.1.2 État de la contribution des MO à l'orientation 1

	2017	2019
Nombre total d'engagements ¹³	1 304	1 377
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 1 (en %)	65	67
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	32	54
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	30	24
<i>Engagements non réalisés</i>	38	22

4.1.3 État de la progression vers la réalisation de l'orientation 1¹⁴

Sur les 5 résultats recherchés spécifiques de l'orientation 1, 100 % ont atteint leur cible. Pour les 11 autres résultats recherchés, 73 % ont une progression satisfaisante et 27 % une progression à surveiller.

Tableau de bord 4 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 1

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Réduire, d'ici 2020, de 9 % les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport au niveau évalué en 2009-2010.	
	Diminuer, d'ici 2020, de 10 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010.	
	Réaliser des projets de construction et de rénovation de manière écoresponsable.	
	D'ici 2020, 50 % des MO ont intégré des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.	
	Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO.	

13. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

14. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté dans le tableau de bord 1.

1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les MO	Mise en œuvre par les MO de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable.	
	Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aides à la décision tenant compte des principes de développement durable.	
	Élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et les projets structurants du gouvernement.	
	Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.	
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Élaboration et publication d'un cadre de référence gouvernemental en matière de participation publique.	
	Augmenter l'utilisation de moyens encourageant et facilitant la consultation et la participation publiques dans le cadre des travaux des MO.	
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Tenir des formations en matière de développement durable.	
	Promouvoir et mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable.	
1.5 Contribuer à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable du ministère de la Culture et des Communications	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle considérée comme un levier important de développement social, économique et territorial.	
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Réalisation par les MO de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière.	
	Consolidation des liens de collaboration et de coopération avec les pays et les États de la Francophonie sur ces sujets, notamment par l'entremise de l'Organisation internationale de la Francophonie.	

4.1.4. Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 1

Avec l'orientation 1, le gouvernement vise à accélérer la transition écoresponsable de l'administration publique ainsi que l'intégration du développement durable dans son fonctionnement. La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020¹⁵. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

Transports et déplacements des employés

15. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, 2020*. [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

Des démarches écoresponsables ont été engagées depuis 2015 pour réduire l'impact environnemental du parc gouvernemental de véhicules légers. Le nombre de véhicules électriques et hybrides s'est ainsi accru à près de 1 100 véhicules en 2018-2019¹⁶.

Le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques installé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) se poursuit également avec près de 550 bornes de recharge électrique déjà installées¹⁷.

En ce qui a trait à la consommation de carburant des véhicules légers du parc gouvernemental, celle-ci a atteint un taux de réduction de -14,1 % en 2018-2019¹⁸.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers sont aussi en diminution. À part un léger recul en 2015-2016, le taux de réduction des émissions s'accroît pour atteindre -15,3 % en 2018-2019 par rapport au niveau d'émission de l'année de référence 2009-2010. Ce taux de réduction dépasse de 6,3 points de pourcentage la cible de réduction de 9 % fixée au résultat recherché 2 de l'objectif 1.1 de la stratégie.

Déplacements des employés

En 2018, le MELCC a mandaté l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec (ACGDQ) pour réaliser un sondage auprès des employés afin de vérifier et de mieux comprendre leurs habitudes de déplacement.

Plus de 15 000 répondants ont participé au sondage, qui a permis d'identifier les déterminants qui influencent la répartition des parts modales des déplacements professionnels et domicile-travail.

Une enquête a également été réalisée dans plus de 120 édifices gouvernementaux afin d'établir le portrait des installations physiques contribuant à la mobilité durable des employés.

Cet exercice d'envergure a conduit à la création en 2019 de 20 pôles de déplacements répartis sur l'ensemble du territoire. Chacun d'eux est appelé à adopter un plan de mobilité durable. Cette action jette les bases nécessaires à une action gouvernementale efficace permettant de réduire les déplacements et d'accroître l'utilisation des transports actifs et collectifs par les employés.

À noter que les chiffres produits par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) depuis 2012 démontrent que l'administration publique continue de réduire progressivement la distance annuelle parcourue par ses employés en véhicules légers¹⁹.

Bâtiments et infrastructures

L'administration publique maintient ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Depuis 2011-2012, plusieurs diminutions des émissions de GES ont été observées par rapport à l'année de référence 2009-2010, lorsqu'elles sont exprimées par rapport à la superficie des bâtiments (GES/1 000 m²).

La réduction la plus importante est observée en 2018-2019, avec un taux de réduction des émissions de GES de -23,9 %. Ce résultat représente un écart positif de 13,9 points de pourcentage par rapport à la cible du résultat recherché 4 de l'objectif 1.1 de la stratégie. Cette réduction reflète un maintien des efforts en matière d'efficacité énergétique par les MO, notamment par la Régie des installations olympiques (RIO) et la Société québécoise des infrastructures (SQI)²⁰.

En matière de construction et de rénovation, l'intégration de considérations écoresponsables progresse également. En mai 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) lançait une nouvelle version de la *Charte du bois* comprenant des actions concrètes pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction. D'ailleurs, l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet de construction a progressé de 40 % de 2016-2017 à

16. Institut de la statistique du Québec. *Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2020, [En ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/recueil-indicateurs-suivi-strategie-gouvernementale-developpement-durable-2015-2020>.

17. Société québécoise des infrastructures. *Rapport annuel 2018-2019*, 2020, [En ligne], <https://www.sqi.gouv.qc.ca/nouvelles/Pages/Le-rapport-annuel-2018-2019.aspx>.

18. *Ibid.*, 16.

19. *Ibid.*, 16.

20. *Ibid.*, 16 et 17.

2017-2018 et le bois a été retenu comme matériau de structure ou d'apparence dans la presque totalité des projets évalués de l'administration publique²¹.

Dans le cadre de la mesure d'exemplarité gouvernementale de la *Charte du bois*, le MFFP s'est associé à Cecobois afin de concevoir et de mettre en ligne un outil d'estimation de GES permettant de quantifier, d'analyser et de comparer les émissions de GES liées aux matériaux structuraux d'un bâtiment. Ouvert à tous, [Gestimat](#) rend possible l'utilisation des émissions de GES comme critère décisionnel lors de la sélection des matériaux à utiliser pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment.

En 2018-2019, la SQI, qui est responsable de la gestion des infrastructures de 120 MO, a obtenu 21 certifications BOMA BEST ainsi que 30 certifications LEED. Ces certifications attestent de la performance de la SQI à intégrer tout au long de son processus de conception et de réalisation de projets d'infrastructure, des critères environnementaux élevés concernant l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur²².

Achats publics

Avec des achats publics totalisant plus de 11 G\$²³, les marchés publics demeurent un levier stratégique à fort potentiel pour la progression du développement durable au Québec. Cependant, trop peu d'organisations publiques intègrent des considérations écoresponsables dans leur processus d'approvisionnement. Seulement 43 % des MO se sont engagés dans leur PADD à intégrer des considérations écoresponsables dans leur politique de gestion contractuelle ou à élaborer une politique d'approvisionnement écoresponsable.

De plus, le gouvernement ne dispose que d'une vue partielle de la performance de l'administration publique en matière d'achats. En effet, bien que, depuis 2017, le système comptable SAGIR permette aux MO qui l'utilisent de produire des données d'achat écoresponsable, tous les MO n'y ont pas accès. Cette différence de méthodes ou de systèmes à la disposition des MO rend particulièrement difficile la fixation de cibles en matière d'achats publics ainsi que le suivi rigoureux de la performance.

Prise en compte des principes de développement durable dans les processus organisationnels

Le MELCC constate que la prise en compte des 16 principes de développement durable reste encore marginale dans l'administration publique. En effet, peu de MO systématisent et valorisent cette prise en compte de manière tangible.

Pour pallier ce constat, le MELCC a lancé en 2018 un chantier de gouvernance²⁴ visant l'élaboration et l'utilisation d'une nouvelle méthode d'évaluation et d'aide à la décision pour la prise en compte systématique des principes de développement durable par l'administration publique.

Appuyé par des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), le chantier a permis de bonifier les outils d'aide à l'analyse et d'aide à la décision existants. Une nouvelle grille d'analyse gouvernementale standardisée a été produite, permettant une prise en compte plus efficace et concrète des principes de développement durable ainsi que la collecte d'information permettant d'évaluer la performance des MO en la matière.

Un projet pilote est en cours afin de tester et d'optimiser la grille d'analyse et d'aide à la décision. Les résultats du projet pilote seront connus d'ici la fin de la stratégie et serviront à l'opérationnalisation de la grille de prise en compte des principes de développement durable à l'échelle de l'administration publique.

Participation publique

Le SCT a lancé en octobre 2019 une nouvelle plateforme numérique de consultation publique (consultation.quebec.ca) permettant d'héberger l'ensemble des consultations publiques du gouvernement du Québec. Plusieurs modes de participation sont possibles sur la plateforme gouvernementale (par ex. : sondages, propositions, débats, rencontres). Le regroupement des consultations gouvernementales en un lieu précis ainsi que

21. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Bilan de la Charte du bois*, 2020. [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/charte-bois/>.

22. *Ibid.*, 21.

23. Secrétariat du Conseil du trésor. *Statistiques 2017-2018 sur les contrats des organismes publics*, 2019, [En ligne], <https://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/statistiques-sur-les-acquisitions-gouvernementales/>.

24. Le terme chantier désigne ici un groupe de travail interministériel composé de 10 MO.

la pluralité des fonctionnalités de consultation offertes par la plateforme facilitent la participation publique, en plus de la rendre plus conviviale.

En complément du cadre de référence gouvernemental sur la participation publique publié par le ministère du Conseil exécutif (MCE) en 2017, un nouveau guide pour la planification d'une démarche de participation publique a été publié en 2019²⁵. Ce guide facilite la conception par les MO d'un processus participatif efficace et crédible.

Coopération nationale et internationale

Le Québec continue d'être un membre actif de Regions4 (anciennement nrg4SD), le réseau international des gouvernements régionaux pour le développement durable. C'est notamment par l'entremise de ce réseau que le Québec se positionne et participe aux efforts internationaux pour atteindre les objectifs internationaux de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030. Une collaboration étroite est également maintenue avec l'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD).

Entre 2017 et 2019, le gouvernement du Québec a réalisé :

- **208** entretiens bilatéraux de niveau stratégique avec des partenaires internationaux lors desquels les enjeux de développement durable ont été abordés;
- **216** interventions lors de conférences internationales multilatérales ou d'événements internationaux qui impliquent un positionnement du Québec sur les enjeux de développement durable.

Il est à noter que le gouvernement du Québec a également soutenu **375** projets internationaux favorisant le renforcement des capacités, le partage d'expertise et les transferts technologiques en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

En 2019, l'Organisation des Nations unies (ONU) a dévoilé les 15 lauréats des Prix de l'action climatique mondiale 2019, parmi lesquels figure le Programme de coopération climatique internationale du Québec (PCCI) du MELCC²⁶. La même année, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) a conclu un partenariat technique et financier de 6,3 M\$ avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'appuyer un projet de solidarité internationale intitulé « Sécurité alimentaire : une agriculture adaptée » (SAGA) au Sénégal et en Haïti²⁷.

25. Ministère du Conseil exécutif. *Guide pour la planification d'une démarche de participation publique*, 2020, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/participation_citoyenne/guide-planif-demarche-participation-pub_2020-01-15.pdf?1583952034.

26. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Le Programme de coopération climatique internationale*, 2020, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/coop-climatique-internationale/>.

27. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie. *Nouveau partenariat technique et financier de 6,3 M\$ entre le gouvernement du Québec et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, 2018, (communiqué de presse), [En ligne], <https://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/17944>.

4.2 Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

L'orientation 2 mise principalement sur l'appui gouvernemental au développement des marchés écoresponsables, sur la facilitation des choix écoresponsables pour les consommateurs, sur le développement des filières vertes et des technologies propres et sur le déploiement de la finance et des investissements écoresponsables.

L'orientation 2 comporte 5 objectifs, déclinés en 13 résultats recherchés et une exigence de participation minimale de la part des MO.

4.2.1 État de la participation des MO à l'orientation 2

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	43	41

4.2.2 État de la contribution des MO à l'orientation 2

	2017	2019
Nombre total d'engagements ²⁸	131	147
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 2 (en %)	7	7
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	27	52
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	38	26
<i>Engagements non réalisés</i>	34	22

4.2.3 État de la progression vers la réalisation de l'orientation 2²⁹

Sur les 13 résultats recherchés de l'orientation 2, 38 % présentent une progression satisfaisante et 62 % une progression à surveiller.

Tableau de bord 5 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 2

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles verts et responsables	Mettre en œuvre des mesures ou contribuer à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et le déploiement de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	
	Mettre en œuvre des mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans les secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable, notamment dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité ainsi que de la gestion responsable des ressources naturelles.	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services	Adopter des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	Adopter des mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables.	
	Promouvoir l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises.	

28. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

29. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté dans le tableau de bord 1.

2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Utiliser des mesures d'écofiscalité.	
	Intégrer des critères d'écoresponsabilité et des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.	
	Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec.	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Développer les compétences liées aux filières vertes et au développement durable et faciliter le placement de la main-d'œuvre.	
	Promouvoir des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière.	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Diffuser de l'information et sensibiliser le public à la consommation responsable.	
	Encadrer et développer l'étiquetage, dont la certification en matière de développement durable dans des secteurs stratégiques.	
	Accroître le nombre de mesures ou de projets qui visent à intégrer des externalités environnementales dans le prix des biens et des services.	

4.2.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 2

La consommation et la production durables ont pour objectif de minimiser les impacts environnementaux négatifs des systèmes de consommation et de production, en tenant compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits et des services, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie de tous. L'orientation 2 propose un cadre général pour l'action gouvernementale qui englobe de nombreuses solutions permettant de faire progresser la transition vers une économie plus verte et responsable.

La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020³⁰. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Développement des pratiques et modèles d'affaires verts et responsables

Depuis 2019, les entreprises québécoises qui désirent accroître leur performance en implantant des pratiques écoresponsables ou des technologies propres peuvent désormais compter sur le [Fonds Écoleader](#). Reposant sur un réseau de 18 agents présents dans chaque région du Québec et sur une enveloppe de 18,5 M\$, cette initiative du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), vise à joindre 50 000 entreprises d'ici mars 2023, afin de les orienter et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets.

Depuis son lancement, 109 projets d'entreprises et de cohortes d'entreprises ont été déposés dans le cadre du programme de financement (valeur de 1,5 M\$)³¹.

Grâce à sa plateforme Web, les entreprises peuvent désormais compter sur un ensemble d'outils, dont un répertoire d'experts comprenant plus de 236 organisations. Dans toutes les régions du Québec, des activités de mobilisation (webinaires, ateliers, conférences, etc.) ont aussi été organisées par les agents, souvent en collaboration avec les organisations de développement économique du territoire, afin de faire connaître aux entreprises les bénéfices de

30. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2020, [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

31. Fonds d'action québécois pour le développement durable. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2020, [En ligne], <http://www.faqdd.qc.ca/qui-sommes-nous/publications/>.

l'adoption des pratiques écoresponsables et des technologies propres et de leur fournir les outils nécessaires pour qu'elles soient en mesure de passer à l'action³¹.

En plus du Fonds Écoleader, d'autres initiatives sont en cours. En décembre 2018, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le FAQDD a lancé le Service d'accompagnement à l'adoption de pratiques durables, un programme qui aide les organisations du portefeuille philanthropique de la CDPQ à adopter des pratiques écoresponsables. En 2019, le FAQDD avait déjà aidé une première cohorte d'organismes³².

Dans le domaine bioalimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a maintenu et bonifié son Programme services-conseils en 2018 (112 M\$ sur 5 ans). Ce programme offre un service d'accompagnement aux entreprises agricoles pour l'adoption de pratiques agroenvironnementales. Sur le plan de la diversité des modèles d'affaires, le MAPAQ soutient le développement de circuits alimentaires de proximité par l'entremise du programme Proximité 2018-2022. Le programme a pour objectif de rapprocher les producteurs agricoles et transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité répondant aux besoins des consommateurs. Les circuits courts peuvent, sous certaines conditions, contribuer à diminuer les externalités environnementales négatives associées aux circuits d'approvisionnement plus longs.

Dans le but de soutenir plus précisément le développement d'entreprises d'économie sociale, le MEI a aussi appuyé 123 projets d'économie sociale entre 2016 et 2019³³, grâce à une aide financière de 16,8 M\$ octroyée dans le cadre du Programme de soutien à l'économie sociale. Ce programme fait partie d'un ensemble de mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020.

En mai 2018, RECYC-QUÉBEC a lancé le programme Ici on recycle+ visant à reconnaître les industries, commerces et institutions (ICI) proactifs et engagés à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Le programme propose une méthode clés en main basée sur la hiérarchie des 3RV pour amener les organisations à atteindre les plus hauts niveaux de performance en gestion des matières résiduelles.

b. Développement de l'économie circulaire³⁴

Depuis 2018, l'administration publique met en œuvre plusieurs mesures visant le développement d'un système économique circulaire au Québec. Les initiatives recensées ci-dessous illustrent quelques-uns des moyens pris par l'administration publique pour structurer les premières actions de l'administration publique en la matière.

Gouvernance

Depuis 2017, le Groupe de travail interministériel sur l'économie circulaire (GIEC) a été formé pour favoriser l'échange et la mise en commun de l'expertise gouvernementale et assurer la cohérence de son action. Le GIEC travaille actuellement à la rédaction d'une feuille de route sur l'économie circulaire qui permettra d'établir un cadre de référence ainsi qu'une liste d'actions à entreprendre en vue d'accélérer et de faciliter le déploiement de l'économie circulaire au Québec.

Depuis 2018, le MELCC et RECYC-QUÉBEC collaborent également aux travaux canadiens et internationaux visant l'élaboration de la norme ISO en économie circulaire (ISO/TC323). À l'instar d'ISO 9001 ou 14 0001, il s'agit d'un outil d'aide à la gestion de projets qui fournit des exigences pour planifier, mettre en œuvre, évaluer et améliorer une démarche d'économie circulaire.

Recherche et démocratisation des connaissances

L'administration publique offre également son appui financier et technique à la recherche en économie circulaire afin d'en optimiser les stratégies et l'opérationnalisation. RECYC-QUÉBEC appuie par exemple la Chaire de recherche en écologie industrielle et territoriale et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC). Cet appui a notamment mené à la mise en ligne de la plateforme [Québec circulaire](#)

32. Caisse de dépôt et placement du Québec. *Rapport annuel 2019*, 2020, [En ligne],

<https://www.cdpq.com/fr/performance/rapports-annuels>.

33. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. *Programme de soutien à l'économie sociale (PSES) 2019 – Évaluation*, 2020, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/evaluation-programmes-normes/programme-de-soutien-a-leconomie-sociale-pses-2019-evaluation/>.

34. L'économie circulaire se définit comme un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'ensemble des ressources, à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

permettant de rassembler les acteurs de l'économie circulaire du Québec, ainsi qu'à la diffusion de quatre éditions d'un nouveau MOOC³⁵ intitulé *L'Économie circulaire : une transition incontournable*.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a mandaté l'Institut EDDEC pour évaluer le potentiel de circularité de trois métaux stratégiques pour le Québec, soit le fer, le cuivre et le lithium, ainsi que pour documenter les impacts environnementaux de l'industrie minière québécoise. Ainsi, une analyse de cycle de vie ainsi qu'une analyse des flux de matières ont été réalisées pour ces trois métaux au Québec. Les travaux de recherche répartis sur trois ans ont mené à la diffusion de plusieurs documents, dont une synthèse des résultats avec les conclusions et les recommandations, qui sont diffusés sur le site Web du MERN.

Appui aux entreprises, commerces et industries

Plusieurs programmes d'appui financier offerts par le gouvernement appuient les entreprises, commerces et industries qui souhaitent optimiser l'utilisation de leurs ressources et à circulariser leurs procédés. La liste ci-dessous en présente quelques-uns :

- Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (RECYC-QUÉBEC);
- Appel pour la réalisation de projets de valorisation de rejets thermiques (Transition énergétique Québec);
- Appel de propositions pour l'appui aux regroupements d'entreprises qui souhaitent solutionner un défi environnemental commun (ministère de l'Économie et de l'Innovation);
- Programme ÉcoPerformance offrant accompagnement et aide financière pour réduire les émissions fugitives des procédés et les gaz à effet de serre (Transition énergétique Québec);
- Programme d'aide visant les débouchés de matières résiduelles des industries, commerces et industries (RECYC-QUÉBEC).

c. Développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables

Le développement des filières vertes au Québec est appuyé depuis 2018 par le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP) 2018-2023 du MEI. Doté d'un cadre financier de 147,5 M\$, le PACTP a pour objectif d'accélérer l'adoption des technologies propres par les entreprises québécoises ainsi que le développement de nouvelles technologies propres et leur mise en marché. Ce plan permet à de nombreuses entreprises d'avoir accès à de l'expertise et du financement dans le domaine des technologies propres, notamment par le biais du Fonds Écoleader mentionné précédemment).

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont RECYC-QUÉBEC a coordonné l'élaboration et est responsable du suivi, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du MELCC, la *Charte du bois* du MFFP ainsi que le plan directeur 2018-2023 en transition énergétique de TEQ offrent également des occasions financières subséquentes pour faire progresser le développement des filières vertes ainsi que la production de biens et services écoresponsables au Québec.

Plusieurs programmes d'appui technique et financier ainsi que des appels à projets ont été mis en place ou bonifiés depuis 2017. La liste ci-dessous en présente quelques-uns :

Technologies propres :

- Programme ÉcoPerformance
 - *permet la mise en œuvre de mesures ou de projets liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés.*
- Programme ESSOR
 - *permet notamment l'implantation d'une unité de production industrielle d'une technologie verte mise au point au Québec.*
- Programme INNOvation (volet 1) – Appel de projets d'innovation et de vitrines en technologies propres
 - *permet d'appuyer les entreprises dans le développement et la commercialisation des technologies propres.*
- Appels de projets pour l'acquisition, l'implantation et la commercialisation de technologies réduisant les émissions de gaz à effet de serre
 - *permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et le déploiement d'une économie faible en carbone.*

35. Les Massive Open Online Courses (MOOC) sont des cours en ligne gratuits ouverts à tous.

- Accompagnement-conseil stratégique^{MC} (volet développement durable intégré en 2018)
 - *permet d'appuyer les entreprises en matière de développement durable grâce à une intervention-conseil du MEI.*

Produits et biens écoresponsables :

- Programme de modernisation des appareils de récupération des contenants consignés (15 M\$)
 - *permet d'optimiser la gestion des contenants consignés pour les détaillants par l'octroi d'une subvention à l'achat de nouveaux équipements plus performants.*
- Programme FrigoClimat pour la récupération et la valorisation des réfrigérateurs et congélateurs (1,2 M\$)
 - *permet d'aider les détaillants, recycleurs, transporteurs et autres acteurs de la chaîne logistique à optimiser la récupération et la valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques.*
- Appel de propositions pour améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective
 - *permet de soutenir des projets qui ont comme objectifs d'améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective pour réduire, entre autres, les rejets vers les lieux d'enfouissement.*
- Programme Technoclimat
 - *permet d'encourager le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui désirent démontrer le potentiel d'une innovation technologique.*
- Programme BTM Propulsion 2019-2020
 - *permet de soutenir les projets de développement et de commercialisation de produits innovants issus de la valorisation des ressources halieutiques et des coproduits marins par l'utilisation des biotechnologies.*
- Programme Innovation bois
 - *permet de concrétiser des projets innovants permettant notamment la transformation des bois de qualité inférieure en provenance des forêts québécoises de même que le développement de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs entre autres des bioproduits et de la bioénergie.*
- Programme de vitrine technologique – Construction en bois
 - *permet d'appuyer des projets de démonstration de solutions et de bâtiments innovants en bois dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

d. Déploiement des mesures d'écofiscalité³⁶, d'écoconditionnalité³⁷ et d'écoresponsabilité³⁸

Depuis 2015, trois guides ont été préparés et publiés afin d'appuyer le déploiement des mesures d'écofiscalité, d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité au sein de l'administration publique :

- [L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux](#)
2015- MELCC
- [Le recours à l'écofiscalité : principes d'application](#)
2017- MELCC, ministère des Finances (MFQ), MEI
- [Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière](#)
2018 - SCT

En 2018-2019, sur le total des MO gérant des programmes de soutien financier, un peu plus de 50 % intégraient des critères écoresponsables ou écoconditionnels à leurs programmes. Soulignons que certaines organisations ont

36. Les mesures d'écofiscalité désignent un ensemble de mesures économiques ayant pour objectif de limiter les atteintes à l'environnement. Elles visent à influencer les comportements des individus et des entreprises et à décourager les activités nuisibles ou à encourager les activités désirables pour l'environnement.

37. Les mesures d'écoconditionnalité visent à rendre l'attribution d'une aide financière gouvernementale conditionnelle au respect d'exigences de nature environnementale (réglementaire ou non).

38. Les critères d'écoresponsabilité visent l'adoption de pratiques qui sont à la fois viables sur le plan économique et responsables sur les plans social et environnemental. Ces critères peuvent prendre la forme d'un critère d'admissibilité à un programme, d'un critère de sélection ou encore d'une bonification de l'aide financière qui permet de favoriser les projets susceptibles d'appuyer la transition vers une économie plus verte et responsable.

intégré l'écoresponsabilité dans 100 % de leurs programmes : il s'agit de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), d'Hydro-Québec (HQ), du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), du ministère des Finances du Québec (MFQ), de RECYC-QUÉBEC et de la Société du Plan Nord (SPN). Toutefois, à l'échelle de l'ensemble des ministères et organismes, l'intégration de critères écoresponsables demeure de portée limitée, puisqu'elle concerne en général moins de 10 % des programmes gérés par ces MO.

À la lumière de ces résultats, il appert évident que les outils économiques que sont les mesures d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité ne sont pas encore utilisés à leur plein potentiel par l'administration publique.

En 2018-2019, le MFQ répertorie 33 mesures écofiscales, dont 11 sous la responsabilité du MELCC, 21 sous la responsabilité du MFQ et une sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pour de plus amples renseignements sur ces mesures, consultez l'annexe méthodologique (C).

e. Investissement responsable³⁹

Depuis 2017, la CDPQ a réduit de 21 % l'intensité carbone de son portefeuille et est en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction de 25 % d'ici 2025⁴⁰. Elle a également augmenté ses actifs sobres en carbone de 16,8 G\$ depuis 2017, notamment grâce à des transactions importantes touchant le développement des énergies renouvelables et du transport collectif⁴¹.

Au cours de l'exercice 2019, Investissement Québec (IQ) a continué d'accompagner les entreprises québécoises souhaitant faire face aux défis liés aux changements climatiques. Pour ce faire, 63 interventions financières ont été autorisées dans le cadre de projets liés à la croissance propre.

Depuis la mise en place du programme d'obligations vertes⁴² par le MFQ en février 2017, le gouvernement continue de lever des capitaux pour les affecter à des projets engendrant des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques.

De 2017 à 2019, un total de 2,8 G\$ a été émis en obligations vertes au Québec⁴³. En 2019, la province de Québec était l'un des plus grands émetteurs canadiens d'obligations vertes, avec 800 M\$ canadiens⁴⁴. À ce jour, le Québec est une des deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur ce marché, avec l'Ontario. Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a quant à lui obtenu la plus haute cote accordée par le Center for International Climate Research (CICERO), soit la cote *dark green* (vert foncé).

Au cours de l'année 2017, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié une mise à jour de son plan d'action de développement durable 2015-2020. Depuis cette date, l'AMF œuvre pour mieux cerner les effets physiques et financiers associés aux changements climatiques et l'accroissement des catastrophes naturelles sur les produits d'assurance en matière de protection des consommateurs et de solvabilité de l'assureur. L'AMF contribue également aux travaux nationaux et internationaux touchant les renseignements devant être divulgués par les émetteurs relativement aux changements climatiques et ceux sur les investissements socialement responsables.

f. Facilitation des choix écoresponsables

En mai 2019, le MAPAQ a octroyé une aide financière de 2,7 M\$ à la Filière biologique du Québec pour la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation des aliments biologiques québécoise 2019-2021. La Filière biologique du Québec est une organisation à but non lucratif vouée au développement du secteur biologique québécois. La Filière

39. L'investissement responsable fait référence à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements.

40. Caisse de dépôt et placement du Québec. *Rapport annuel 2019, 2020*, [En ligne], <https://www.cdpq.com/fr/performance/resultats>.

41. *Ibid.*, 40.

42. Les obligations vertes sont une variante de la stratégie classique des obligations. Un investisseur achète une obligation et l'institution émettrice, en l'occurrence ici le gouvernement, s'engage à rembourser le capital plus intérêts sur une durée déterminée. L'argent levé grâce aux obligations vertes permet de financer des projets d'infrastructure ayant un impact environnemental positif (par ex. : les énergies renouvelables, les transports publics, les bâtiments efficaces au niveau énergétique).

43. Ministère des Finances. *Bulletin sur les obligations vertes – Avril 2019*, 2019, (bulletin), [En ligne], http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Reddition_de_comptes.asp.

44. Ministère des Finances. *Obligations vertes 5 ans – 800 millions \$CAD*, 2019, (bulletin), [En ligne], http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_EmissionObligationsVertes_2024-02-22_LGX.pdf.

a notamment mis en place, dès 2016, une campagne comprenant la mise en ligne du site [QuébecBio](#), une plateforme Web servant à la valorisation et la promotion des aliments bio du Québec.

La Société des alcools du Québec (SAQ) poursuit ses efforts entourant les emballages et la promotion des produits écoresponsables. De manière à rendre ses produits visibles, la SAQ a par exemple adopté les étiquettes vertes en succursale et le logo bio dans SAQ.com pour mettre en valeur les produits de culture biologique et issus d'une agriculture ne faisant pas usage de produits chimiques de synthèse. La SAQ a ainsi augmenté son offre de produits biologiques de 11,4 % au cours de l'exercice 2019-2020, pour un total de 1 433 produits biologiques offerts dans ses réseaux. Jumelée à des promotions, cette bonification de l'offre aura suscité l'intérêt des clients puisque les ventes annuelles en volume ont progressé de 23,9 %⁴⁵.

La SAQ a aussi officialisé en 2019-2020 l'exigence de verre allégé pour tous les vins courants de 16 \$ et moins, ce qui représente les deux tiers des vins qu'elle commercialise dans ses succursales. Cette mesure a permis d'atteindre un taux de près de 85 % de bouteilles allégées (750 ml) pour la catégorie visée (16 \$ et moins). Quant aux autres types de contenants pouvant remplacer la bouteille de verre, le nombre de grands formats Bag-in-Boxes (BIB) (caisses-outres) a augmenté de 19 % par rapport à l'exercice 2016-2017⁴⁶.

Le MAPAQ et RECYC-QUÉBEC ont aussi été actifs depuis 2017 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au Canada, environ 35,5 millions de tonnes de nourriture sont jetées tout au long de la chaîne alimentaire. On évalue à 11,2 millions de tonnes la quantité de résidus évitables. En 2017, le MAPAQ a ainsi lancé le sondage en ligne sur le gaspillage alimentaire « [Quel type de consommateur êtes-vous?](#) ». Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 28 387 diagnostics personnalisés ont été réalisés, ce qui a porté le total à 60 182 diagnostics. En juin 2018, RECYC-QUÉBEC s'est associée au Conseil national Zéro déchet pour lancer la campagne nationale [J'aime manger, pas gaspiller](#) au Québec afin d'aider les citoyens à tirer un meilleur profit de la nourriture qu'ils aiment. RECYC-QUÉBEC a par ailleurs établi un partenariat inusité avec Ricardo Média afin de sensibiliser un plus large public aux enjeux du gaspillage alimentaire. Les sites Web de ces campagnes mettent différentes ressources à la disposition des Québécois pour les sensibiliser aux conséquences néfastes du gaspillage alimentaire et les informer des moyens permettant de réduire les pertes alimentaires⁴⁷.

Grâce à un partenariat entre RECYC-QUÉBEC et Éco entreprises Québec, le Conseil des industries durables, la nouvelle « Attestation [ÉCORESPONSABLE^{MC}](#) – Emballage ou Produit écoconçu » a été officiellement dévoilée en octobre 2018. Ce programme novateur et unique en Amérique du Nord vise à reconnaître les efforts investis dans le déploiement d'une démarche d'écoconception et d'amélioration des caractéristiques des emballages et des produits. L'écoétiquette permettra aux consommateurs de repérer plus facilement et de façon fiable les produits écoresponsables.

En 2019, l'Office de la protection du consommateur (OPC) a lancé un important exercice de consultation sur l'obsolescence programmée. La consultation aborde trois grands enjeux : la durabilité, l'obsolescence et la réparabilité. Elle invite l'industrie à donner son avis sur les mesures que l'OPC propose pour améliorer la réparabilité des biens et développer un mécanisme d'information divulguant la « cote de durabilité » ou le niveau de réparabilité d'un produit afin de faciliter les choix de consommation.

RECYC-QUÉBEC a également développé et lancé en avril 2018 l'application mobile bilingue [Ca va où?](#) Afin d'aider les citoyens à poser le bon geste de tri et de récupération. L'application répertorie plus de 1 000 produits et couvre environ 1 300 municipalités du Québec. Un an après son lancement, l'application comptait 279 000 utilisations⁴⁸.

En septembre 2019, Télé-Québec a lancé un nouveau magazine culinaire [Moi j'mange](#). Animée par Stéphane Bellavance, l'émission aborde entre autres le défi de réduire peu à peu son empreinte écologique alimentaire sans culpabiliser ni se compliquer la vie. Pour l'appuyer, des collaborateurs engagés, issus de la nouvelle génération en cuisine et en alimentation, lui font découvrir des solutions simples et savoureuses, parfaitement adaptées au quotidien des familles actives.

45. Société des alcools du Québec (SAQ). *Bilan de responsabilité sociétale*, 2020, [En ligne], <https://www.saq.com/fr/publications>.

46. *Ibid.*, 45.

47. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/agriculture-pecheries-alimentation/publications/>.

48. RECYC-QUÉBEC. *Rapport annuel 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/gouvernance/documents-corporatifs-legaux>.

4.2.5 Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 2⁴⁹

[Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020](#)

[Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#)

[Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023](#)

[Politique bioalimentaire 2018-2025](#) et [Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire](#)

[Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#)

[Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023](#)

[Charte du bois](#)

[Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023](#)

49. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été achevés en 2018-2019.

4.3 Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Notre existence, notre qualité de vie et notre prospérité économique reposent sur le maintien et la bonne santé de l'ensemble des espèces, des écosystèmes et des processus écologiques de la terre. Il est donc crucial de travailler à conserver la diversité biologique des milieux naturels et à favoriser la pérennité des populations fauniques et floristiques. L'orientation vise principalement une meilleure gestion et conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi qu'une plus grande mise en valeur des biens et des services écologiques.

L'orientation 3 comporte deux objectifs, déclinés en six résultats recherchés.

4.3.1 État de la participation des MO à l'orientation 3

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	19	19

4.3.2 État de la contribution des MO à l'orientation 3

	2017	2019
Nombre total d'engagements ⁵⁰	62	62
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 3 (en %)	3	3
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	26	52
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	44	34
<i>Engagements non réalisés</i>	31	15

4.3.3 État de la progression vers la réalisation de l'orientation 3⁵¹

Le résultat recherché spécifique de l'orientation 3 est atteint. Quant aux trois autres résultats recherchés, ils ont tous une progression satisfaisante.

Tableau de bord 6 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 3

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Adopter des pratiques et des modes de gestion des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.	
	Renforcer et développer des mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	D'ici 2020, développer ou modifier dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) et, ce faisant, aux objectifs d'Aichi.	
	Mettre en œuvre des mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
	Mettre en valeur les biens et services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.).	

50. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

51. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est dans le tableau de bord 1.

4.3.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 3

La biodiversité et les écosystèmes représentent un bien commun indispensable au bien-être et à la qualité de vie des humains. Le déclin de la biodiversité a des conséquences importantes sur l'économie, car plusieurs secteurs sont étroitement liés à la biodiversité et aux services rendus par les écosystèmes (par ex. : la foresterie, la pêche, l'agriculture, le tourisme).

La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020 qui ont fait progresser la conservation de la biodiversité ainsi que la gestion responsable des ressources naturelles. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Gérer les ressources naturelles de façon responsable, concertée et respectueuse de la biodiversité

Gestion des ressources forestières

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, en vigueur depuis 2013, ainsi que la Stratégie d'aménagement durable des forêts, rendue publique en décembre 2015, confirment les engagements du gouvernement en matière d'aménagement durable des forêts. En avril 2018, le MFFP a franchi un pas de plus en réalisant le dernier jalon de la mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui prévoyait le remplacement du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) par le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF).

Le RADF est le résultat de l'évolution des modalités d'intervention forestière vers des normes axées sur l'aménagement durable des forêts et constitue une avancée en matière de gestion durable des ressources naturelles. Les nouvelles normes du RADF permettent notamment d'assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier, la protection des milieux forestiers, aquatiques et humides et la conciliation des diverses activités se déroulant dans les forêts du domaine de l'État.

De manière à valoriser l'ensemble des co-produits associés à l'exploitation des ressources forestières et afin d'éviter le gaspillage inutile des ressources forestières, le MFFP a lancé en 2018 la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. Dans ce cadre, le MFFP a appuyé la bonification du Programme de biomasse forestière résiduelle administré par TEQ. Le Programme de biomasse forestière résiduelle est offert aux entreprises, institutions et municipalités qui utilisent des combustibles fossiles et qui s'engagent à en réduire de façon mesurable et durable la consommation par l'implantation de mesures de conversion à la biomasse forestière résiduelle. Du 1^{er} avril 2018 au 5 novembre 2019, 10,49 M\$ ont été engagés pour appuyer 49 projets dans le cadre de ce programme, pour des investissements totaux de 27,4 M\$⁵².

Gestion des ressources halieutiques

Par la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec 2018-2025 du MAPAQ, qui découle de la Politique bioalimentaire 2018-2025, le gouvernement s'engage à appuyer les projets visant la durabilité des activités de pêche, notamment par le développement et le renouvellement d'écocertifications⁵³. Une des cibles de la Politique bioalimentaire est de faire passer la part des volumes de produits aquatiques québécois certifiés de 52 à 70 % d'ici 2025.

Pour soutenir la certification des produits marins québécois, le MAPAQ a mis en place en 2019 le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales 2019-2022 (volet 3). Ce programme permet aux entreprises aquacoles ou de transformation de produits aquatiques en région de réduire l'impact environnemental de leurs activités de production par l'adoption d'une nouvelle technique ou technologie ou l'amélioration des procédés de production ou de transformation. Un programme visant à appuyer l'acquisition ou le renouvellement d'écocertification est également en préparation.

Dans le cadre du programme Action-Climat découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec a octroyé un appui financier à un projet pilote intitulé Maillage transformation

52. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Bilan de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023*, 2019, [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/strategie-2018-2023/>.

53. La certification permet d'attester la durabilité des activités de la pêche et de l'aquaculture en fonction de critères objectifs, transparents et universels validés par une entité indépendante reconnue.

halieutique – 100 %. Mené par l'entreprise Mérinov, le projet a permis de proposer de nouvelles avenues de valorisation pour les résidus marins. D'une durée de deux ans, le projet a notamment permis d'instaurer un système de mise en relation (maillage) entre les transformateurs qui doivent se départir, par exemple, de carapaces de crustacés, et les preneurs de ces co-produits. Ainsi, des tonnes de matières à fort potentiel connaîtront une nouvelle utilisation ou une application évitant leur enfouissement. Dans le même ordre d'idées, 10 M\$ ont été remis au Fonds bleu et 4,5 M\$ au Consortium de recherche et innovation en bioprocédés au Québec (CRIBIQ) en juin 2019 afin d'encourager l'essor des biotechnologies marines au Québec. S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie maritime à l'horizon 2030, cet investissement vise à mettre en valeur le potentiel maritime issu des produits marins, incluant ses co-produits.

Par ailleurs, afin d'atténuer les impacts négatifs sur la faune marine découlant des activités de transport sur le fleuve Saint-Laurent, le MFFP a accordé, en juillet 2018, une enveloppe de 2 M\$ sur cinq ans à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour le développement d'un programme scientifique sur la modélisation du trafic maritime et des déplacements marins dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay. Ce projet de recherche-action permettra notamment de déterminer l'efficacité, les coûts et les bénéfices de différentes pratiques maritimes ou d'innovations technologiques pouvant atténuer ou éviter les effets nuisibles du trafic maritime sur les mammifères marins, en particulier sur le béluga du Saint-Laurent.

Gestion des ressources en eau

Au Québec, une grande quantité de données et de connaissances liées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques sont produites et accumulées par divers intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux. Cependant, cette connaissance, bien qu'elle soit appréciable, est disséminée chez ces divers organismes. Par ailleurs, elle n'est pas nécessairement disponible et suffisante pour soutenir les besoins d'information que requiert une saine gouvernance de l'eau. Pour remédier à cette situation, le MELCC a lancé en 2018 une nouvelle plateforme en ligne, le [Portail des connaissances sur l'eau](#) (PCE), dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Le PCE n'est pas seulement un outil traditionnel de regroupement de l'information, c'est aussi un outil performant de collaboration. Il bénéficie à tous les acteurs de l'eau, soutient le travail collaboratif (pages de collaboration privées, forums, clavardage, etc.), le partage et la diffusion des connaissances reliées à l'eau (y compris des outils géomatiques d'aide à la décision) et l'acquisition de connaissances. En 2019, un an après sa mise en place, le Portail comptait un taux d'adhésion par les principaux acteurs de l'eau de 13,5 %. Le MELCC vise à ce que, d'ici 2023, l'ensemble de la clientèle cible se soit abonnée au Portail.

Dans le but de protéger les sources d'eau potable des communautés et d'assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, le MELCC a mis en place en juin 2018 le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) (30 M\$ jusqu'en 2021). Plus de 135 municipalités ont déjà reçu une aide financière dans le cadre du PPASEP pour un montant total de 1,2 M\$. Adopté lors de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, le PPASEP aide les municipalités à définir les enjeux de protection de leurs sources d'eau potable et les menaces qui pèsent sur ces dernières et à agir pour les protéger. Le MELCC a également mis à jour, en décembre 2018, le *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilités destinées à l'alimentation en eau potable au Québec*⁵⁴.

Le Québec est aussi un grand consommateur d'eau. Même si, en 2017, on pouvait constater une réduction de 7,5 % de la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015, la quantité d'eau distribuée au Québec correspond à un volume 24 % plus élevé que la moyenne canadienne et 49 % plus élevé que celle en Ontario⁵⁵. Afin d'encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rendu publique en mars 2019 la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025. Cette dernière vise notamment à réduire de 20 % la quantité d'eau distribuée par personne d'ici 2025 par rapport à l'année 2015. Au-delà de l'accompagnement technique et financier offert aux municipalités, le MAMH a aussi agi auprès du citoyen par la campagne en ligne [Mon empreinte bleue](#). Mon empreinte bleue sensibilise aux enjeux et aux solutions associées à la surconsommation d'eau potable.

54. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilités destinées à l'alimentation en eau potable*, 2018, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/analyse-vulnerabilite.htm>.

55. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2017, 2019*, [En ligne], <https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/cartographie-et-rapports-annuels/#c22822>.

Lancée en juillet 2019, elle permet notamment de calculer sa consommation d'eau et de trouver plusieurs moyens utiles pour diminuer sa consommation.

Gestion des ressources minières et des sols contaminés

Au Québec, de nombreux terrains sont contaminés. Leur restauration permet d'assurer la protection de l'environnement et la revitalisation durable du territoire. En juin 2019, la planification 2019-2020 de restauration des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité du MERN, prévoyait des sommes de 21 M\$ pour faire progresser les dossiers des 221 mines abandonnées qui sont sous autorité gouvernementale, soit près de trois fois plus que les 7,5 M\$ déjà investis en 2018-2019.

Rappelons que le gouvernement du Québec a signé, en 2007, une entente pour le nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik avec l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Fonds Restor Action Nunavik. Ce modèle où la coordination des travaux est assurée par le milieu a porté ses fruits; l'entente a été prolongée une deuxième fois en 2019 afin que les travaux de nettoyage se poursuivent jusqu'en 2022.

De plus, fort de son expérience positive avec le Nunavik, le gouvernement du Québec a signé, en août 2018, une entente similaire pour le nettoyage de sites d'exploration abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James avec le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le gouvernement de la Nation Crie et le Fonds Restor-Action Crie. Cette entente, en vigueur jusqu'en 2029, est accompagnée d'une enveloppe financière de 11 M\$.

Dans le but cette fois de prévenir les déversements illégaux de sols contaminés, le gouvernement s'est engagé en avril 2019 à imposer le recours à la traçabilité à l'égard de tous les mouvements de sols contaminés excavés au Québec, du lieu d'excavation jusqu'au lieu de réception. Cette nouvelle obligation permettra de mieux connaître les mouvements de sols contaminés et, le cas échéant, d'identifier les fautifs et d'appliquer les sanctions prévues. Le projet de règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés du MELCC est en cours d'adoption⁵⁶.

Dans l'intervalle, le MELCC a publié le *Guide des bonnes pratiques en matière de traçabilité des sols contaminés et excavés*⁵⁷, un document à l'intention de tout intervenant qui entend utiliser ou concevoir un système de traçabilité. À noter que, depuis 2018, le MELCC a ajouté des clauses dans les cadres normatifs du programme d'aide financière ClimatSol-Plus 2017-2020 (55 M\$). Ces clauses exigent entre autres des bénéficiaires qu'ils utilisent le système de traçabilité des sols contaminés excavés autorisé par le ministère.

Gestion des ressources agricoles

L'agriculture biologique repose sur une combinaison de pratiques conciliant la protection de l'environnement, la santé, le bien-être des animaux et l'acceptabilité sociale. Elle favorise l'utilisation de ressources renouvelables, vise la pérennité du potentiel agronomique des sols de même que la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'agriculture biologique exclut notamment le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés.

Ensemble, la Politique bioalimentaire 2018-2025 du MAPAQ et son plan d'action 2018-2023 appuient le développement de l'agriculture biologique au Québec. Entre autres exemples, le MAPAQ vise, dans le cadre de la Politique, à doubler la superficie utilisée pour la production biologique d'ici 2025, pour passer de 49 000 à 98 000 hectares. En 2018, les superficies utilisées pour la production biologique ont atteint 84 985 hectares.

Pour atteindre cette cible, le MAPAQ et La Financière agricole du Québec (FADQ) ont mis sur pied en 2018-2019 un ensemble de mesures permettant de soutenir le développement du secteur biologique québécois. Quelques-unes de ces mesures sont présentées ci-dessous :

- Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique
 - *permet de soutenir la croissance des entreprises en agriculture biologique et la conversion d'activités agricoles non biologiques vers la production biologique.*
- Bonification jusqu'à 85 % de l'aide financière pour les services-conseils en gestion

56. Gouvernement du Québec. « Projet de règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés », 2019, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 17, p. 1323. [En ligne],

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=70443.pdf>.

57. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Bonnes pratiques en matière de traçabilité des sols contaminés excavés*, 2018, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/tracabilite/index.htm>.

- *permet d'offrir aux entreprises qui démarrent leurs activités, celles qui sont en conversion ou celles qui se consacrent déjà à la production biologique, un encadrement technique et en agroenvironnement par les réseaux Agriconseils.*
- Bonification de l'aide financière jusqu'à 90 % dans le cadre du programme Prime-Vert
 - *permet d'aider financièrement les entreprises en précertification et celles qui détiennent une certification biologique.*
- Bonification du Programme d'assurance récolte pour certaines productions biologiques
 - *permet de protéger les récoltes (par ex. : choux, carottes, pommes, agriculture maraîchère diversifiée, canneberges, sirop d'érable, céréales et oléagineux, fourrages et légumes de transformation) contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.*
- Bonification du programme Agri-Québec pour la transition à l'agriculture biologique
 - *majoration du taux de contribution gouvernementale pour les entreprises agricoles et aquacoles durant leur transition vers l'agriculture biologique.*

Par ailleurs, le MELCC a modernisé en 2018 les règlements encadrant l'utilisation et la vente des pesticides les plus à risque pour la santé humaine et animale (atrazine, chlorpyrifos et trois néonicotinoïdes : clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame). Ces pesticides ne peuvent désormais être utilisés que si leur application est justifiée et prescrite par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). Le nouveau règlement est accompagné d'une aide de 14 M\$ sur 5 ans pour aider les producteurs à s'adapter. En 2018, les ventes totales déclarées de pesticides au Québec se chiffraient à 3 511 060 kilogrammes d'ingrédients actifs (kg i.a.), dont 2 887 kg de néonicotinoïdes enrobant les semences. Excluant ces néonicotinoïdes, cela représente une diminution des ventes de 14,7 % par rapport à 2017 (3 508 173 kg i.a.) et une diminution de 13 % par rapport aux ventes de 1992⁵⁸.

Pour accompagner ces changements réglementaires, le MELCC prévoit l'introduction d'un instrument économique applicable aux pesticides afin de responsabiliser les utilisateurs dans une perspective d'application du principe de pollueur-payeur. L'introduction d'instruments économiques pourrait encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'utilisation de solutions de rechange aux pesticides ainsi que le recours à des biopesticides. À cet effet, les résultats d'une analyse du potentiel des instruments économiques ont été rendus publics en 2019 et feront l'objet d'une consultation⁵⁹.

a. Pratiques de concertation dans le cadre de la gestion des ressources naturelles

Les MO ont pris peu d'engagements dans leur PADD pour faire progresser les pratiques de concertation dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Cela étant dit, plusieurs exercices de concertation ont été réalisés par l'administration publique au cours des dernières années dans l'ensemble des secteurs liés à la gestion des ressources naturelles. Quelques exemples sont présentés ci-dessous :

- En 2017, le MELCC a créé son propre Pôle d'expertise en consultation autochtone. Son mandat vise d'abord toutes les actions de consultation autochtone du MELCC, mais son rôle s'étend également à l'ensemble des actions liées aux affaires autochtones, telles que la négociation d'ententes et la mise en œuvre de conventions ou autres dossiers comportant des considérations autochtones.
- En 2019, le MERN a rendu public le [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi, et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures](#). Ce guide outille les entreprises au regard de la participation des communautés locales, y compris les communautés autochtones, dans les discussions lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs projets, ainsi que lors du partage et de la prise en compte d'informations en lien notamment avec la biodiversité et les usages, les pratiques traditionnelles et utilisations coutumières qui en dépendent.
- En août 2019, le MELCC a donné le coup d'envoi d'une tournée de consultation des régions pour l'élaboration du nouveau Plan d'électrification et de changements climatiques (ou Plan pour une économie verte). La tournée a duré 10 jours et impliqué quatre ministres. Elle a couvert 13 municipalités et 17 régions administratives. Elle a rassemblé plus de 250 participants.
- À l'automne 2019, le MFFP a lancé une vaste démarche permettant d'engager le dialogue avec ses partenaires fauniques, les communautés autochtones et les acteurs concernés. Ceux-ci ont fait connaître

58. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Bilan des ventes de pesticides au Québec – Année 2018, 2020*, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/index.htm>.

59. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Les instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides*, 2019, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/strategie2015-2018/instruments-economiques.htm>.

leurs points de vue, observations ou préoccupations à l'égard de la faune du Québec devant des représentants gouvernementaux lors d'ateliers de travail présentés dans les 17 régions administratives de la province. Au total, plus de 500 représentants d'organisations sont venus s'exprimer. La population a également été invitée à participer à la réflexion entourant l'élaboration de la politique en répondant à un sondage et en faisant part de ses commentaires. Ce sondage était disponible sur le site du MFFP du 18 novembre au 31 décembre 2019. Plus de 17 300 personnes y ont répondu ; de ce nombre plus de 12 500 personnes ont émis des commentaires, dans la section prévue à cet effet, sur les moyens d'améliorer la gestion de la faune⁶⁰.

- En juillet 2019, le MTQ a entamé une série d'activités de concertation et de consultation dans le cadre des travaux d'élaboration d'une nouvelle vision du développement maritime pour le Québec.
- En juin 2017, le MFFP a révisé le guide publié en 2010 afin d'appuyer la mise en place et le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)⁶¹. Celles-ci ont pour mandat d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées sur le territoire public québécois. En 2018-2019, le MFFP a accordé 2,1 M\$ aux 34 TLGIRT.

b. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques

Réseaux des aires protégées

En 2010, le gouvernement du Québec s'était fixé comme cible de protéger 17 % de son territoire continental comprenant les milieux terrestres et d'eau douce ainsi que 10 % de son milieu marin correspondant à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent avant la fin de 2020. Malgré de nombreuses avancées, le Québec est malheureusement encore loin d'atteindre ses cibles.

En 2018-2019, le pourcentage du territoire du Québec constitué d'aires protégées était de 10,03 % par rapport à la cible de 17 % pour 2020, le pourcentage du territoire du Plan Nord constitué d'aires protégées était de 11,80 % par rapport à la cible de 20 % pour 2020 et le pourcentage du territoire marin du Québec constitué d'aires marines protégées était de 1,35 % par rapport à la cible de 10 % pour 2020⁶².

Pour pallier les délais d'atteinte de sa cible, le gouvernement du Québec a déposé en novembre 2019 le projet de loi n° 46, marquant le début d'un processus de modernisation de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN). Les modifications proposées visent à accélérer les processus de création d'aires protégées, à élargir l'éventail d'outils de protection des milieux naturels et à amener davantage les citoyens et les autochtones à participer à la création et à la gestion des aires protégées.

L'année 2020 doit marquer l'adoption de nouveaux objectifs internationaux à atteindre en matière de conservation de la biodiversité pour après 2020. L'objectif de conservation suggéré par la Convention sur la diversité biologique est de 30 % d'ici 2030. Pour atteindre un tel objectif, le Québec doit accentuer ses efforts et s'assurer que les zones dotées d'un statut de conservation sont représentatives de la diversité des écosystèmes qui composent le Québec.

Le projet de loi 46 vise notamment à créer le statut d'aire protégée d'utilisation durable⁶³ et de réserve marine.

En raison de l'ajout du statut d'aire protégée d'utilisation durable à la LCPN, la protection intégrale de l'île Anticosti pourrait être assurée, en complément des autres territoires de l'île qui font déjà l'objet d'une démarche de protection. Ce nouveau statut, déjà fort répandu ailleurs au Canada et dans le monde, permettrait l'harmonisation entre certaines activités économiques durables, le développement social et la protection de la biodiversité en ces lieux. Enfin, l'attribution du statut d'aire protégée d'utilisation durable à l'île d'Anticosti permettrait d'obtenir plus facilement

60. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune au Québec – Synthèse de la participation publique*, 2020, [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/politique-faune/>.

61. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré*, 2017, [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/table-de-gestion-integree-ressources-territoire/>.

62. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/publications/#c11295>.

63. Aire protégée administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. C'est une aire comportant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée de façon à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et des produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il avait été rapporté que les activités forestières menaçaient la candidature de l'île.

Parcs nationaux

En 2018, le Québec comptait 27 parcs nationaux couvrant 2,6 % du territoire québécois. À ce réseau s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, d'une superficie de 1 246 km², créé conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Les parcs nationaux du Québec, dans leur très grande majorité, représentent des aires protégées de catégorie II selon les critères internationaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁶⁴. Quatre parcs nationaux se situent au-delà du 55^e parallèle, dans la région du Nord-du-Québec, ce territoire nordique québécois aussi désigné sous le nom de « Nunavik » (extrait politique parcs nationaux)⁶⁵.

En 2018-2019, le réseau de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a connu un achalandage record de 8,1 millions de jours de visites, comparativement à 4,8 millions de jours de visites enregistrés en 2016-2017. Le gouvernement a également fait l'annonce en 2018-2019 d'investissements de 75 M\$ sur cinq ans pour les parcs nationaux.

Afin d'assurer pleinement son rôle au niveau de l'atteinte du volet conservation de la mission des parcs nationaux du Québec, la Sépaq s'est dotée de deux principaux outils : les plans de conservation et le Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec (PSIE). Un plan de conservation a été adopté pour chacun des 23 parcs nationaux de la Sépaq pour la période 2017-2022. De nombreux projets et des actions en matière de conservation ont aussi été réalisés durant l'année, dont plusieurs ont été rendus possibles notamment grâce à une entente financière avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la réhabilitation des milieux naturels.

L'année 2018-2019 a aussi été une année importante pour l'évolution du Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec (PSIE). L'année marque la sortie du rapport quinquennal 2013-2017 du programme. Le PSIE regroupe 84 indicateurs dont 16 indicateurs réseau et 68 indicateurs spécifiques à un ou quelques parcs. Certains visent à mesurer des changements à l'intérieur du parc, tandis que d'autres portent sur le territoire périphérique, comme la qualité de l'eau d'un bassin versant qui alimente les cours d'eau d'un parc ou l'utilisation des terres en périphérie. Le rapport quinquennal 2013-2017 conclut que, dans l'ensemble, les parcs nationaux du Québec se portent bien. Au total, l'état de santé de 13 parcs est jugé très bon, celui de 8 parcs est jugé bon et celui de 1 parc est jugé passable. De manière générale, les points de vigilance se rapportent directement à ce qui se passe en périphérie des parcs nationaux ou encore sont le résultat de changements plus globaux (par ex. : la qualité des bassins versants qui alimentent les parcs, l'introduction d'espèces exotiques).

Milieux humides

La *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) adoptée en juin 2017 a modifié plusieurs lois, dont la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (ou Loi sur l'eau) afin de permettre la mise en œuvre des axes de la réforme qui touchent à la fois à la planification de l'aménagement du territoire, à la gestion intégrée des ressources en eau, au régime d'autorisation environnementale et aux mesures de conservation du patrimoine naturel. La LCMHH instaure un nouveau régime moderne, clair, prévisible et optimisé pour conserver les milieux humides et hydriques dans un objectif d'aucune perte nette.

Les modifications apportées à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (ou Loi sur l'eau) réaffirment le partenariat privilégié du gouvernement avec le monde municipal, en confiant la réalisation des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMH) aux municipalités régionales de comté (MRC). Ces plans, qui constituent de nouveaux outils de planification pour la conservation et le développement durable des municipalités régionales de comté, pourront notamment prendre

64. De vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle et pour fournir des occasions de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. Seuls deux parcs nationaux, soit le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et le parc national de Miguasha, ne sont pas comptabilisés parmi les aires de la catégorie II, mais sont de catégorie III, lesquelles sont gérées principalement dans le but de préserver des éléments naturels particuliers.

65. Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs. *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, 2018, [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/les-parcs/roles-responsabilites-politique-sur-les-parcs/#:~:text=En%20continuit%C3%A9%20de%20la%20mission,de%20collaboration%20entre%20les%20intervenants.>

en compte les milieux humides et hydriques (MHH) en amont de l'élaboration de leurs schémas d'aménagement et de développement durable. Le MELCC a d'ailleurs publié un guide d'élaboration qui vise à soutenir les MRC dans la préparation de leur premier PRMHH.

De plus, en février 2019, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Programme d'aide aux MRC pour les accompagner financièrement dans l'élaboration de leur premier PRMHH, qui doit être déposé d'ici juin 2022. Ce programme est doté d'une enveloppe de 8,5 M\$.

En septembre 2018, le nouveau *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* est entré en vigueur. Ce règlement établit les règles d'application du régime de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (MHH) et s'insère dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Lors de l'analyse d'un projet qui affecte un MHH par la perte de superficie, de fonctions écologiques ou de biodiversité, le MELCC met de l'avant la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser », à la base de la nouvelle section V.1 de la LQE, qui a pour objet d'inciter les initiateurs de projets à éviter les pertes. Lorsqu'il n'y a pas d'autres avenues possibles, ils doivent proposer des éléments de conception et de réalisation visant à réduire les conséquences de leur projet sur le milieu récepteur. Une fois ces deux premières étapes franchies, l'initiateur doit compenser les pertes résiduelles de MHH de manière à répondre à l'objectif d'aucune perte nette fixé par la loi. Le règlement précise les mesures à mettre en œuvre pour compenser l'atteinte aux MHH, afin d'assurer leurs conservation et utilisation durables, tout en permettant un développement économique respectueux de l'environnement.

En complément, le Programme de restauration des milieux humides et hydriques permet de soutenir la conception et la planification de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques au Québec (volet 1), ainsi que la réalisation des projets les plus porteurs et structurants pour rétablir ou créer la dynamique écologique naturelle de ces écosystèmes (volet 2). Ce programme lancé en juin 2019 et pourvu d'une enveloppe de 30 M\$ contribue à freiner la perte de ces écosystèmes au Québec et à obtenir des gains de superficies et de fonctions dans ces milieux, y compris avec les services écologiques essentiels qu'ils rendent en lien avec les ressources en eau.

c. Mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) et, ce faisant, des objectifs d'Aichi

Un groupe de travail interministériel mandaté par le Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) est chargé de préparer un bilan de la mise en œuvre au Québec du Plan stratégique 2011-2020 des Nations unies sur la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi⁶⁶. Une extraction des données préliminaires indique que 299 mesures en lien avec l'utilisation durable, le maintien, la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et des services écologiques ont été mises en œuvre par 23 MO au cours de la période 2015-2019. Trois mesures parmi les 299 sont présentées ci-dessous.

- L'[Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent](#), réalisé dans le cadre du Plan Saint-Laurent 2011-2026, qui vise à déterminer les sites où les besoins de conservation sont les plus criants sur ce territoire qui présente à la fois une richesse unique du point de vue de la biodiversité et des services écologiques qu'elle rend et une grande variété d'utilisations anthropiques à proximité de grands centres urbains.
- Le [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#) (assorti d'une enveloppe de 14 M\$ sur cinq ans et géré par la Fondation de la faune du Québec) vise à restaurer la qualité de l'écosystème de ce grand bassin versant du Saint-Laurent, d'importance nationale et internationale, et à y assurer une pêche durable, en s'appuyant sur une vision commune élaborée par le MELCC, le MFFP et le MAPAQ dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.
- Le [guide Entreprises et biodiversité](#), publié en 2019 par le Conseil patronal de l'environnement du Québec en collaboration avec le MEI, vise à promouvoir et encourager l'inclusion de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les pratiques et plans d'affaires des entreprises.

⁶⁶ Les objectifs d'Aichi sont 20 objectifs ambitieux qui constituent la base du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Les objectifs représentent les cibles internationales en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

4.3.5. Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 3⁶⁷

[Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son Plan d'action 2018-2023](#)

[Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025](#)

[Stratégie maritime à l'horizon 2030 et son Plan d'action 2015-2020](#)

[Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020](#)

[Politique sur les parcs nationaux](#)

[Orientation gouvernementale en matière de diversité biologique 2013](#)

[Politique bioalimentaire 2018-2025 et le Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire](#)

Sous-stratégies et plan affiliés :

Stratégie de valorisation des aliments biologiques québécois 2019-2021

Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine 2016-2019

Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec

[Stratégie d'aménagement durable des forêts](#)

[Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020](#)

[Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre](#)

[Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018](#)

[Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#)

⁶⁷ Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été terminés en 2018-2019.

4.4 Orientation 4 – Favoriser l’inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Un des objectifs du développement durable est de permettre à tous les membres de la société de satisfaire leurs besoins essentiels grâce à une offre de services suffisante et de qualité. Favoriser et valoriser la contribution de tous à la construction d’une collectivité équitable, résiliente et inclusive permet de diminuer les inégalités et la discrimination sociale et économique. Les trois objectifs de cette orientation soutiennent donc, entre autres, la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale en favorisant l’accès au marché de l’emploi et à la formation, le maintien en emploi, l’action communautaire et l’essor d’une économie sociale.

L’orientation 4 comporte trois objectifs, déclinés en trois résultats recherchés.

4.4.1 État de la participation des MO à l’orientation 4

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	46	44

4.4.2 État de la contribution des MO aux objectifs et résultats recherchés de l’orientation 4

	2017	2019
Nombre total d’engagements ⁶⁸	126	117
Part des engagements totaux consacrée à l’orientation 4 (en %)	6	6
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	41	57
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	24	24
<i>Engagements non réalisés</i>	35	19

4.4.3 État de la progression vers la réalisation des visées de l’orientation 4⁶⁹

Sur les 3 résultats recherchés de l’orientation 4, 100 % ont une progression satisfaisante.

Tableau de bord 7 – Progrès détaillés vers l’atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l’orientation 4

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Augmenter la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail.	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale qui contribuent à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Renforcer l’appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d’économie sociale contribuant à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités.	
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de	Améliorer les mesures permettant d’élargir l’accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	

68. Ce total inclut les engagements qui n’ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

69. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté au début du rapport.

4.4.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 4

Le Québec a atteint des records quant à la participation des personnes au marché du travail. Le taux de chômage du Québec atteignait un seuil historique de 5,5 % en 2018, alors que le nombre de postes vacants était en forte hausse⁷⁰. Le contexte de rareté de la main-d'œuvre accroît d'autant l'importance sociétale de soutenir l'intégration au marché du travail de toutes les personnes qui désirent travailler, notamment les personnes plus vulnérables, comme les prestataires d'aide financière de dernier recours, les personnes handicapées, les travailleurs expérimentés, les immigrants, les jeunes, les membres des Premières Nations et les Inuits.

La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020⁷¹ qui ont favorisé l'inclusion sociale et réduit les inégalités sociales et économiques. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Favoriser la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail

Développement des compétences (plus particulièrement celles des personnes les plus vulnérables)

Afin de soutenir ces différents groupes de clientèles, les services publics d'emploi, accompagnés de leurs partenaires, dont des organismes spécialisés en développement de l'employabilité, proposent différentes mesures d'aide à l'emploi afin de favoriser l'insertion en emploi de ces clientèles, telles que des mesures de formation, de préparation à l'emploi et des subventions salariales.

Le contexte de rareté de la main-d'œuvre qu'a connu le Québec ces dernières années a eu des répercussions importantes sur le nombre de nouveaux participants aux mesures et services d'emploi offerts par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), notamment aux mesures de formation. En ce sens, le nombre de nouveaux participants à des formations de base est en diminution constante depuis son sommet de 44 825 établi en 2009-2010. À titre de comparaison, le nombre de nouveaux participants s'est établi à 20 395 en 2018-2019, comparativement à 24 490 en 2015-2016.

Le MTESS favorise également la reconnaissance, le maintien et le développement des compétences des travailleurs par l'entremise de son offre de services aux entreprises. Ainsi, le nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre s'est établi à 7 792 en 2018-2019.

Le MTESS a mis en œuvre plusieurs initiatives depuis 2017 afin de favoriser la participation des personnes les plus vulnérables à des activités visant le développement de leurs compétences et à faciliter leur accès au marché du travail. Les sous-sections subséquentes résument quelques-unes de ces initiatives.

Prestataires de l'aide sociale

Bien que le profil des participants de l'assistance sociale varie considérablement d'une personne à une autre (par exemple en fonction de l'âge, de la scolarité, des années d'expérience de travail, de la profession ou de la durée préalable à l'aide financière), ces derniers sont considérés en général comme plus éloignés du marché du travail que la moyenne des clients des services d'emploi du Québec. À cet effet, le MTESS a lancé en avril 2018 le Programme objectif emploi. Ce nouveau programme vise à offrir un soutien personnalisé aux personnes admissibles

70. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RAG_MTESS_2018-2019.pdf?1569520892.

71. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, 2020*, [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

pour une première fois au programme d'aide sociale pour les soutenir dans le développement de leurs compétences ou habiletés sociales ainsi pour la recherche d'emploi. À chacun des prestataires du programme, un accompagnement personnalisé est offert dans le but d'élaborer un plan d'intégration à l'emploi à la suite d'une évaluation.

En 2018-2019, 9 596 nouveaux participants prestataires des programmes d'assistance sociale ont bénéficié de différentes mesures de formation, et de celles-ci, 4 834 pour des formations de base.

Durant cette même année, 79 478 de ces prestataires ont terminé leur participation à un programme d'assistance à l'emploi. Parmi ces derniers, 33 478 ont occupé un emploi à brève échéance, se traduisant en un taux d'emploi de 42,1 %. Ce résultat a d'ailleurs permis d'atteindre entièrement la cible de l'indicateur portant sur le taux d'emploi de cette clientèle du Plan d'action 2018-2019 en matière de main-d'œuvre et d'emploi du MTESS. Il s'agit d'une amélioration de 5,6 points de pourcentage du taux d'emploi depuis 2015-2016.

Personnes handicapées

Les premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) réalisée en 2017 par Statistique Canada⁷² indiquent que les personnes ayant une incapacité sont nettement moins présentes sur le marché du travail que les personnes sans incapacité. En effet, le taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans ayant une incapacité s'établit au Québec à 56,1 % en 2017, un taux nettement inférieur à celui des personnes sans incapacité (79,3 %), soit un écart de 23,2 points de pourcentage⁷³.

Dans la continuité des annonces faites en 2018, le gouvernement a lancé en juin 2019 la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Dotée d'une enveloppe de 238,5 M\$ sur cinq ans, cette stratégie est le fruit de différents travaux et de consultations réalisées ces dernières années. Parmi les mesures phares, on compte la création de 400 postes permanents dans les entreprises adaptées et l'augmentation de 500 nouveaux participants dans la mesure « contrat d'intégration au travail (CIT) ». Grâce au programme CIT, un employeur peut obtenir un soutien salarial allant jusqu'à 85 % et recevoir une aide financière pour adapter l'environnement de travail aux besoins du travailleur nouvellement embauché.

Immigrants

Les personnes immigrantes sont généralement considérées comme une clientèle éloignée du marché du travail et font partie d'un groupe qui est sous-représenté sur le marché du travail. En 2018, le taux de chômage chez les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans était d'environ 11 %, soit plus du double de celui des personnes nées au Québec⁷⁴.

Dans la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, le gouvernement s'est engagé à assurer une meilleure adéquation entre les besoins économiques du Québec et le profil des personnes immigrantes. De cette façon, les personnes immigrantes pourront intégrer le marché du travail et y participer plus facilement, à la hauteur de leurs compétences. En ce sens, 4 540 personnes immigrantes ont participé à des formations de base offertes par les services publics d'emploi, en 2018-2019, afin de faciliter leur intégration au marché du travail.

De plus, le gouvernement a adopté en juin 2019 la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Cette loi modifie la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* (MIFI) afin que le ministre puisse recueillir auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires à la connaissance de leur parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français et leur

72. E. Cloutier, C. Grondin et A. Lévesque, 2018. *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : guide des concepts et méthodes*. Produit n° 89-654-X2018001 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.htm>.

73. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Le ministre Jean Boulet prévoit 33 mesures pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap*, 2019, [En ligne], <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/grande-corvee-2-0-le-ministre-jean-boulet-prevoit-33-mesures-pour-l-integration-professionnelle-des-personnes-en-situation-de-handicap-897893588.html>.

74. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Grande corvée 2.0 – Personnes éloignées du marché du travail – Le ministre Jean Boulet annonce plus de 54 millions de dollars pour faciliter le recrutement et l'intégration en emploi des personnes immigrantes, 2019*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grande-corvee-20-personnes-eloignees-du-marche-du-travail-le-ministre-jean-boulet-annonce-plus-de-54/>.

intégration au marché du travail. En complément, le MIFI a lancé le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration 2019-2021. Ce nouveau programme est destiné à favoriser la pleine participation des personnes immigrantes, en français, à la vie collective au moyen d'une aide financière versée à des organismes⁷⁵.

Le MIFI a également bonifié son offre de francisation à visée professionnelle. L'offre de matériel et de services de francisation à visée professionnelle a par exemple été améliorée en 2018-2019 par l'introduction de nouveaux cours de français spécialisés pour les domaines du tourisme et du commerce, des technologies de l'information et des communications, et de la comptabilité. En 2018, 28 000 personnes immigrantes ont participé à des services de francisation offerts par le MIFI. Cela représente une augmentation de 9,43 % par rapport à 2017⁷⁶.

En août 2019, le MTESS a bonifié de 33,9 M\$ le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles ainsi que le Programme d'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger recommandées par un ordre professionnel. La bonification de ces programmes fait notamment passer de 50 % à 70 % du salaire brut la subvention salariale accordée à l'employeur qui embauche une personne immigrante ou un membre d'une minorité visible⁷⁷.

Jeunes

Les jeunes de 25 ans et moins constituent une clientèle rencontrant des obstacles à l'emploi. En 2018, le taux d'emploi chez les jeunes était de 70,1 % en comparaison de 77,3 % chez les plus âgés, et plus du tiers des emplois qu'ils occupaient étaient à temps partiel (34,8 %). Ils affichaient un taux de chômage (7,4 %) plus élevé que celui des personnes de 30 à 64 ans (4,9 %)⁷⁸.

En novembre 2019, le gouvernement a annoncé un investissement de près de 70 M\$ d'ici 2024 pour assurer la continuité du Service spécialisé jeune, lancé initialement en 2016 à titre de projet pilote. Offert dans les carrefours jeunesse-emploi (CJE), ce service permet à des jeunes de 15 à 29 ans de se fixer un objectif professionnel qui les mènera vers un retour en formation ou sur le marché du travail. Alors que le Québec compte 136 000 jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF), le service leur permettra de bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins⁷⁹.

Travailleurs expérimentés

Pour permettre aux travailleurs expérimentés d'occuper pleinement leur place sur le marché du travail, des démarches visant à mettre en lumière leur valeur ajoutée auprès des entreprises et à soutenir ces dernières dans les bonnes pratiques à adopter ont été réalisées.

Pour rendre les milieux de travail plus attrayants pour les travailleurs expérimentés, le gouvernement a annoncé un investissement de 2,7 M\$ afin de couvrir 85 % des coûts liés à l'élaboration de moyens facilitant l'embauche et le maintien à l'emploi des travailleurs expérimentés. Les moyens pouvant être mis en place par les entreprises incluent par exemple l'adaptation des stratégies de recrutement, l'amélioration de la flexibilité de l'organisation du travail pour une meilleure conciliation travail-vie personnelle et l'aménagement d'avenues pour permettre la prise de retraite progressive⁸⁰.

En septembre 2019, le gouvernement a annoncé des investissements de près de 7 M\$ sur cinq ans pour bonifier le programme Subvention salariale pour personnes expérimentées dans le but de soutenir les entreprises qui offrent des emplois à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) à des travailleurs expérimentés. Cette mesure

75. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-administratives/rapports-annuels.html>.

76. *Ibid.*, 75.

77. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Grande corvée 2.0 – Personnes éloignées du marché du travail – Le ministre Jean Boulet annonce plus de 54 millions de dollars pour faciliter le recrutement et l'intégration en emploi des personnes immigrantes*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grande-corvee-20-personnes-eloignees-du-marche-du-travail-le-ministre-jean-boulet-annonce-plus-de-54/>.

78. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Grande corvée 2.0 – Le ministre Jean Boulet annonce 70 M\$ sur cinq ans pour aider les jeunes à trouver leur place sur le marché du travail*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grande-corvee-20-le-ministre-jean-boulet-annonce-70-m-sur-cinq-ans-pour-aider-les-jeunes-a-trouver-//>.

79. *Ibid.*, 78.

80. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Tournée du Québec En action pour la main-d'œuvre - Le ministre Jean Boulet annonce 2,7 millions de dollars pour rendre les milieux de travail plus attrayants pour les travailleurs expérimentés*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/tournee-du-quebec-en-action-pour-la-main-doeuvre-le-ministre-jean-boulet-annonce-27-millions-de-doll/>.

s'adresse aux entreprises ayant des besoins en matière de main-d'œuvre et concerne les personnes de 55 ans et plus qui risquent de connaître une période de chômage prolongée et les personnes de 50 ans et plus qui sont prestataires d'une aide financière de dernier recours (aide sociale ou solidarité sociale). L'objectif gouvernemental est de favoriser le retour sur le marché du travail de 400 travailleurs expérimentés par année⁸¹.

Membres des Premières Nations et Inuits

Afin de permettre aux membres des Premières Nations et aux Inuits de prendre leur place dans le marché du travail, le gouvernement a annoncé en juin 2019, notamment après des consultations débutées en 2018, des investissements de 13 M\$ destinés aux Alliances pour la solidarité ainsi qu'au Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits⁸².

Financé à hauteur de 4,8 M\$, ce programme vise à aider 500 membres des Premières Nations et Inuits à intégrer le marché du travail d'ici 2023. De cette façon, le gouvernement souhaite aider les membres des Premières Nations et les Inuits à acquérir une première expérience de travail significative et favoriser leur maintien en emploi. Grâce à ce programme, jusqu'à 80 % du salaire brut de la personne est couvert et jusqu'à 100 % des coûts directs liés à la formation. Le programme prévoit également des mesures d'accompagnement pour les personnes embauchées et du financement pour adapter le milieu de travail ou les outils en matière de ressources humaines pour une intégration réussie. La mise en œuvre du programme se fait également de concert avec les membres des communautés concernées pour bien répondre aux besoins des travailleurs⁸³.

Les Alliances pour la solidarité permettent, quant à elles, aux organisations autochtones signataires de ces ententes, en collaboration avec leurs partenaires sur leurs territoires, d'aborder la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale selon des priorités convenues en région, dont la persévérance scolaire et l'intégration professionnelle. Les investissements totaux à cet égard s'élèvent à 8,3 M\$⁸⁴.

b. Favoriser l'inclusion sociale et la réduction des inégalités en appuyant les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) a été lancé le 10 décembre 2017⁸⁵. En avril 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 160,1 M\$ dans le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) d'ici 2022-2023 afin de poursuivre les Alliances pour la solidarité dans le cadre du PAGIEPS, permettant ainsi, par l'intermédiaire de projets régionaux et locaux issus de la communauté, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁸⁶.

En juin 2018, le gouvernement du Québec a aussi annoncé dans le cadre du PAGIEPS un investissement de 50,7 M\$ dans le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) pour rehausser graduellement d'ici 2022-2023 le financement des organismes communautaires qui contribuent, par leurs actions, à défendre les droits sociaux et économiques des Québécoises et des Québécois. Cette action se traduit par une bonification de 2,2 M\$ du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole dès 2018-2019.

En 2018-2019, les sommes que le FAACA a versées à des organismes pour la mise en œuvre des trois volets de son programme de soutien financier ont totalisé 22,4 M\$⁸⁷.

81. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action pour la main-d'œuvre – Bonifier la subvention salariale pour travailleurs expérimentés qui souhaitent occuper un emploi à temps partiel*, 2019, [En ligne], https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/bonification_trav_exp_temps_part.asp.

82. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Grande corvée 2.0 – Le ministre Jean Boulet confirme plus de 13 millions de dollars pour soutenir les membres des Premières Nations et les Inuits dans leurs démarches menant vers l'emploi*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grande-corvee-20-le-ministre-jean-boulet-confirme-plus-de-13-millions-de-dollars-pour-soutenir-les-m/>.

83. *Ibid.*, 82.

84. *Ibid.*, 82.

85. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023*, 2017, [En ligne], <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp>

86. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Fonds québécois d'initiatives sociales – Québec annonce une somme de 160 M\$ pour poursuivre les Alliances pour la solidarité*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/fonds-quebecois-d-initiatives-sociales-quebec-annonce-une-somme-de-160-m-pour-poursuivre-les-alliance/>.

87. *Ibid.*, 86.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et Inuits 2017-2022 qui regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones, le gouvernement a lancé le Fonds d'initiatives autochtones (FIA) III 2018-2022, lequel représente un investissement de 135 M\$ sur une période de cinq ans. En 2018-2019, 144 projets ont été soutenus par des investissements de 29,9 M\$ dans le FIA II et III⁸⁸.

c. Accès aux services de base en milieux défavorisés

Avoir accès aux services de base en milieux défavorisés signifie, à tout le moins, posséder une sécurité de revenu, pouvoir intégrer un logement et s'y maintenir et avoir accès à une alimentation saine, nutritive et abordable.

Sécurité de revenu

Dans le cadre du PAGIEPS, le gouvernement s'est fixé pour objectif de sortir d'une situation de faible revenu (déterminée selon la mesure du panier de consommation) plus de 100 000 personnes, principalement des personnes seules et des couples sans enfants ayant des contraintes sévères à l'emploi, en plus de permettre au Québec de rejoindre les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté en 2023.

Le 15 mai 2018, le gouvernement a adopté la *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi*, laquelle permettra de mettre en œuvre, d'ici 2023, le Programme de revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi⁸⁹. D'ici l'entrée en vigueur du Programme de revenu de base, le gouvernement a prévu un investissement de 1,25 G\$ afin de bonifier chaque année les prestations des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi bénéficiant du Programme de solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois. Cette mesure, jumelée au soutien du revenu existant, permettra à près de 84 000 personnes de bénéficier d'une augmentation d'environ 40 % de leur revenu disponible et d'atteindre ainsi 100 % de la mesure du panier de consommation⁹⁰ en 2023⁹¹.

Logement

L'habitation est un besoin fondamental et joue un rôle d'importance dans la qualité de vie de chaque citoyen. En 2018-2019, la Société d'habitation du Québec (SHQ) est intervenue auprès de 217 114 ménages à faible revenu ou à revenu modeste par l'intermédiaire de ses programmes d'aide au logement social, communautaire et abordable (HLM, Allocation-logement, Supplément au loyer, Accès Logis Québec et Logement abordable Québec). En matière d'amélioration de l'habitat, 8 241 ménages ont bénéficié de l'aide publique grâce à divers programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile. L'aide offerte à ces ménages a totalisé près de 65 M\$⁹².

À noter que, dans le cadre du PAGIEPS, le gouvernement s'est engagé à construire 3 000 nouveaux logements afin de bonifier l'offre de logements sociaux, communautaires et abordables sur l'ensemble du territoire québécois, notamment grâce au programme Accès Logis Québec (226,4 M\$), à offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle (4 M\$), à mieux loger les personnes en accordant un soutien financier additionnel de 38,8 M\$ pour la construction de logements abordables et à améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social (2,3 M\$)⁹³.

Saine alimentation

Toujours dans le cadre du PAGIEPS 2017-2023, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu. Pour ce faire, des investissements de 30 M\$ sont prévus pour augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes

88. Ministère du Conseil exécutif. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/conseil-executif/>.

89. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Vers un premier revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi*, 2018, [En ligne], <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/vers-un-premier-revenu-de-base-pour-les-personnes-ayant-des-contraintes-severes-a-lemploi-676838693.html>.

90. La Mesure du panier de consommation est une mesure de faible revenu utilisée au Québec qui permet de repérer un niveau de revenu sous lequel une personne ou une famille ne dispose pas du montant requis pour acheter un panier de base de biens et services de première nécessité.

91. *Ibid.*, 89.

92. Société d'habitation du Québec. *Statistiques – Les programmes de la SHQ*, [En ligne], http://www.shq.gouv.qc.ca/statistiques/regroupements/programmes/les_programmes_de_la_shq.html

93. *Ibid.*, 85.

à faible revenu (action 13.1), 700 k\$ pour augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribués aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le cadre du Programme des jardins de solidarité (action 13.2), 4,3 M\$ pour soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO (action 13.3); 308 k\$ seront investis, en partenariat avec les banques alimentaires du Québec, pour améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire (action 13.4) et, enfin, 5 M\$ sont octroyés à la Tablee des chefs pour valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans (action 13.5)⁹⁴.

Ces actions s'ajoutent à celles qui sont présentées dans l'orientation 5.

4.4.5. Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 4⁹⁵

- [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#)
- [Stratégie nationale de la main-d'œuvre 2018-2023](#)
- [Plan d'action pour la main-d'œuvre 2018-2019](#)
- [Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021](#)
- [Politique gouvernementale à l'égard des personnes handicapées 2009-2019](#)
- [Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024](#)
- [Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022](#)
- [Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#)
- [Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020](#)
- [Politique bioalimentaire 2018-2025](#)
- [Politique gouvernementale de prévention en santé](#) et [Plan d'action interministériel 2017-2021](#)

94. *Ibid.*, 85.

95. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été terminés en 2018-2019.

4.5 Orientation 5 – Améliorer, par la prévention, la santé de la population

La santé des individus est déterminante pour mener une vie active et satisfaisante. Six conditions de vie sont essentielles pour favoriser le développement du plein potentiel des personnes et leur santé: 1) un accès à des aliments nutritifs, en quantité et en variété suffisantes; 2) un accès à l'activité physique; 3) un milieu de travail sain et sécuritaire; 4) un logement décent et abordable; 5) un emploi décent et 6) un bon niveau de scolarisation. Parce que la protection de la santé et la sécurité des individus passent en grande partie par la prévention et par le maintien de milieux de vie sains, adéquats et sécuritaires, les deux objectifs de cette orientation agissent en ce sens.

L'orientation comporte trois objectifs, déclinés en six résultats recherchés.

4.5.1 État de la participation des MO à l'orientation 5

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	50	44

4.5.2 État de la contribution des MO aux objectifs et résultats recherchés de l'orientation 5

	2017	2019
Nombre total d'engagements (primaires) ⁹⁶	122	109
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 5 (en %)	6	5
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	33	60
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	22	21
<i>Engagements non réalisés</i>	45	19

4.5.3 État de la progression vers la réalisation des visées de l'orientation 5⁹⁷

Sur les 6 résultats recherchés de l'orientation 5, 50 % ont une progression satisfaisante et 50 % une progression à surveiller. L'orientation 5 ne compte pas de résultat recherché spécifique.

Tableau de bord 8 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 5

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion.	
	Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif.	
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	Mettre en œuvre des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation.	
	Mettre en œuvre des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes associés à l'activité humaine.	
	Mettre en œuvre des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.	

96. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

97. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté au début du rapport.



4.5.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 5

Avec l'orientation 5, le gouvernement vise à protéger la santé et la sécurité des Québécoises et des Québécois par la prévention. La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020⁹⁸. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Saine alimentation

La réduction des obstacles qui mènent à une saine alimentation constitue un axe prioritaire dans les efforts pour améliorer la santé de la population. Au Québec, maintenir de saines habitudes alimentaires nécessite d'avoir un accès facile à une offre alimentaire variée et de bonne qualité nutritive. Des politiques et des stratégies gouvernementales et sectorielles y concourent sous l'égide intégratrice de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de son Plan d'action interministériel 2017-2021.

La cible 7 de la PGPS vise par exemple à ce que, d'ici 2025, une consommation minimale de cinq fruits et légumes soit atteinte chaque jour, chez plus de la moitié de la population. Les derniers résultats publiés en 2018 par l'Institut national de santé publique du Québec sur la consommation des aliments indiquent que, dans l'ensemble, les Québécoises et Québécois consomment en moyenne 5 portions de fruits et légumes chaque jour, comme le suggère la politique⁹⁹. Cette cible est presque atteinte chez les adultes (48 %), mais pas encore chez les jeunes (42 %).

La mesure 3.2 de la PGPS planifie aussi de suivre les progrès en matière de diminution de la teneur en gras, en sel et en sucre des aliments offerts à la consommation. Des études ont démontré qu'une consommation plus élevée d'aliments ultra-transformés est associée à une moins bonne qualité nutritionnelle de l'alimentation¹⁰⁰. Dans son dernier rapport de suivi publié en 2019, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) observe que, malgré la baisse d'achats d'aliments ultra-transformés entre 2012-2013 et 2015-2016, ces aliments occupent toujours une part importante du panier d'épicerie de la population québécoise, soit le tiers (33 %) du volume total des achats alimentaires en 2015-2016.

Pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits alimentaires offerts aux Québécois, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour inciter les acteurs de la filière bioalimentaire à produire, à offrir et à mettre en valeur des aliments nutritifs. À cet effet, le MAPAQ a par exemple mis en œuvre en 2018-2019 un nouveau programme d'aide financière pour soutenir les entreprises dans le développement d'aliments transformés de bonne qualité nutritive et dans l'amélioration de la valeur nutritive des aliments existants. De plus, la création du Comité de l'industrie de la transformation alimentaire et du MAPAQ : l'offre alimentaire santé, qui réunit les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la transformation alimentaire, de la production, du détail et de la restauration, permet d'unir les forces de chacun pour collaborer à différents enjeux concernant l'alimentation santé, de manière à rendre efficaces les différentes actions mises en œuvre.

Des mesures complémentaires sont mises en place par le gouvernement afin de limiter le recours aux aliments ultra-transformés et d'agir sur les nombreux déterminants d'une saine alimentation, tels que l'amélioration de l'accès physique et économique à des aliments sains, ainsi que la transformation des normes sociales, pour les rendre

98. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2020, [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

99. Institut national de santé publique du Québec. *La consommation des aliments chez les Québécois selon les recommandations du Guide alimentaire canadien : regard sur l'alimentation des Québécois*. N° 3, 2019, [En ligne], https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2616_consommation_aliments_quebecois_guide_alimentaire.pdf.

100. Institut national de la santé publique du Québec. *L'achat d'aliments ultra-transformés en supermarchés et magasins à grande surface au Québec*, 2018, [En ligne], https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2487_achat_aliments_ultra_transformes.pdf.

davantage favorables à la consommation d'aliments moins transformés. Dans cette optique, le MSSS a créé en 2015 la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA). La table regroupe 36 organisations gouvernementales et non gouvernementales. Depuis sa création, la Table a notamment adopté la Charte québécoise sur une saine alimentation et mis en place quatre groupes de travail, dont un en 2018 spécifiquement dédié à l'accès universel à une offre alimentaire de qualité. Dans ses activités, la TQSA collabore depuis 2017 avec l'Association québécoise de la garde scolaire pour la réalisation du projet Écollation, un projet pilote d'une durée de trois ans (2017-2020) qui s'articule autour de la distribution de collations de fruits et de légumes aux jeunes fréquentant des écoles primaires et secondaires en milieux défavorisés. La réalisation du projet Écollation s'effectue à l'intérieur de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS du MSSS, le tout à l'aide d'une enveloppe budgétaire de 5 M\$.

De façon à renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises, et à mieux sensibiliser les jeunes à la valeur des aliments ainsi qu'aux choix de consommation responsable, le MAPAQ a octroyé à M361 (anciennement Québec en forme) 1,3 M\$ pour mener le projet Cultiver l'avenir. Celui-ci constitue un appel de projets en trois volets pour les écoles, les services de garde éducatifs à la petite enfance, les organismes communautaires, les municipalités et les coopératives, afin de soutenir des projets de création ou de bonification de jardins pédagogiques, les projets de renforcement des connaissances alimentaires et des compétences culinaires, et les projets qui permettent de rapprocher les jeunes des acteurs du secteur bioalimentaire. En 2018-2019, Cultiver l'avenir a permis d'appuyer 206 projets à l'échelle du Québec¹⁰¹.

En parallèle, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre depuis 2018, grâce au Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie, une aide financière à des organismes sans but lucratif pour la mise en place de nouvelles activités qui encouragent les aînés à acquérir et à maintenir une saine alimentation ou un mode de vie physiquement actif. Pour l'année 2019-2020, 22 projets ont été sélectionnés pour une aide financière globale s'élevant à plus de 500 000 \$.

Le MAPAQ a aussi signé une convention 2018-2023 avec la Tablée des chefs pour l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes et la récupération des surplus alimentaires au bénéfice des démunis dans le cadre de l'action 13.5 du PAGIEPS. En appui aux projets visant à favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation dans les communautés défavorisées, le MAPAQ a aussi mis en place le programme Jardins de solidarité 2018-2021. Ce dernier finance la création de jardins de solidarité pour augmenter, entre autres choses, la quantité de fruits et légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans le cadre de l'action 13.2 PAGIEPS.

Enfin, dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035 et de son plan d'action 2015-2020, la Société du Plan Nord (SPN) a mis en place le Programme de développement de serres communautaires 2018-2022 doté d'une enveloppe de 3 M\$. Répondant à un besoin exprimé par plusieurs communautés désirant exploiter des serres, le programme vise à améliorer l'offre alimentaire en produits locaux frais au nord du 49^e parallèle et à dynamiser la vie communautaire. En 2018-2019, des aides financières avaient déjà été versées pour la construction ou l'amélioration de serres à Kangiqsualujuaq, Kuujuaq, Kawawachikamach, Villebois et Pointe-aux-Outardes ainsi que pour la réalisation d'études à Chisasibi et Inukjuak. Dans le cadre du projet de la Société Makiviki, qui a installé un conteneur hydroponique chauffé par la valorisation énergétique des huiles usées municipales en décembre 2018, plus de 150 plants de kale, de chou chinois (*bok choy*), de laitue, de basilic et de qungulik sont mis en marché hebdomadairement à l'épicerie locale indépendante Newviq'vi¹⁰².

Mode de vie actif

Au Québec, le niveau d'activité physique de base recommandé n'est atteint que par une minorité de la population. C'est pourquoi la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir 2017-2027 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'est fixé pour objectif d'augmenter d'ici 2027 d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes de 6 à 17 ans.

Pour atteindre cette cible, plusieurs mesures financières ont été mises en place. Le MEES a par exemple lancé en 2019 le Programme d'aide financière Kino-Québec. En vigueur jusqu'en 2021, il vise à appuyer financièrement les organismes qui œuvrent dans le domaine de la promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de

101. Cent degrés. *Appel de projets*, 2020, [En ligne], <https://centdegres.ca/financement/appel-de-projets/>.

102. Société du Plan Nord. *Rapport d'activité 2018-2019*, 2019, [En ligne], https://plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/SPN_rapdact2018-2019_VF.pdf.

la population québécoise. Ce programme rend ainsi possibles la réalisation d'activités d'initiation, l'achat de matériel durable, les prêts gratuits de matériel de plein air et l'aménagement ou l'amélioration d'infrastructures permettant la pratique d'activités physiques, de sport et de plein air. En 2018-2019, 307 000 \$ ont ainsi été remis à divers partenaires pour assurer la promotion de la pratique régulière d'activités physiques¹⁰³. En complément, le MEES a lancé le Programme 2019-2020 d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR).

En 2018-2019, 569 écoles ont également adhéré à la mesure *À l'école, on bouge!*, lancée en 2017-2018, qui appuie financièrement les écoles pour faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. En adhérant à la mesure, les écoles peuvent compter sur l'expertise d'enseignants en éducation physique et en santé, acquérir du matériel sportif et de plein air et offrir une sortie de plein air ou une classe nature au moins une fois par année à tous les élèves. Les écoles qui adhèrent à la mesure sont également automatiquement soutenues par [Force4](#), un programme élaboré par le Grand Défi Pierre-Lavoie en collaboration avec le MEES. Force4 est un programme de soutien aux écoles offrant de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Une fois inscrite, l'école reçoit un cube géant d'une valeur de 2 000 \$ rempli de matériel favorisant le développement de la motricité et la mise en place d'activités d'apprentissage actif. De plus, une Web TV, élément principal du programme Force 4, diffuse chaque jour du contenu ludique, riche et inspirant pour motiver à l'action. Cette Web TV est accessible aux écoles inscrites au programme ainsi qu'à tout le reste du réseau scolaire.

En parallèle, la stratégie Expérience famille de la Sépaq a continué de porter ses fruits en 2018-2019 pour inciter les familles à pratiquer des activités physiques dans ses établissements. La fréquentation gratuite (offerte aux enfants de moins de 17 ans) a par exemple progressé de 17 % par rapport à 2017-2018¹⁰⁴. Le prêt d'équipement sportif de plein air dorénavant offert gratuitement aux enfants suit la même tendance. En 2018-2019, la location de vélo, de skis et de raquettes pour enfants a progressé respectivement de 331 %, 205 % et 478 % par rapport à 2015-2016.

Pour favoriser l'activité physique dans les milieux de travail, le MEES a également lancé en 2019 le Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques (PAFEMAP) 2019-2023 ainsi que la plateforme Web [ACTIZ](#) qui s'adresse aux entreprises québécoises à la recherche d'inspiration et d'outils pour la mise en place de mesures favorables à la pratique d'activités physiques pour leurs employés. Le PAFEMAP répond à la fois à la mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et à la stratégie nationale de la main-d'œuvre 2018-2023 qui vise à adapter les milieux de travail en favorisant la pratique de l'activité physique en milieu de travail. L'aide financière du PAFEMAP (5,7 M\$) est modulée en trois volets permettant l'aménagement d'installations sportives sur les lieux de travail, l'achat de matériel et d'équipements et l'organisation d'activités de sensibilisation et de promotion des activités physiques. Au cours de l'année 2019, 228 petites et moyennes entreprises ont profité du programme.

Le gouvernement a également agi pour soutenir les municipalités dans l'adaptation des infrastructures de transport en milieu urbanisé pour favoriser les transports actifs (par ex. : réseaux cyclables urbains ou de sentiers pédestres et cyclables). Dans le cadre de la Politique de mobilité durable et son plan d'action 2018-2023, le MTQ a mis sur pied plusieurs programmes pour étendre le réseau des vélos en libre-service dans les agglomérations du Québec, étendre et entretenir la Route verte et ses embranchements et conserver les infrastructures de transport actif¹⁰⁵.

Le MEES a aussi mis en place le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) qui vise à soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. À la suite du premier appel de projets réalisé en 2018, 250 demandes ont été reçues. Les projets retenus se partageront une enveloppe de 6 M\$.

Pour finir, le gouvernement s'est fixé pour objectif en vertu de la Politique gouvernementale de prévention en santé de faire en sorte, d'ici 2025, que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin

103. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Étude des crédits 2019-2020 : réponses à la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition. Volet loisir et sport*, 2020, [En ligne], http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique_145001&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

104. Sépaq. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2020, [En ligne], https://www.sepaq.com/organisation/doc_corpo.dot.

105. Programme d'extension du réseau des vélos en libre-service dans les agglomérations du Québec, Programme d'aide financière au développement de la Route verte et de ses embranchements (DERV) et Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (8 M\$), Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2019-2020, Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2019-2022.

d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

b. Milieux de vie sains et sécuritaires

Qualité de l'air

Le dernier rapport du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec (RSQAQ) établit que, de manière générale, la qualité de l'air au Québec était bonne¹⁰⁶. Depuis 10 ans, le pourcentage du nombre de jours de mauvaise qualité de l'air est en diminution. Le transport routier, les industries et le chauffage au bois demeurent des sources importantes d'émission de contaminants dans l'atmosphère. Celles-ci peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé de la population. C'est d'ailleurs dans cette optique que le MELCC assure un suivi de la qualité de l'air au Québec par son RSQAQ.

Le gouvernement avait prévu déposer en 2018 une politique gouvernementale de la qualité de l'air ainsi qu'un plan d'action interministériel. En 2018-2019, ceux-ci étaient toujours en préparation. Toutefois, un montant de 5 M\$ sur cinq ans a été annoncé dans le budget 2019-2020 pour soutenir des projets de recherche concernant la qualité de l'air, en lien avec les changements climatiques et la santé¹⁰⁷.

Eau potable

Dans le but de protéger les sources d'eau potable des communautés et d'assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, le MELCC a mis en place en juin 2018 le [Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable](#) (PPASEP) (30 M\$). Plus de 135 municipalités ont déjà reçu une aide financière grâce au PPASEP pour un montant total de 1,2 M\$. Adopté dans le cadre de la mise en œuvre de la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#), le PPASEP aide les municipalités à définir les enjeux de protection de leurs sources d'eau potable et les menaces qui pèsent sur ces dernières et à agir pour les protéger. Le MELCC a également mis à jour, en décembre 2018, le [Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec](#).

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, le MAMH a annoncé, en 2019, un resserrement de sa norme relative au plomb dans l'eau. La concentration maximale passera de 10 à 5 microgrammes par litre. Le Québec deviendra ainsi la première province à se conformer aux nouvelles recommandations 2019 de Santé Canada. Les municipalités québécoises doivent dorénavant établir un plan d'action afin de réduire la présence de plomb dans l'eau potable. Depuis 40 ans, la quantité de plomb détectée dans le sang des Canadiens a chuté de 70 %. Toutefois, considérant ses effets néfastes reconnus sur la santé humaine, des efforts doivent être maintenus afin de réduire l'exposition au plomb autant que possible.

Milieu de travail

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) s'occupe de la prise en charge adéquate de la santé et de la sécurité par les milieux de travail, indemnise les victimes de lésions professionnelles et veille à leur réadaptation. Cet organisme effectue annuellement plus de 35 000 visites d'inspection et des activités de surveillance dans les milieux de travail. Dans le cadre de cette mission, elle verse annuellement plus de 2,2 milliards de dollars de prestations aux travailleuses et travailleurs du Québec.

4.5.5 Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 5¹⁰⁸

- [Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action interministériel 2017-2021](#)
- [Politique bioalimentaire 2018-2025 Alimenter notre monde](#)
- [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#)
- [Politique de l'activité physique, du sport et du loisir 2017-2027](#)
- [Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020](#)

106. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Revue 2017 de la qualité de l'air au Québec*, 2020, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/revue-qualite-air/revue-qualite-air-2017.pdf>.

107. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2020, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/publications/>.

108. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux q en 2018-2019.

- [Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#)
- [Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023](#)
- [Programme national de santé publique 2015-2021](#)
- [Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2021](#)
- [Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021](#)
- [Politique de mobilité durable – 2030](#)

4.6 Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Les principes du développement durable sont des guides précieux pour mettre sur pied des milieux de vie de plus grande qualité outillés pour relever les défis sociaux, économiques, environnementaux et démographiques. Avec les quatre objectifs de cette orientation, la stratégie vise à soutenir le développement des collectivités pour qu'elles permettent, entre autres, une participation publique inclusive dans leur développement et renforcer leur résilience face aux conséquences des changements climatiques.

L'orientation comporte quatre objectifs, déclinés en six résultats recherchés.

4.6.1 État de la participation des MO à l'orientation 6

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	50	47

4.6.2 État de la contribution des MO aux objectifs et résultats recherchés de l'orientation 6

	2017	2019
Nombre total d'engagements (primaires) ¹⁰⁹	153	137
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 6 (en %)	8	7
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	31	60
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	31	16
<i>Engagements non réalisés</i>	39	24

4.6.3 État de la progression vers la réalisation des visées de l'orientation 6¹¹⁰

Le résultat recherché spécifique de l'orientation 6 n'était pas atteint au 31 mars 2019. Sur les 5 autres résultats recherchés, 60 % ont une progression satisfaisante et 40 % une progression à surveiller.

Tableau de bord 9 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 6

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.	
	Créer et diffuser des outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Mettre en œuvre des initiatives favorisant la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par	Viser le transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques.	

109. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

110. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté au début du rapport.

<i>l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres d'origine naturelle</i>	Viser la mise en œuvre de mesures pour diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des effets des changements climatiques ou atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle.	
---	---	---

4.6.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 6

Avec l'orientation 6, le gouvernement veut offrir à la population du Québec des milieux de vie conviviaux et accueillants capables de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels elle fait face. Pour ce faire, le gouvernement mise sur le dynamisme des collectivités et l'aménagement et développement du territoire réalisés en fonction d'objectifs de développement durable. La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique en la matière entre 2018-2019 et 2019-2020. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Pratiques d'aménagement durable du territoire

Le gouvernement du Québec a adopté en 1994 les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). Liées à la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), elles circonscrivent les problèmes auxquels les organismes municipaux¹¹¹ doivent faire face et servent d'outil d'échange entre le gouvernement et les municipalités sur les questions d'aménagement du territoire. Ces orientations sont complétées et enrichies, au fil des ans, par l'adoption d'autres documents d'orientation.

En 2017, le MAMH a tenu des consultations auprès des partenaires du milieu municipal et associatif ainsi que des communautés autochtones dans le but de renouveler les OGAT. Sur quatre projets d'OGAT présentés, deux sont directement liés au développement durable. L'un porte sur la gestion durable des forêts et de la faune et l'autre sur le développement durable des milieux de vie (DDMV). La préparation de ces deux OGAT a malheureusement été interrompue à l'automne 2018.

Dans l'intervalle, le MAMH a mis sur pied des programmes et diffusé plusieurs outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire. Par exemple :

- Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (15 M\$)
 - *finance l'élaboration de plans, d'analyses, de politiques ou d'études en planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui préconisent des moyens de réduire, par exemple, l'empreinte écologique de l'urbanisation, l'empreinte carbone des citoyens, l'aménagement d'écoquartiers, l'intermodalité, la planification des transports électriques, l'optimisation de l'utilisation des infrastructures, etc.*
- Programme 2019-2020 de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)
 - *permet de financer des projets permettant d'apprécier les risques ou les occasions de développement liés aux changements climatiques et de les intégrer dans la planification municipale.*
- Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable
- Guide de bonnes pratiques : l'agriculture urbaine
- Guide explicatif sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

b. Soutien aux acteurs locaux

En 2019-2020, la 1^{re} phase du programme Action climat, lancé par le MELCC en 2016, a pris fin. Ce programme qui vise à mobiliser les citoyens dans la lutte contre les changements climatiques a permis de financer en trois ans, à hauteur de 10,7 M\$, 39 projets rejoignant l'ensemble des régions du Québec et s'adressant à différents publics, tels que les jeunes, les décideurs municipaux, les agriculteurs, les consommateurs et les entreprises^{112,113}. Ces

111. Désigne les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines.

112. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Projets financés dans le cadre du volet 1 (envergure nationale), 2020, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/ActionClimat/index.htm>.

113. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Projets financés dans le cadre du volet 2 (envergure locale et régionale), 2020, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/ActionClimat/index.htm>.

projets visaient des thématiques variées, allant de l'agriculture et des pêcheries à l'éducation, en passant par le tourisme, l'énergie, les transports et l'alimentation. Par exemple :

- Sors de ta bulle (*volet envergure nationale*)
 - un projet de la Fondation Monique-Fitz-Back pour stimuler l'engagement et entretenir l'espoir des jeunes des écoles secondaires du Québec dans la lutte contre les changements climatiques.
- Corridors écologiques (*volet d'envergure nationale*)
 - un projet de Conservation de la nature Canada et ses partenaires (sept organismes de conservation et plus de cinquante experts) réalisé en collaboration avec les municipalités, pour préserver les corridors écologiques entre les milieux naturels et maintenir l'équilibre des habitats.
- À vos ruelles vertes! (*volet d'envergure locale et régionale*)
 - un projet de Nature Québec qui permet d'inciter les citoyens propriétaires résidents de la ville de Québec à contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre les îlots de chaleur grâce à un verdissement ou à l'aménagement de ruelles grâce à de nouveaux concepts urbanistiques.
- Covoiturage Lanaudière - J'embarque! (*volet d'envergure locale et régionale*)
 - un projet du CRE Lanaudière qui vise à accroître l'utilisation du covoiturage grâce à 18 stationnements incitatifs, à une campagne de mobilisation et à de l'accompagnement en milieu de travail, en complémentarité avec les autres modes de transport collectif et actif. Le projet a pour objectif l'établissement de 1 600 contacts entre conducteurs et passagers.

Parmi les autres exemples d'appuis gouvernementaux aux acteurs locaux, on recense par exemple le nouveau programme d'Hydro-Québec lancé en 2019 pour la mise en valeur des milieux naturels. Celui-ci permet de soutenir les projets de mise en valeur, d'aménagement et d'implantation d'infrastructures facilitant l'accès public aux milieux naturels tout en assurant la protection de la biodiversité. Avec ce programme, Hydro-Québec et la Fondation de la faune du Québec souhaitent que les projets soutenus aient des retombées concrètes tant sur la biodiversité que sur les collectivités.

Le gouvernement appuie également les entreprises d'économie sociale du Québec dont les activités répondent aux besoins et bénéficient aux collectivités dans lesquelles elles œuvrent. En 2019, grâce au Programme de soutien à l'économie sociale (PSES) lancé en 2016 par le MEI dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, l'aide financière de 16,8 M\$ a permis d'appuyer 183 projets, dont les retombées économiques sont évaluées à 60 M\$¹¹⁴.

c. Résilience face aux changements climatiques et prévention face aux sinistres

Les collectivités sont des intervenants de première ligne en matière de résilience face aux changements climatiques. Les organismes municipaux sont les gouvernements de proximité qui sont les plus à même d'agir à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et sur l'adaptation aux changements climatiques. Ils sont par conséquent des partenaires incontournables du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, le manque de ressources financières et humaines constitue un frein non négligeable à la réalisation de projets de lutte contre les changements climatiques.

Pour répondre à cette problématique, le MELCC a lancé le Programme 2018-2020 Climat municipalités – Phase 2. Financé jusqu'à 40 M\$ par le Fonds vert par l'entremise du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, le programme offre du financement pour la réalisation de projets pilotes permettant aux organismes municipaux de réduire leurs GES ou de s'adapter aux effets grandissants des changements climatiques. Le gouvernement souhaite ainsi favoriser l'émergence de nouvelles solutions qui pourront ensuite être reprises par un maximum de municipalités, de manière à faire progresser la lutte contre les changements climatiques à travers le Québec. À la fin de 2019, 15 projets d'études et d'analyses coûts-avantages avaient été retenus pour un appui financier, et 12 municipalités avaient été sélectionnées pour un appui financier à des projets de réduction de GES ou d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Climat municipalités phase 2 finance des projets visant par exemple :

- l'aménagement d'infrastructures vertes¹¹⁵;
- la résilience alimentaire dans un contexte nordique;

114. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. *Programme de soutien à l'économie sociale (PSES) 2019 – Évaluation*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/evaluation-programmes-normes/plan-daction-gouvernemental-en-economie-sociale-2019-evaluation/>.

115. Les infrastructures vertes sont des réseaux interconnectés de milieux naturels et semi-naturels (par ex. : parcs, espaces verts, toits verts, milieux humides) dispersés en milieu urbain.

- l'aménagement de rues partagées ou la réalisation d'autres projets d'urbanisme favorisant la mobilité durable;
- la rénovation ou la modernisation d'actifs municipaux pour faire face aux intempéries climatiques;
- la diminution des quantités de résidus organiques éliminés par la réduction à la source ou grâce à l'économie circulaire;
- la création et la conservation d'écosystèmes et de refuges de biodiversité dans un contexte de changements climatiques.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le MELCC a également accordé à Ouranos¹¹⁶ une subvention maximale de 3 M\$ pour soutenir la réalisation de projets de recherche visant l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Ouranos a d'ailleurs publié en 2018-2019 plusieurs études, guides et documents d'orientation permettant d'outiller et de renforcer l'action municipale en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. À titre d'exemple¹¹⁷ :

- Inventaire et suivi des ressources destinées au monde municipal en ce qui concerne les changements climatiques
- Portrait régional et provincial de l'adaptation aux changements climatiques
- Changements climatiques, étalement urbain et aménagement physico-spatial
- Un nouveau cadre d'utilisation des données climatiques pour les études d'impacts et d'adaptation
- Plateforme pour l'analyse avantages-coûts en érosion et submersion (PANACÉES)
- Changements climatiques et sécurité alimentaire traditionnelle dans le Nord-du-Québec
- Communication de l'action climatique dans un contexte québécois

En août 2018, le MELCC a octroyé une aide financière de 1,5 M\$ à Réseau environnement pour poursuivre le développement du média [Unpointcinq](#) dont la principale mission est la production et la diffusion des actions positives menées partout au Québec contre les changements climatiques. Le déploiement d'Unpointcinq s'appuie d'ailleurs sur le rapport d'Ouranos *Communication de l'action climatique dans un contexte québécois : portrait psychographique, stratégies de cadrage et mise en œuvre du projet pilote du média*¹¹⁸.

Afin d'accroître les connaissances des professionnels de la santé et des services sociaux sur les changements climatiques et les conséquences sur la santé, l'INSPQ a lancé en 2019 une formation en ligne gratuite de type Massive Open Online Course (MOOC) sur les changements climatiques et leurs conséquences sur la santé humaine. La formation a comme objectif de stimuler les approches innovantes autour de mesures éprouvées d'adaptation, de prévention et de préparation aux changements climatiques, afin d'en atténuer les effets sur la santé des populations. Plus de 3 000 personnes se sont d'ailleurs inscrites pour la cohorte de février 2019.

En matière de prévention face aux sinistres, les inondations de 2017 et 2019 ont mis en lumière plusieurs défis. Des actions ont été entreprises par le gouvernement pour rendre la population plus résiliente face aux inondations, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique (MSP) déposé en 2018 et le versement de subventions à différentes municipalités par le MAMH pour qu'elles puissent agir rapidement sur les problèmes actuels en lien avec la cartographie des zones inondables.

C'est dans ce contexte que le MELCC a pris en charge le projet INFO-Crue pour développer et consolider les connaissances sur l'évolution des zones à risque d'inondation et rendre disponible de l'information cartographique pour la prise de décisions en lien avec les inondations. D'une durée de cinq ans, le projet INFO-Crue a démarré en avril 2018. Il vise spécifiquement à :

- Offrir des outils permettant la délimitation des zones inondables dans une grande partie du Québec méridional, une démarche nécessaire à l'aménagement du territoire, en tenant compte des changements climatiques;

116. Ouranos (Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques) est un organisme à but non lucratif créé en 2001 par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et Environnement Canada dans une volonté de rassembler les intervenants concernés et préoccupés par les conséquences des changements climatiques qui affectaient déjà la société québécoise. Ouranos a pour mission d'aider la société québécoise à mieux s'adapter aux changements climatiques en se basant sur des connaissances scientifiques rigoureuses.

117. Les documents cités peuvent être consultés en ligne à ouranos.ca/publications/.

118. P. Daignault, V. Champagne St-Arnaud et P. Poitras, *Communication de l'action climatique dans un contexte québécois : portrait psychographique, stratégies de cadrage et mise en œuvre du projet pilote du média Unpointcinq*, 2018, [En ligne], <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportDaignault2019.pdf>.

- Mettre sur pied un système de prévision en temps réel qui fournira aux autorités et à la population en général une cartographie prévisionnelle des secteurs qui pourraient être inondés sur un horizon de quelques jours.

Afin d'éviter une action en silo de la part des ministères, des organismes publics et des autres intervenants sociétaux, les Fonds de recherche du Québec ont prévu en 2018-2019 une subvention de 500 000 \$ sur trois ans pour créer un réseau de recherche sur la gestion des risques liés aux inondations dans un contexte de changements climatiques. Ce réseau de recherche travaille sur un mode collaboratif et partenarial avec des acteurs des milieux de la pratique et de la décision afin de trouver des solutions partagées, pertinentes et applicables face aux risques des inondations.

En 2019, le nouveau *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* du MSP est entré en vigueur. Celui-ci s'adresse aux municipalités locales, y compris les territoires non organisés et les villages nordiques. Il s'inscrit dans le contexte de l'augmentation des sinistres observée au Québec au cours des dernières décennies, résultant de divers facteurs, dont les changements climatiques. Celui-ci vise ainsi à rehausser le niveau de préparation aux sinistres majeurs réels ou imminents de l'ensemble des municipalités locales québécoises ainsi qu'à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors de tels événements. Le nouveau règlement répond notamment aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 qui vise à accroître la résilience de la société québécoise aux catastrophes.

Plusieurs documents d'appui ont été produits par le MSP afin d'appuyer les municipalités dans ce domaine. Par exemple :

- *Préparer la réponse aux sinistres : Guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation générale aux sinistres;*
- Outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation générale aux sinistres;
- Document de référence pour l'application du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.*

Parmi les risques liés aux changements climatiques, les vagues de chaleur, les inondations, les cycles accélérés de gel-dégel, le verglas et les ondes de tempête dans les régions côtières ont des répercussions importantes sur les bâtiments, leurs propriétaires, leurs gestionnaires et leurs occupants. La Société québécoise des infrastructures (SQI) reconnaît que les changements climatiques ont et auront de plus en plus de conséquences sur son parc ainsi que sur celui du reste du Québec. Aussi, de manière à préserver ce patrimoine bâti collectif dont la valeur s'élève à plus de 4 milliards de dollars, la SQI a entrepris d'établir une méthode pour diagnostiquer la vulnérabilité aux changements climatiques de ses immeubles ainsi que de leurs occupants. Pour ce faire, la SQI bénéficie du soutien financier du Fonds vert, de l'expertise d'Ouranos et de celle de l'INSPQ. Le projet Vulnérabilité des bâtiments aux changements climatiques (VACCIN) permettra à terme de créer un indice de vulnérabilité aux changements climatiques. Puisque la SQI prévoit partager sa méthode, les municipalités, qui sont également propriétaires de bâtiments et qui font face à des enjeux similaires, pourront également tirer profit de l'expérience acquise par la SQI dans le cadre de ce projet.

L'INSPQ et le MSSS poursuivent leurs efforts afin de réduire les risques sanitaires liés aux vagues de chaleur. Ces derniers ont lancé en 2019 le nouveau Programme de lutte contre les îlots et archipels de chaleur urbains doté d'une enveloppe de 8 M\$ issu du Fonds vert. Le programme vise globalement à augmenter la résilience des collectivités face aux conséquences des changements climatiques et principalement à réduire les risques liés aux extrêmes météorologiques, comme la chaleur extrême. Pour ce faire, le programme appuie la préservation des milieux naturels, l'utilisation de matériaux perméables ou réfléchissant la chaleur (de même que la déminéralisation des surfaces); l'accroissement de la canopée, le verdissement et la création d'espaces verts en périmètre urbain sont privilégiés, notamment dans des quartiers défavorisés où la population est plus vulnérable aux effets îlots et archipels de chaleur et à la pollution de l'air.

Le Programme d'appui financier mise avant tout sur la reproductibilité des projets d'interventions locales en environnement et aménagement urbain (ILEAU), portés par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), et Milieux de vie en santé (MVS), porté par Nature Québec. Les résultats de ces programmes ont été jugés reproductibles et intéressants, notamment en matière de végétaux plantés et de sensibilisation de la population et des décideurs. L'objectif principal du programme est ainsi d'étendre ces projets dans d'autres secteurs du Québec. Depuis sa mise en place en 2015, le projet ILEAU a par exemple permis à Montréal la plantation de

23 000 végétaux, la réalisation de 140 projets de verdissement, l'organisation de plus de 400 rencontres et la participation de 60 partenaires¹¹⁹.

4.6.5. Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 6¹²⁰

- [Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et Plan d'action gouvernemental 2018-2020](#)
- [Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020](#) et [Plan d'action 2013-2020](#)
- [Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations](#)
- [Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024](#)
- [Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2022](#)
- [Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action interministériel 2017-2021](#)

119. Interventions locales en environnement et aménagement urbain (ILEAU). Carte des projets. 2020, [En ligne], <https://ileau.ca/>.

120. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été terminés en 2018-2019.

4.7 Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable

La mobilité constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés. Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, elle est accessible, elle favorise le dynamisme économique, elle est socialement responsable et respecte l'environnement. Cette orientation vise notamment à accroître la part modale du transport collectif et actif et à réduire l'impact carbone du secteur des transports.

L'orientation comporte deux objectifs, déclinés en huit résultats recherchés.

4.7.1 État de la participation des MO à l'orientation 7

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	14	14

4.7.2 État de la contribution des MO aux objectifs et résultats recherchés de l'orientation 7

	2017	2019
Nombre total d'engagements (primaires) ¹²¹	23	23
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 7 (en %)	1	1
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	17	48
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	57	39
<i>Engagements non réalisés</i>	26	13

4.7.3 État de la progression vers la réalisation des visées de l'orientation 7¹²²

Sur les 8 résultats recherchés de l'orientation 7, 75 % ont une progression satisfaisante et 25 % une progression à surveiller.

Tableau de bord 10 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 7

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
7.1 Accroître l'accès aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Accroître l'intégration de la planification des transports dans l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel.	
	Soutenir l'amélioration des services en transports collectifs et actifs.	
	Mettre en œuvre des mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs.	
	Accroître l'accès aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires.	
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et	Augmenter l'électrification des transports collectifs et individuels.	

121. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché ou à un objectif précis, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

122. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté au début du rapport.

réduire les émissions de GES	Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES.	
	Accroître le soutien à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.	
	Réduire la consommation des produits pétroliers dans les transports.	

4.7.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 7

Avec l'orientation 7, le gouvernement souhaite satisfaire la liberté de déplacement de la population québécoise tout en diminuant les répercussions des moyens de transport utilisés sur l'environnement. Dans la Politique de mobilité durable 2030 publiée en 2018, le gouvernement s'est notamment fixé pour objectif de diminuer de 20 % la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale et de réduire de 40 % la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013. La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique en la matière entre 2018-2019 et 2019-2020¹²³. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Améliorer l'offre et l'accès au transport collectif et actif et favoriser le transfert modal

Transport collectif

D'après le dernier recensement du MTQ du 31 mai 2019, l'achalandage du transport collectif a atteint au Québec 642,5 millions de déplacements en 2018, soit une croissance de 3,8 % par rapport au pourcentage d'augmentation annuel de l'achalandage observé en 2017¹²⁴. Pour une deuxième année consécutive, l'augmentation de l'achalandage est supérieure aux cibles fixées par le MTQ dans son plan stratégique 2017-2020.

En revanche, en 2018-2019, le MTQ évalue l'augmentation annuelle de l'offre de service en transport collectif à 1,6 %. La cible de 3 % établie par le plan stratégique 2017-2020 n'est donc pas atteinte¹²⁵.

Pour aider les organismes responsables à planifier leur offre de service en transport collectif à long terme, le MTQ poursuit la mise en œuvre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015-2020 (513,8 M\$). En 2018-2019, certaines modalités ont été révisées afin d'en améliorer l'efficacité et de garantir un financement pluriannuel du programme. Les plans économiques du Québec 2017-2018 et 2018-2019 prévoient d'ailleurs l'injection de sommes additionnelles sur cinq ans¹²⁶. Pour 2018-2019, le total des dépenses engagées dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif pour les projets en transport collectif ayant une incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre a été de 316 M\$.

Transport actif

Le MTQ réalise périodiquement des enquêtes Origine-Destination dans le but d'établir le taux de croissance de la part des déplacements effectués à vélo au Québec (grande région de Québec, de Montréal et d'Ottawa-Gatineau). Les données d'enquête les plus récentes datent de 2017 et concernent la grande région de Québec. On y apprend que le nombre de déplacements à vélo sur 24 heures a augmenté de 43 % depuis 2011 et de 49 % en période de pointe du matin. Cette hausse a permis d'atteindre une part modale de 1,2 % de déplacements faits à vélo sur l'ensemble des déplacements effectués, ce qui représente 30 % de plus que la part modale de 0,9 % qui

123. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2020, [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

124. Ministère des Transports. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Pages/rapport-annuel-gestion.aspx>.

125. *Ibid.*, 124.

126. *Ibid.*, 124.

avait été enregistrée en 2011¹²⁷. Les données pour la grande région de Montréal et d'Ottawa-Gatineau ne sont pas encore disponibles.

Si ces premiers résultats sont encourageants et démontrent une croissance des déplacements faits à vélo, des efforts sont nécessaires pour maintenir et étendre cette augmentation à l'ensemble du Québec. Pour contribuer à créer des environnements favorables aux déplacements à vélo en milieu urbain, le MTQ a notamment annoncé en 2019 des aides financières totalisant 8 M\$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2019-2022. À noter que les autres volets du programme (Développement de la Route verte et de ses embranchements, Amélioration des infrastructures de transport actif et Entretien de la Route verte) n'étaient toutefois pas en vigueur au 31 mars 2019. Néanmoins, l'itinéraire de la Route verte a progressé de 20 kilomètres pour atteindre 5 128 kilomètres au 31 octobre 2018 sur 5 309 kilomètres prévus (97 %).

Gouvernance

En 2018, une importante étape a été franchie afin d'encadrer le développement des transports collectifs et actifs et d'encourager le transfert modal au Québec, le tout dans une perspective de sobriété carbone. En avril 2018, le MTQ a effectivement dévoilé la Politique de mobilité durable 2030, accompagnée du Plan d'action 2018-2022. Financé jusqu'à 3 G\$, le Plan d'action propose un ensemble de mesures et de cibles contribuant directement aux visées de l'orientation 7 de la stratégie.

Afin d'appuyer le déploiement de la politique, 11 cadres d'interventions sectoriels comportant également un plan d'action 2018-2023 sont prévus. À titre d'exemple, le MEI a adopté en 2018 le Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023, doté d'une enveloppe de 120 M\$. Ce plan d'action a pour but d'accompagner et de soutenir un des principaux secteurs de l'industrie québécoise dans son adaptation aux changements amorcés et à venir, en particulier en ce qui a trait aux objectifs de mobilité durable et de transition vers une économie sobre en carbone inscrits dans la Politique de mobilité durable 2030.

La Politique de mobilité durable prévoit également la mise en place d'un programme à l'appui de l'élaboration par le milieu municipal de plans de mobilité durable intégrée tenant compte des particularités des territoires. Ces plans seront une condition essentielle à l'accès à certains programmes d'aide financière gouvernementale.

Plusieurs autres programmes d'appui financier sont prévus dans la Politique de mobilité durable. Ceux-ci devraient entrer en vigueur au cours de 2020 et 2021.

b. Appui à l'électrification des transports et à l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur

Électrification des transports individuels

L'importance du nombre de véhicules électriques immatriculés au Québec reste encore marginale comparativement à l'ensemble du parc de véhicules légers, qui compte plus de cinq millions de véhicules. Cependant, le nombre de véhicules électriques – qu'ils soient entièrement électriques ou hybrides rechargeables – immatriculés au Québec ne cesse d'augmenter, dans toutes les régions. Au 31 décembre 2018, 39 180 véhicules électriques étaient en circulation sur les routes du Québec, soit une augmentation de 79 % comparativement aux données de l'année précédente¹²⁸. La proportion de véhicules entièrement électriques au Québec demeure moins importante que celle des véhicules hybrides rechargeables, mais est tout de même à la hausse¹²⁹.

Pour réduire l'écart avec la cible gouvernementale de 100 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les routes du Québec en 2020, TEQ a accordé en avril 2019 un appui financier à Équiterre pour créer la campagne Roulons électrique. La campagne a l'avantage de réunir toutes les informations pertinentes à propos des véhicules électriques en un seul endroit : le site Web roulonselectrique.ca. La plateforme permet de répondre aux interrogations des automobilistes au sujet des économies à réaliser, des modèles de véhicules électriques disponibles, de la recharge et des incitatifs gouvernementaux et municipaux. L'initiative inclut également l'organisation d'essais routiers de véhicules électriques partout au Québec.

En parallèle, le programme Roulez vert, qui offre un rabais gouvernemental à l'achat d'un véhicule électrique et de bornes de recharge, a poursuivi son essor en 2019. L'augmentation d'environ 85 % de la participation au programme

127. *Ibid.*, 124.

128. *Ibid.*, 124.

129. *Ibid.*, 124.

Roulez vert de 2017-2018 à 2018-2019 a d'ailleurs donné lieu à l'injection de 433,8 M\$ additionnels de la part du gouvernement afin d'assurer un budget suffisant jusqu'à la fin du programme, prévue pour le 31 décembre 2020. Le programme a également été bonifié par l'intégration d'un rabais pour l'achat de véhicules électriques d'occasion.

De manière à stimuler l'offre de véhicules zéro émission (VZE) et de véhicules à faibles émissions (VFE) et à permettre aux consommateurs québécois d'avoir accès à un plus grand nombre et à un plus large éventail de véhicules automobiles branchables, le MELCC a mis en place une nouvelle norme : la norme VZE. Depuis janvier 2018, les constructeurs assujettis à la norme seront obligés d'accumuler des crédits en procurant des véhicules zéro émission (VZE) ou des véhicules à faibles émissions (VFE) au marché québécois. Le pourcentage de crédits obligatoires à accumuler par chaque constructeur est calculé en fonction de la quantité totale de véhicules automobiles neufs qu'il aura vendus ou loués au Québec. Le Québec est la première province canadienne à instaurer une norme VZE¹³⁰.

En 2019, le Circuit électrique¹³¹ alimenté par Hydro-Québec a reçu une aide financière de près de 17 M\$ du ministère des Ressources naturelles du Canada, dans le cadre de l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement, ainsi que du Programme de démonstration d'infrastructure pour les véhicules électriques. Les subventions permettront de densifier et d'étendre l'offre de recharge et de mettre en place, dès 2020, un banc d'essai pour les bornes des prochaines générations. Hydro-Québec pourra ainsi tester les bornes de très grande puissance dans un environnement réel en vue d'anticiper les besoins du marché, tout en assurant la fiabilité du réseau électrique. En 2019-2020, le Circuit électrique comptait 2 389 bornes publiques (dont 278 bornes de recharge rapide) et 65 112 inscriptions, dont 25 711 membres inscrits en 2019.

Électrification des transports collectifs

En octobre 2019, le gouvernement a bonifié le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société des infrastructures locales du Québec afin de favoriser l'électrification des transports collectifs partout au Québec. Cette bonification vise notamment à augmenter le taux d'aide financière offert aux sociétés de transport pour l'électrification de leurs véhicules et les adaptations requises pour leurs infrastructures. Elle permettra aussi de mettre fin aux aides financières versées par l'entremise de ce programme pour l'acquisition d'autobus fonctionnant uniquement à l'essence ou au diesel.

En parallèle, le gouvernement a accru en 2019 son appui financier au Programme 2016-2020 de soutien au déploiement des autobus électriques au Québec pour atteindre la somme de 18 M\$ pour l'exercice financier 2020-2021, afin d'accélérer l'acquisition d'autobus scolaires entièrement électriques partout au Québec.

Consommation de produits pétroliers dans les transports

Le transport routier est un secteur d'intervention prioritaire pour la réalisation de la transition énergétique au Québec. En 2016, il comptait pour 34 % des émissions de GES du Québec. Par rapport à 1990, les émissions de GES liées au transport ont augmenté de 22 %. Le transport routier produit à lui seul 80 % des émissions du secteur, soit 34 % des émissions totales de GES¹³².

Pour réduire la consommation de produits pétroliers du transport lourd et les émissions de GES qui y sont liées, TEQ a lancé en juillet 2019 le programme Transportez vert. Ce programme offre une aide financière pour accompagner, soutenir et former les entreprises, les organismes et les municipalités qui utilisent un parc de véhicules routiers dans la réduction de leur consommation de carburant et de leurs émissions de GES, tout en augmentant leur efficacité énergétique. Transportez vert vient bonifier l'offre du programme Écocamionnage lancé en 2017 et administré par MTQ.

Recherche et innovation

130. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Norme véhicule zéro émission (VZE)*, [En ligne], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/>.

131. Circuit électrique est le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques du Canada. Il s'agit d'un réseau de recharge de 240 volts et de 400 volts. Les bornes québécoises, alimentées par Hydro-Québec, sont accessibles partout au Québec, notamment dans plusieurs aires de service du Ministère.

132. Transition énergétique Québec. Cadre normatif – Programme Roulez vert, 2020, [En ligne], <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/transport/programmes/transportez-vert/publications-et-formulaires>.

Reconnaissant que l'essor des véhicules électriques et hybrides rechargeables passe par la production de batteries performantes et sécuritaires à coût abordable, Hydro-Québec a inauguré en 2018 le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE). Celui-ci concentre ses efforts sur le développement de technologies efficaces et rentables qui augmenteront la capacité des batteries de demain sans compromettre leur sécurité (par ex. : les batteries au lithium-ion)¹³³. Ce nouveau centre s'ajoute à la trentaine d'autres groupes de recherche du Québec dont la spécialité est liée aux véhicules électriques¹³⁴.

4.7.5. Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 7¹³⁵

- [Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023](#)
- [Politique de mobilité durable 2030](#) et [Plan d'action 2018-2023](#)
- [Politique énergétique 2030](#) et [Plan d'action 2017-2020](#)
- [Plan d'action en électrification des transports 2015-2020](#)
- [Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020](#) et [Plan d'action 2013-2020](#)

133. Hydro Québec. *Une énergie propre à nous – Rapport annuel 2018, 2019*, [En ligne], <https://www.hydroquebec.com/a-propos/resultats-financiers/rapport-annuel.html>.

134. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2017. *Véhicules électriques*, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/transport-terrestre/vehicules-electriques/?no_cache=1.

135. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été terminés en 2018-2019.

4.8 Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les changements climatiques constituent un des plus grands défis de l'humanité. C'est pourquoi le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Pour y parvenir, il a notamment mis sur pied en 2013 un marché du carbone, lié à celui de la Californie, et réinvesti l'ensemble des revenus qui y sont associés dans la mise en œuvre de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Avec les trois objectifs de cette orientation, la stratégie vise à soutenir plus particulièrement une augmentation de l'efficacité énergétique, une réduction de la consommation d'énergie, l'optimisation de la production et l'utilisation d'énergies renouvelables afin de réduire les émissions de GES du Québec.

L'orientation comporte deux objectifs, déclinés en huit résultats recherchés.

4.8.1 État de la participation des MO à l'orientation 8

	2017	2019
Nombre de MO contributeurs	18	17

4.8.2 État de la contribution des MO aux objectifs et résultats recherchés de l'orientation 8

	2017	2019
Nombre total d'engagements ¹³⁶	39	38
Part des engagements totaux consacrée à l'orientation 8 (en %)	2	2
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	21	37
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	41	21
<i>Engagements non réalisés</i>	38	42

4.8.3 État de la progression vers la réalisation des visées de l'orientation 8¹³⁷

Sur les 8 résultats recherchés de l'orientation 8, 57 % ont une progression satisfaisante et 43 % une progression à surveiller. L'orientation 8 ne compte pas de résultat recherché spécifique.

Tableau de bord 11 – Progrès détaillés vers l'atteinte des objectifs et des résultats recherchés de l'orientation 8

Objectifs	Résultats recherchés	Progression
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	Instaurer des mesures et réaliser des projets favorisant l'efficacité énergétique.	
	Appuyer l'innovation et les transferts technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.	
	Diffuser des connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Réaliser des mesures et des projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables.	
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'énergies renouvelables.	
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent	Réaliser des mesures et des projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.	

136. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

137. Le niveau de réalisation des résultats recherchés faisant référence à une exigence de participation minimale de la part des ministères et organismes est présenté au début du rapport.



4.8.4 Sommaire des réalisations de l'administration publique qui contribuent aux visées de l'orientation 8

Avec l'orientation 8, le gouvernement souhaite réduire la dépendance du Québec envers les hydrocarbures et tirer profit des énergies renouvelables afin d'instaurer un modèle énergétique faible en carbone à la fois robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement énergétique et aux impératifs de la protection de l'environnement. C'est dans cette optique que le Québec a adopté en 2016 la Politique énergétique 2030 et créé en 2017 la société d'État Transition énergétique Québec (TEQ)¹³⁸, qui a mené à l'adoption du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023. Complémentaire au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et à la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 du MELCC, le Plan directeur 2018-2023 vise une amélioration moyenne de 1,2 % de l'efficacité énergétique par année et l'abaissement d'au moins 5 % de la consommation totale de produits pétroliers par rapport à 2013.

La section ci-après offre un portrait non exhaustif des réalisations de l'administration publique entre 2018-2019 et 2019-2020¹³⁹ qui ont favorisé la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES. Contrairement aux tableaux de bord, ce sommaire ne se limite pas aux réalisations des ministères et organismes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PADD.

a. Efficacité énergétique

Plusieurs programmes destinés aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux institutions ont été créés et bonifiés en 2018-2019 afin d'améliorer l'efficacité énergétique au Québec. Ces programmes administrés par TEQ visent notamment l'innovation, l'efficacité et la conversion énergétiques dans différents secteurs clés tels que le bâtiment, le transport et l'optimisation énergétique des procédés industriels.

En janvier 2018, les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Chauffez vert, destinés aux ménages, ont par exemple été prolongés jusqu'au 31 mars 2021. Ces programmes permettent respectivement d'encourager la construction d'habitations neuves à haute performance énergétique, les travaux de rénovation écoénergétiques et la conversion des systèmes de chauffage pour des systèmes plus écoproformants.

En septembre 2019, le gouvernement a également bonifié les programmes Écopformance et Technoclimat destinés au milieu des affaires afin de répondre à la hausse de participation et de stimuler les innovations qui permettront aux industries assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de réduire leurs émissions de GES. Par ailleurs, grâce aux efforts soutenus de TEQ et du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une première entreprise québécoise a été certifiée ISO 50001 en 2018-2019 pour la gestion de l'énergie par le BNQ. Le programme Chauffez vert a aussi été bonifié en 2019 grâce au lancement du nouveau volet Commerces, institutions et industries (CII) qui vise à appuyer et à faciliter la conversion des systèmes de chauffage d'espace et de l'eau de petites organisations à des énergies renouvelables.

En octobre 2019, Hydro-Québec a lancé le programme Hilo. Hilo est un nouveau service d'énergie intelligente qui offre un accompagnement sur mesure aux ménages et aux entreprises pour les guider vers une consommation responsable de l'énergie, grâce à des produits connectés gérés par une application. Hilo propose aussi des défis pour optimiser la consommation d'énergie en période de pointe, l'hiver. En relevant le défi d'Hilo, les ménages et les entreprises peuvent bénéficier de récompenses en argent.

En parallèle, Hydro-Québec a également lancé en 2018 des capsules humoristiques d'information en ligne sur le site Web Mieux consommer. On y présente une multitude d'idées simples qui permettent de consommer l'électricité de façon responsable à la maison comme au travail.

En décembre 2018, le MERN a procédé, avec le soutien technique de TEQ, à la révision du *Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures* (R.L.R.Q., chapitre N-1.01, r.1).

138. En juin 2019, le gouvernement a annoncé son intention d'abolir la société d'État et de confier la responsabilité de ses activités au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

139. Pour la période 2015-2017, consulter : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, 2020*. [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdfindex.htm.

Cette révision a eu pour objet d'harmoniser les exigences réglementaires du Québec avec celles de ses principaux partenaires commerciaux, sur le plan tant des catégories d'appareils couverts que des normes minimales de rendement énergétique (NMRE). Elle a consisté à intégrer dans le règlement du Québec des renvois dynamiques vers le règlement fédéral pour certaines catégories d'appareils. La révision réglementaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle a permis de rehausser les NMRE des appareils et de réduire le fardeau administratif pour les entreprises. Une fois en vigueur, le règlement permettra des économies d'énergie annuelles estimées à 132 174 GJ et une réduction annuelle des émissions de GES estimée à 400 tonnes équivalents CO₂.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a également travaillé de pair avec TEQ en 2018-2019 pour moderniser le *Code de construction du Québec* en y introduisant une réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations. Le projet de règlement a pour but de rehausser les exigences d'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments commerciaux, institutionnels, industriels et des grands bâtiments d'habitation, en y incluant des exigences qui permettront d'améliorer d'environ 25 % la performance énergétique des nouveaux bâtiments et des agrandissements par rapport à la réglementation précédente.

Toujours dans le domaine du bâtiment, TEQ encourage la divulgation volontaire des données énergétiques des bâtiments en appuyant financièrement, depuis son lancement en 2018, le Défi énergie en immobilier de BOMA Québec. Cet événement, permettant la mobilisation des acteurs du domaine et leur sensibilisation à la transition énergétique, vise entre autres le partage d'expertises et de bonnes pratiques pour favoriser la mise en place de mesures concrètes en efficacité énergétique dans les bâtiments québécois. Pour sa deuxième année, au moins 162 immeubles étaient inscrits au défi, dépassant la cible établie à 150 participants.

b. Production d'énergies renouvelables

Hydrogène vert

L'hydrogène est reconnu comme un vecteur énergétique pouvant jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique. En effet, l'hydrogène est une énergie de remplacement des combustibles fossiles porteuse puisque le moteur à hydrogène n'émet pas de pollution, il ne produit que de la vapeur d'eau. Cela suppose en revanche que l'hydrogène est lui-même « propre », c'est-à-dire produit par électrolyse de l'eau utilisant une électricité issue de sources renouvelables ou à tout le moins faiblement carbonées. Depuis 2019, un comité directeur sur l'hydrogène a été formé par TEQ, le MERN, le MEI et Hydro-Québec afin de faire progresser la réflexion gouvernementale sur la filière hydrogène au Québec. Les premiers travaux ont démarré en juillet 2019 et le comité supervise une étude sur la filière. Avec cette analyse en main, le gouvernement aura un portrait réaliste, objectif et actuel du paysage technico-économique et des enjeux liés au secteur de l'hydrogène. Le gouvernement pourra s'y référer pour guider les prochaines interventions et les prises de position gouvernementales qui mèneront au développement de projets relatifs à cette filière au Québec.

De manière à mieux documenter les performances et les connaissances liées à l'utilisation des technologies à l'hydrogène dans un climat nordique, TEQ a mis en place, en octobre 2019, un banc d'essai ayant permis de déployer une cinquantaine de véhicules électriques à pile à combustible à l'hydrogène sur les routes du Québec. La production et la distribution de l'hydrogène vert requis pour le banc d'essai sont assurées par une première station publique de ravitaillement en hydrogène construite grâce à l'appui financier de TEQ et réalisées de concert avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du MTQ pour une période de quatre ans.

Énergie solaire

En 2019, Hydro-Québec a annoncé la construction et la mise en service de deux centrales solaires expérimentales à La Prairie et à Varennes dès 2020. Le projet permettra de déterminer si l'énergie solaire est bien adaptée au climat du Québec, au parc de production et au réseau de transport d'Hydro-Québec¹⁴⁰.

Avec l'appui de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de TEQ, Hydro-Québec a réalisé en 2018-2019 un projet pilote d'intégration d'énergie renouvelable et de stockage en milieu nordique, dans le village de Quaqtaq, au Nunavik. Au total, 69 panneaux photovoltaïques d'une puissance de 24 kW ont été installés sur les toits de quatre résidences ainsi que des systèmes de stockage électrochimique dans les locaux techniques de ces habitations. Ce projet permettra à terme d'élaborer et de lancer des initiatives visant la conversion des réseaux autonomes d'énergie à des sources d'énergie renouvelable¹⁴¹.

140. Hydro-Québec. *Rapport annuel de gestion 2019*, 2019, [En ligne], <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2018.pdf>.

141. *Ibid.*, 140.

Énergie éolienne

Les approvisionnements en énergie éolienne d'Hydro-Québec se sont accrus de 1,4 TWh ou 115 M\$, en raison notamment de la mise en exploitation de deux nouveaux parcs éoliens au cours du premier trimestre de 2018. Au 31 décembre 2019, le Québec comptait 3878,9 MW de puissance éolienne installée sur son territoire et intégrée au réseau d'Hydro-Québec¹⁴².

En plus d'étendre son réseau éolien, Hydro-Québec a poursuivi en 2018-2019 sa collaboration avec Ouranos pour la réalisation du projet WEC 2100 lancé en 2017. Celui-ci traite des conséquences des changements climatiques sur le potentiel éolien. Il permettra à terme de fournir une meilleure compréhension des régimes des vents et des phénomènes de givre associés à un contexte de changements climatiques dans le but d'en déterminer les répercussions sur la production éolienne en milieu nordique. Des stratégies d'adaptation pourront ensuite être mises sur pied pour rééquiper les parcs éoliens sur la base du potentiel éolien futur et des pertes énergétiques potentielles.

Gaz naturel renouvelable (biogaz)

Le gaz naturel renouvelable (GNR) est issu de la fermentation de la matière organique à l'état solide (matières résiduelles organiques, fumiers) et boueux (boues de stations d'épuration, lisiers de porc, matières organiques municipales, etc.). Il contient alors environ 60 % de méthane, la même molécule constituant le gaz naturel. Il est aussi obtenu par le captage des gaz générés par les déchets putrescibles enfouis dans les lieux d'enfouissement technique. Il contient alors de 45 % à 70 % de méthane. Le biogaz peut être valorisé avec très peu de traitement pour produire de l'énergie thermique. Celle-ci peut produire de la chaleur et même de l'électricité¹⁴³.

Dans cette optique, le gouvernement du Québec a adopté, en mars 2019, un nouveau *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*. Ce règlement vise à favoriser une utilisation accrue de GNR et à soutenir le déploiement de cette filière émergente au Québec, afin de réduire la consommation et les importations de combustibles fossiles émetteurs de GES et d'atteindre les cibles de la Politique énergétique 2030¹⁴⁴.

Conversion des réseaux autonomes d'Hydro-Québec

Environ vingt localités au Québec sont approvisionnées en électricité par des centrales thermiques alimentées par des produits pétroliers. Elles sont réparties sur quatre territoires : les îles de la Madeleine, le Nunavik, la Basse-Côte-Nord et la Haute-Mauricie. Ces réseaux autonomes, qui sont la propriété d'Hydro-Québec, utilisent un peu plus de 76 millions de litres de produits pétroliers par année. De ce nombre, environ 43 millions sont consommés sur le territoire des îles de la Madeleine et 25 millions au Nunavik.

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de moderniser ses infrastructures de manière à intégrer un maximum d'énergies renouvelables dans ses réseaux autonomes¹⁴⁵. Les énergies éolienne et solaire font partie des sources d'énergie renouvelable considérées. Hydro-Québec évalue aussi différents scénarios de fourniture d'énergie pour ses centrales. De plus, Hydro-Québec prévoit établir, avec la communauté locale, un micro-réseau qui intégrera des solutions énergétiques novatrices destinées à soutenir la transition énergétique des îles de la Madeleine.

Recherche

En 2018, par l'entremise de Transition énergétique Québec, le gouvernement du Québec a conclu un partenariat de 875 000 \$ par année sur cinq ans avec la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des Hautes Études commerciales (HEC) de Montréal pour la soutenir dans la production de l'État de l'énergie au Québec, ainsi que pour acquérir et diffuser des connaissances liées à l'énergie. Les études permettent d'appuyer sur des données fiables et détaillées la mise en œuvre du Plan directeur 2018-2020 de TEQ, en plus d'améliorer les connaissances sur les coûts et les retombées socioéconomiques de la transition énergétique. Cette entente a notamment abouti

142. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Projets éoliens au Québec, 2020, [En ligne], <https://mern.gouv.qc.ca/energie/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec/>.

143. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Bioénergies, 2020, [En ligne], <https://mern.gouv.qc.ca/energie/innovation/bioenergie/>.

144. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications/archives-rapports/>.

145. Transition énergétique Québec. *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023*, 2018, [En ligne], <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique>.

en 2019 à la publication par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, du rapport *Productivité énergétique : amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie*¹⁴⁶.

c. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire les GES

Depuis la relance du Programme de biomasse forestière résiduelle en 2017 par TEQ, la demande envers ce programme a été en constante progression. Face à ce constat, le gouvernement a investi 80 M\$ supplémentaires en 2018-2019, en plus de prolonger ce programme jusqu'en 2021¹⁴⁷. Le Programme de biomasse forestière résiduelle est offert aux entreprises, institutions et municipalités qui utilisent des combustibles fossiles et qui s'engagent à en réduire de façon mesurable et durable la consommation par l'implantation de mesures de conversion à la biomasse forestière résiduelle. Il s'adresse autant aux petits qu'aux grands consommateurs d'énergie.

De manière à financer plus de projets et aussi à développer un volet réservé aux innovations en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES s'adressant spécialement aux industries assujetties au SPEDE à compter de 2019-2020, le gouvernement a annoncé l'octroi de 60 M\$ supplémentaires dans le programme Technoclimat d'ici 2021¹⁴⁸.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a également annoncé un investissement de 100 M\$ pour rendre les établissements d'enseignement écoresponsables. Cette aide financière s'inscrit dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, financé par le Fonds vert. Le programme permettra de remplacer des systèmes de chauffage fonctionnant principalement au mazout ou au gaz naturel par des systèmes utilisant de l'énergie renouvelable et de réaliser des travaux permettant de réduire la consommation de combustibles fossiles.

Ces mesures s'ajoutent à celles qui ont été présentées dans les orientations 1, 2, 3 et 7 pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables dans les institutions, les industries et dans le secteur des transports et de l'agriculture.

4.8.5. Autres documents stratégiques contribuant aux visées de l'orientation 8¹⁴⁹

- [Politique énergétique 2030](#) et [Plan d'action 2017-2020](#)
- [Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023](#)
- [Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020](#) et [Plan d'action 2013-2020](#)
- [Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023](#)

146. J. Whitmore, P.-O. Pineau et J. Harvey, 2019. *Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie*. Rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

147. Cet investissement provient du Fonds vert et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral (FEFEC).

148. Transition énergétique Québec. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, 2019, [En ligne], <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/acces-a-linformation/documents-diffuses-systematiquement>.

149. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle exclut notamment les documents gouvernementaux entrés en vigueur avant 2015 et ceux qui ont été terminés en 2018-2019.

5. PROGRÈS DES TABLES D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AINSI QUE DES MUNICIPALITÉS ET ENTREPRISES

L'article 4 de la *Loi sur le développement durable* prévoit que le gouvernement du Québec peut assujettir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les établissements de santé et de services sociaux aux dispositions de cette loi. Le gouvernement, dans la mise en œuvre de la stratégie, a choisi de privilégier une démarche volontaire. La stratégie prévoit dès lors de renforcer son appui aux démarches de développement durable dans les réseaux plutôt que de les assujettir à la loi.

Les tables d'accompagnement-conseil en matière de développement durable ont été créées par la stratégie pour renforcer l'appui gouvernemental aux réseaux. Des cibles quant à la proportion des organisations non assujetties qui ont entrepris une démarche de développement durable ont aussi été fixées, pour 2020, dans les secteurs municipal, de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Réseau de la santé et des services sociaux

1. Cible : d'ici 2020, **25 %** des établissements de santé et de services auront adopté une démarche de développement durable

- Résultat 2017-2018¹⁵⁰ : **13 %**¹⁵¹
- Écart par rapport à la cible : -12 %

2. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil en matière de développement durable du réseau de la santé et des services sociaux

- Réalisé à 83 %

Réseau de l'éducation

1. Cible : d'ici 2020, **30 %** des établissements scolaires auront adopté une démarche de développement durable

Résultat 2017-2018 : **19 %**¹⁵²
Écart par rapport à la cible : -11 %

2. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable :

- Réalisé à 78 %

Municipalités

1. Cible : d'ici 2020, **30 %** des établissements scolaires auront adopté une démarche de développement durable

Résultat 2017-2018 : **16 %**¹⁵³
Écart par rapport à la cible : -14 %

2. État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement-conseil des municipalités en matière de développement durable

- Réalisé à 60 %

Entreprises

150. Le seuil pour considérer qu'une cible est atteinte ou non est de zéro (par ex. : une cible de 6 % pour laquelle le résultat de mise en œuvre est 5,9 % est considérée non atteinte).

151. Le résultat du sondage 2018-2019 sera connu à la fin de 2020.

152. Le résultat du sondage 2018-2019 sera connu à la fin de 2020.

153. Le résultat du sondage 2018-2019 sera connu à la fin de 2020.

1. Cible : d'ici 2020, **30 %** des établissements scolaires auront adopté une démarche de développement durable

Résultat 2017-2018 : **10 %**¹⁵⁴

Écart par rapport à la cible : -20 %

2. État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement-conseil des entreprises en matière de développement durable

- Réalisé à 75 %

154. Le résultat du sondage 2018-2019 sera connu à la fin de 2020.

Annexes



Annexe 1

Renseignements additionnels (A)

Chacun des ministères et organismes (MO) doit produire un plan d'action de développement durable (PADD).

Un PADD est un document à caractère public qui définit la contribution d'un MO à l'atteinte des objectifs de la stratégie. Plus précisément, il s'agit d'un plan lié à la mission du MO, qui détermine les actions que celui-ci mènera pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie. Chaque MO est responsable et imputable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la reddition de comptes de son PADD. Chaque MO rend public annuellement l'état d'avancement de sa contribution à la stratégie dans son rapport annuel de gestion (RAG).

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable se fait à partir de la compilation des engagements pris par les MO dans leur PADD pour contribuer aux objectifs et aux résultats recherchés de la stratégie et à partir des résultats de mise en œuvre présentés dans les RAG.

Renseignements additionnels (B)

L'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD) se veut une réponse directe à un besoin déterminé par le MELCC ainsi qu'aux recommandations du Commissaire au développement durable. Ce dernier recommande au MELCC d'être plus directif envers les entités afin d'augmenter la qualité de leur planification et leur engagement en matière de développement durable. Ce projet vise également à améliorer la communication des résultats aux décideurs et à la population.

L'IPDD a été créé avec la collaboration du SCT en 2019. La méthodologie utilisée est similaire à celle qui avait été employée pour calculer la note du [tableau de bord de la performance des ministères](#) pour les plans stratégiques.

L'IPDD est pour l'instant calculé pour les vingt ministères de l'administration publique et publié sur le site [Québec.ca](#). Il est prévu que l'IPDD des organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* soit calculé à partir de l'année 2022-2023.

La note globale d'un ministère est établie en fonction de :

- a) La qualité du plan d'action de développement durable (PADD), ventilé selon les critères ci-dessous (50 % du pointage) :
 - 75 % pour le taux d'indicateurs et de cibles de qualité⁽¹⁾
 - 10 % pour le taux d'indicateurs et de cibles ambitieux⁽²⁾
 - 10 % pour le taux d'actions de qualité⁽³⁾
 - 5 % pour le taux d'indicateurs de résultats⁽⁴⁾
- b) L'atteinte des cibles du PADD en date du 31 mars, dans le rapport annuel de gestion de l'année visée (50 % du pointage).

Rang	Ministère	Qualité du PADD 2018-2019	Atteinte des cibles 2018-2019	IPDD 2018-2019
1	Affaires municipales et Habitation	79 %	82 %	81 %
2	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	84 %	70 %	77 %
3	Relations internationales et Francophonie	78 %	73 %	75 %
4	Économie et Innovation	76 %	72 %	74 %
5	Secrétariat du Conseil du trésor	64 %	73 %	68 %
6	Culture et Communications	70 %	63 %	66 %
7	Tourisme	64 %	53 %	59 %
8	Immigration, Francisation et Intégration	52 %	59 %	56 %
9	Justice	53 %	58 %	56 %
10	Transports	83 %	28 %	55 %
11	Forêts, Faune et Parcs	56 %	52 %	54 %
12	Santé et Services sociaux	35 %	73 %	54 %
13	Sécurité publique	51 %	52 %	52 %
14	Conseil exécutif	38 %	63 %	50 %
15	Famille	46 %	51 %	49 %

16	Finances	35 %	60 %	47 %
17	Éducation et Enseignement supérieur ⁽⁵⁾	31 %	59 %	45 %
18	Énergie et Ressources naturelles	39 %	40 %	40 %
19	Travail, Emploi et Solidarité sociale	29 %	50 %	40 %
20	Environnement et Lutte contre les changements climatiques	40 %	30 %	35 %
Moyenne des ministères		55 %	58 %	57 %

Notes explicatives

Les résultats sont arrondis à l'unité près.

1. Un indicateur cible de qualité est spécifique, mesurable, atteignable, pertinent, temporellement défini et ambitieux. Également, pour qu'un indicateur cible soit considéré comme étant de qualité, la présence d'une cible est obligatoire et l'indicateur cible doit avoir une référence lorsque cela est nécessaire (année et donnée de départ).

2. Pour être jugé ambitieux, un indicateur cible doit démontrer un effet fort et structurant par rapport à l'objectif final.

3. Une action de qualité est spécifique et pertinente à la stratégie gouvernementale de développement durable et elle doit être cohérente avec les indicateurs et les cibles qui permettent de la mesurer.

4. Est calculé selon la formule suivante :

$(\text{Nombre d'indicateurs de résultats} \times 100) / \text{Nombre total d'indicateurs dans le Plan d'action de développement durable}$

Aux fins du calcul, les indicateurs d'extrants et d'effets-impacts sont considérés comme étant des indicateurs de résultats.

5. En l'absence de cibles dans le PADD, la qualité de ce dernier n'aurait pas pu être évaluée. Toutefois, la note a été calculée en fonction des cibles présentées dans le rapport annuel de gestion.

Renseignements additionnels (C)

Liste des mesures écofiscales répertoriées en 2018-2019 par le ministère des Finances (MFQ)

Transports et énergie

- Taxe sur les carburants
- Majorations de la taxe spécifique sur l'essence de 3 cents et de 1 cent
- Remboursement de la taxe spécifique sur les carburants à l'égard du biodiesel
- Crédit d'impôt pour la production de biodiesel au Québec
- Crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique
- Crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol
- Crédit d'impôt pour la production d'huile pyrolytique
- Contributions additionnelles des automobilistes au transport en commun
- Remboursement de la taxe sur les carburants et de la TVQ pour les transporteurs en commun
- Non-imposition des avantages accordés aux employés
- Déduction additionnelle de 100 % dans le calcul du revenu de l'employeur pour le transport en commun
- Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à l'égard de véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée
- Exemption au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules de luxe applicable sur les véhicules électriques d'une valeur de 75 000 \$ et moins
- Taux d'amortissement à 100 % pour les véhicules zéro émission

- Gratuité des traverses tarifées et des ponts de l'A25 et de l'A30

Matières résiduelles

- Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles
- Consigne publique et privée sur les bouteilles de bière et les contenants de boissons gazeuses
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (écofrais)
- Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage (droit environnemental de 3 \$ sur chaque pneu neuf mis sur le marché)

Conservation environnementale

- Avantages fiscaux associés au don écologique
- Exemption de taxes municipales et scolaires pour les réserves naturelles en milieu privé
- Crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement
- Compensation financière pour perte de milieu humide et hydrique
- Déduction des contributions à une fiducie pour l'environnement

Eau

- Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles
- Redevances exigibles sur l'utilisation de l'eau

Changements climatiques

- Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE)
- Augmentation à 100 % du taux de la déduction pour amortissement (DPA) et nouvelle déduction additionnelle comportant un volet visant le matériel désigné de production d'énergie propre
- Crédit d'impôt RénoVert

Ressources industrielles

- Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources (volet énergies renouvelables et économie d'énergie)
- Droits annuels exigibles des titulaires d'une attestation d'assainissement en milieu industriel
- Actions accréditatives/réduction de base de 100 % des frais canadiens d'exploitation, frais canadiens de mise en valeur et frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz

Annexe 2

Renseignements méthodologiques (A)

Le *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation*¹⁵⁵ du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) définit un objectif SMART comme « un état souhaité et mesurable d'une situation après l'action ».

Pour être SMART, un objectif doit être idéalement spécifique, mesurable, approprié, réaliste et délimité dans le temps (SMART).

Catégorie d'atteinte de la cible	Critères utilisés pour qualifier l'atteinte de la cible
Atteint – Avant ou à la date prévue	<ul style="list-style-type: none">La cible est atteinte avant la date prévue par la cible.
Atteint – Après la date prévue	<ul style="list-style-type: none">La cible est atteinte après la date prévue par la cible.
Non atteint – Débuté	<ul style="list-style-type: none">La mise en œuvre de l'engagement n'est pas débutée.L'engagement n'a pas de cible.L'engagement a une cible, mais cette dernière ne permet pas d'être appréciée à l'aide de l'information fournie (par ex. : absence d'indicateur ou indicateur présent, mais inapproprié par rapport à la cible).
Non atteint – Pas débuté	<ul style="list-style-type: none">Il n'y a pas de résultat dans le rapport annuel de gestion.La mise en œuvre de l'engagement n'est pas débutée.L'engagement n'a pas de cible.L'engagement a une cible, mais cette dernière ne permet pas d'être appréciée à l'aide de l'information fournie (par ex. : absence d'indicateur ou indicateur présent mais inapproprié par rapport à la cible).L'engagement a été abandonné sans que la cible soit atteinte¹⁵⁶.

Notes explicatives

La cible du rapport annuel de gestion l'emporte sur la cible prévue dans le plan d'action de développement durable (si la cible a changé).

Le seuil pour considérer qu'une cible est atteinte ou non est de zéro (par ex. : une cible de 6 % pour laquelle le résultat de mise en œuvre est 5,9 % est considérée non atteinte).

Renseignements méthodologiques (B)

Liste des ministères et organismes (MO) assujettis à la *Loi sur le développement durable* et à la production d'un plan d'action de développement durable au 31 mars 2019 – Total : 112 MO

Ministères (20)

155. Secrétariat du Conseil du trésor. *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation*, 2014, [En ligne], https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/GuideGestionAxeResultat.pdf.

156. Les engagements abandonnés par défaut lors de l'adoption d'un nouveau plan d'action de développement durable (PADD) sont exclus de ce critère. Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans le rapport.

- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère des Finances
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère du Tourisme
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Secrétariat du Conseil du trésor

Organismes (92)

- Autorité des marchés financiers
- Autorité des marchés publics
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Centre de la francophonie des Amériques
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Centre de services partagés du Québec
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Commission de l'éthique en science et technologie
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Commission de toponymie du Québec
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Commission des services juridiques
- Commission des transports du Québec
- Commission municipale du Québec
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Conseil Cris-Québec sur la foresterie
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Conseil de gestion du Fonds vert
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil du patrimoine culturel du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de la langue française

- Conseil supérieur de l'éducation
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Corporation d'urgence santé
- Curateur public
- École nationale de police du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Financement Québec
- Fonds d'aide aux actions collectives
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
- Fonds de recherche du Québec – Santé
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture
- Héma-Québec
- Hydro-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut national des mines
- Investissement Québec
- La Financière agricole du Québec
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crûs
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office des professions du Québec
- Offices jeunesse internationaux du Québec
- Office québécois de la langue française
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie de l'énergie
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des installations olympiques
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du logement
- Retraite Québec
- Revenu Québec
- Société d'habitation du Québec
- Société de développement de la Baie-James
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société de télédiffusion du Québec
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
- Société des traversiers du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société du Plan Nord
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise des infrastructures

- Société québécoise d'information juridique
- Sûreté du Québec
- Transition énergétique Québec
- Tribunal administratif du travail

Liste des ministères et organismes (MO) contrevenant à leur obligation législative de production d'un plan d'action de développement durable au 31 mars 2019 – Total : 6 MO

- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Commission de l'éthique en science et technologie
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- Institut national des mines
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Les MO contrevenant à leur obligation législative sont les mêmes qu'en 2017, à l'exception de Transition énergétique Québec qui a publié son plan d'action en 2019¹⁵⁷.

Liste des ministères et organismes (MO) nouvellement assujettis qui n'ont pas encore publié leur plan d'action de développement durable, mais qui respectent le délai prescrit pour se conformer au 31 mars 2019 – Total : 2 MO

- Autorité des marchés publics
- Commissaire à la santé et au bien-être

Renseignements méthodologiques (C)

Au 31 mars 2019, 112 ministères et organismes (MO) étaient assujettis à la loi et à la production d'un PADD. Seuls 99 plans d'action de développement durable sont toutefois considérés aux fins de ce rapport. La section ci-dessous décrit les raisons expliquant l'écart entre le nombre de PADD attendu en vertu de l'assujettissement des MO et le nombre de PADD effectivement pris en compte dans le rapport.

1. Six MO contreviennent à leur obligation législative et n'ont pas produit de PADD.
2. Deux MO ont nouvellement été assujettis et n'ont pas encore produit leur PADD. Ils respectent cependant le délai prescrit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
3. Un MO a adopté son PADD, mais, au 31 mars 2019, un an de mise en œuvre de ce PADD n'avait pas encore été effectué et aucune reddition de comptes n'était inscrite au rapport annuel de gestion 2018-2019. Le PADD et ses engagements seront par conséquent considérés dans le rapport final de la stratégie.
4. Un MO a produit son PADD en 2016, mais aucune preuve de la mise en œuvre de ce PADD n'existe puisque le MO ne s'est pas conformé à son obligation législative de reddition de comptes dans ses rapports annuels de gestion. Le PADD et ses engagements ne sont donc pas pris en compte dans le rapport.
5. Les trois Fonds de recherche du Québec¹⁵⁸ ont chacun produit un PADD. Cependant, ces PADD sont identiques, à l'exception d'un nombre très restreint d'engagements spécifiques. Les engagements identiques sont mis en œuvre une seule fois pour les trois Fonds. Pour cette raison, les trois PADD ont été fusionnés en un et un seul PADD a été comptabilisé aux fins du rapport.
6. L'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie du Québec ont produit un seul PADD pour deux et le mettent en œuvre conjointement.

157. Transition énergétique Québec. *Plan d'action de développement durable 2019-2023*, 2019, [En ligne], <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications>.

158. Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologique (FRQNT), le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Annexe 3

Suivi détaillé de la mise en œuvre des engagements pris par les ministères et organismes (MO) pour contribuer à la réalisation des objectifs et des résultats recherchés de la stratégie

Au 31 mars 2019, les MO avaient adopté 99 PADD comprenant 2 056 engagements¹⁵⁹ pour mettre en œuvre la stratégie. La section ci-dessous présente le nombre de MO contributeurs et le nombre d'engagements pris par ceux-ci pour contribuer aux 27 objectifs et 67 résultats recherchés de la stratégie ainsi que le niveau de réalisation de ces engagements aux 31 mars 2017 et 2019.

Note méthodologique

Les précisions ci-dessous permettent de clarifier l'interprétation des données du suivi détaillé de la mise en œuvre des engagements des MO.

1. Comptabilisation des engagements

Certains engagements pris par les MO dans leur PADD peuvent contribuer aux visées d'un objectif de la stratégie sans pour autant être associés à un résultat recherché spécifique. Ces engagements sont qualifiés aux fins de l'analyse d'engagements « sans résultat recherché ». La comptabilisation de ces engagements sans résultat recherché explique pourquoi la somme des engagements calculée par résultat recherché diffère de la somme des engagements par objectif. Cela explique pourquoi, par exemple, le nombre d'engagements de l'objectif 2.2 est de 17 alors que la somme des engagements des résultats recherchés 22 à 24 de l'objectif 2.2 est de 14. Cela s'explique par le fait que l'objectif 2.2 compte 3 engagements sans résultat recherché.

La même logique s'applique à la somme des engagements par orientation. La somme des engagements par objectif d'une orientation peut différer de la somme totale des engagements d'une orientation en raison des engagements sans résultat recherché.

2. Comparaison des données 2017 et 2019

Les données de 2017 figurant dans le tableau de suivi ci-dessous correspondent aux données du Rapport de mi-parcours de la stratégie¹⁶⁰. Les données 2019 mettent à jour les données de 2017 au 31 mars 2019.

Les variations dans le nombre de MO contributeurs, le nombre d'engagements et le niveau de réalisation des engagements entre 2017 et 2019 peuvent s'expliquer par la mise à jour ou l'adoption d'un nouveau PADD. Ces mises à jour ou adoption impliquent des ajouts, des abandons ou des modifications d'engagements qui peuvent modifier le nombre d'engagements par résultat recherché entre 2017 et 2019. Le nombre de MO contributeurs peut également varier en raison d'une mise à jour puisqu'un MO peut ne plus avoir d'engagement envers un résultat recherché ou un objectif. Ce nombre est également influencé par la création ou l'abolition d'un MO.

Ces facteurs influencent aussi le niveau de réalisation des engagements. En effet, l'adoption d'un nouveau PADD entre 2017 et 2019 peut, pour certains objectifs, impliquer de nouveaux engagements dont la réalisation n'est pas encore débutée. Ce faisant, le niveau de réalisation total des engagements pourrait diminuer entre 2017 et 2019 (par ex. : le résultat recherché 59).

159. Ce total inclut les engagements qui n'ont pas pu être associés à un résultat recherché, à un objectif ou à une orientation, mais qui contribuent tout de même à la stratégie.

160 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport de mi-parcours 2015-2017 de la stratégie gouvernementale de développement durable*, 2020, [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport-mi-parcours/Rapport-mi-parcours-2015-2017.pdf.

Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1 Contribuer à l'atteinte des résultats recherchés en matière de gestion écoresponsable dans les six domaines importants du fonctionnement des ministères et organismes		
	2017	2019
Nombre d'engagements	883	895
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	27	54
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	34	24
<i>Engagements non réalisés</i>	39	22

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 1.1		
RR-01 – 95 % des MO réalisent des actions écoresponsables liées à la gestion de leurs ressources matérielles et des matières résiduelles		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	(15)	(14)
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	87	85
Nombre d'engagements	240	243
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	63	80
RR-02 – D'ici 2020, réduire de 9 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport à leur niveau de 2009-2010		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	(1,5)	6,3
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	38	36
Nombre d'engagements	59	68
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	64	76
RR-03 – 90 % des MO réalisent des actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	(19)	(16)
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	77	78
Nombre d'engagements	132	131
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	65	74
RR-04 – D'ici 2020, diminuer de 10 % les émissions de GES des bâtiments des MO par rapport à leur niveau de 2009-2010		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	8	13,9
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	20	21
Nombre d'engagements	28	28
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	71	79
RR-05 – Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	29	28
Nombre d'engagements	49	51
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	61	78

Société québécoise des infrastructures (SQI)¹⁶¹		
	2017	2019
Parc immobilier de la SQI (nombre d'immeubles)	1 011	1 021
Part dont la SQI est propriétaire	345	346
Part louée par la SQI	666	675
Nombre de certifications BOMA BEST ¹⁶²	41	21

161. Tout comme en 2017, les accomplissements de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont été utilisés pour évaluer la performance de l'Administration publique en matière de construction, de rénovation et de gestion immobilière écoresponsables. Les résultats sont issus du rapport annuel de gestion 2018-2019 de la SQI.

162. Le programme de certification environnementale Building Environmental Standards (BEST) de Building Owners and Managers Association (BOMA) est applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service.

Nombre de certifications LEED ¹⁶³	29	30
RR-06 – 70 % des MO mettent en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	(25)	(24)
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	49	48
Nombre d'engagements	75	75
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	64	79
RR-07 – 50 % des MO réalisent des produits et activités de communication et organisent des événements écoresponsables		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	7	6
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	62	59
Nombre d'engagements	96	95
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	64	81
RR-08 – D'ici 2020, 50 % des MO intègrent des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaborent une politique d'acquisition		
	2017	2019
Écart en points de pourcentage par rapport à la cible	(15)	(7)
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	38	45
Nombre d'engagements	42	56
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	33	64
RR-09 – Augmentation notable des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	66	64
Nombre d'engagements	142	129
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	24	74
Objectif 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics		
	2017	2019
Nombre d'engagements	168	167
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	23	47
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	32	31
<i>Engagements non réalisés</i>	45	22
Résultats recherchés (RR) de l'objectif 1.2		
RR-10 – Mise en œuvre par les MO de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	83	77
Nombre d'engagements	132	123
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	55	80
RR-11 – Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aides à la décision tenant compte des principes de développement durable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	29	28
Nombre d'engagements	34	31
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	47	71
RR-12 – Élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et les projets structurants du gouvernement		
Consulter les résultats de mise en œuvre du chantier 6.		
RR-13 – Prise en compte des principes de développement durable dans le processus de révision des programmes gouvernementaux		

163. Le programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation d'un projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

Aucun engagement formel de la part des MO.

Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales		
	2017	2019
Nombre d'engagements	50	47
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	18	68
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	40	19
<i>Engagements non réalisés</i>	42	13

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 1.3		
RR-14 – Élaboration et publication d'un cadre de référence gouvernemental en matière de participation publique		
	2017	2019
Nombre d'engagements attendus	1	1
Pourcentage de l'engagement réalisé ou en voie de l'être	100	100
RR-15 – Augmenter l'utilisation de moyens encourageant et facilitant la consultation et la participation et participation publique dans les travaux des MO		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	27	24
Nombre d'engagements	49	46
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	57	87

Objectif 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		
	2017	2019
Nombre d'engagements	325	328
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	44	59
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	33	21
<i>Engagements non réalisés</i>	23	20

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 1.4		
RR-16 – Tenir des formations en matière de développement durable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	27	29
Nombre d'engagements	80	83
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	60	72
RR-17 – Promouvoir et mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	7	13
Nombre d'engagements	17	24
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	65	67

Objectif 1.5 Contribution à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable du ministère de la Culture et des Communications		
	2017	2019
Nombre d'engagements	202	210
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	42	59
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	22	18
<i>Engagements non réalisés</i>	36	23

Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable		
	2017	2019
Nombre d'engagements	41	38
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	42	58
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	29	21

<i>Engagements non réalisés</i>	29	21
Résultats recherchés (RR) de l'objectif 1.6		
RR-18 – Réalisation par les MO de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	18	14
Nombre d'engagements	27	21
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	70	81
RR-19 – Consolidation des liens de collaboration et de coopération avec les pays et les États de la Francophonie sur ces sujets, notamment par l'entremise de l'Organisation internationale de la Francophonie		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	9	8
Nombre d'engagements	13	15
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	77	73

Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Objectif 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles verts et responsables		
	2017	2019
Nombre d'engagements	45	41
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	22	59
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	45	24
<i>Engagements non réalisés</i>	33	17

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 2.1¹⁶⁴		
RR-20 – Mettre en œuvre des mesures ou contribuer à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et le déploiement de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine		
RR-21 – Mettre en œuvre des mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans les secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable, notamment dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité ainsi que de la gestion responsable des ressources naturelles		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	21	18
Nombre d'engagements	45	41
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	67	83

Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables au Québec		
	2017	2019
Nombre d'engagements	14	17
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	50	82
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	43	6
<i>Engagements non réalisés</i>	7	12

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 2.2		
RR-22 – Adopter des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	9	10
Nombre d'engagements	13	13
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	92	92

164. Les résultats du RR-20 et du RR-21 sont présentés conjointement en raison de leur complémentarité et du nombre restreint d'engagements recensés.

RR-23 – Adopter des mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	1	3
Nombre d'engagements	1	3
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	100	100
RR-24 – Promouvoir l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	0	1
Nombre d'engagements	0	1
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	n.a	0

Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		
	2017	2019
Nombre d'engagements	34	48
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	18	29
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	32	38
<i>Engagements non réalisés</i>	50	33

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 2.3		
RR-25 – Utiliser des mesures d'écofiscalité		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	2
Nombre d'engagements	4	3
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	75	100
RR-26 – Intégrer des critères d'écoresponsabilité et des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	14	14
Nombre d'engagements	22	24
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	55	54
RR-27 – Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	4	5
Nombre d'engagements	7	19
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	29	79

Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable		
	2017	2019
Nombre d'engagements	17	19
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	29	74
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	47	21
<i>Engagements non réalisés</i>	24	5

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 2.4		
RR-28 – Développer les compétences liées aux filières vertes et au développement durable et faciliter le placement de la main-d'œuvre		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	9	10
Nombre d'engagements	13	16
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	69	94
RR-29 – Promouvoir des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	2
Nombre d'engagements	4	3

Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	100	100
---	-----	-----

Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables		
	2017	2019
Nombre d'engagements	5	20
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	20	40
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	60	25
<i>Engagements non réalisés</i>	20	35

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 2.5		
RR-30 – Diffuser de l'information et sensibiliser le public à la consommation responsable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	13	12
Nombre d'engagements	19	20
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	68	65
RR-31 – Encadrer et développer l'étiquetage, dont la certification en matière de développement durable dans des secteurs stratégiques		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	0	1
Nombre d'engagements	0	2
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	0	100
RR-32 – Accroître le nombre de mesures ou de projets qui visent à intégrer des externalités environnementales dans le prix des biens et des services		
Aucun engagement pris par les ministères et organismes en 2017 et 2019.		

Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité		
	2017	2019
Nombre d'engagements	33	33
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	27	55
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	46	36
<i>Engagements non réalisés</i>	27	9

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 3.1		
RR-33 – Adopter des pratiques et des modes de gestion des ressources naturelles responsables et respectueux		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	10	10
Nombre d'engagements	22	22
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	77	86
RR-34 – Renforcer et développer des mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	4	4
Nombre d'engagements	9	9
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	56	100

Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société		
	2017	2019
Nombre d'engagements	29	29
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	21	48
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	45	31
<i>Engagements non réalisés</i>	34	21

Résultats recherchés (RR) de l'objectif 3.2		
--	--	--

RR-35 – D’ici 2020, développer ou modifier dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) et, ce faisant, aux objectifs d’Aichi		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	4
Nombre d’engagements	7	8
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	86	88
RR-36 – Mettre en œuvre des mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	11	9
Nombre d’engagements	17	15
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	65	67
RR-37 – Mettre en valeur les biens et services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.)		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	4	2
Nombre d’engagements	4	2
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	50	100

Orientation 4 – Favoriser l’inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		
	2017	2019
Nombre d’engagements	42	34
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	26	47
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	24	32
<i>Engagements non réalisés</i>	50	21

Résultat recherché (RR) de l’objectif 4.1		
RR-38 – Augmenter la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	21	17
Nombre d’engagements	42	30
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	50	77

Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale qui contribuent à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités		
	2017	2019
Nombre d’engagements	55	53
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	42	53
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	25	24
<i>Engagements non réalisés</i>	33	23

Résultat recherché (RR) de l’objectif 4.2		
RR-39 – Renforcer l’appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d’économie sociale contribuant à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	29	28
Nombre d’engagements	54	53
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	69	77
Objectif 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		
	2017	2019
Nombre d’engagements	23	27
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	52	74
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	26	15

<i>Engagements non réalisés</i>	22	11
Résultat recherché (RR) de l'objectif 4.3		
RR-40 – Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	14	13
Nombre d'engagements	23	23
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	78	91

Orientation 5 – Améliorer, par la prévention, la santé de la population

Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		
	2017	2019
Nombre d'engagements	52	48
Niveau de réalisation des engagements (en %) ¹⁶⁵		
<i>Engagements réalisés</i>	41	77
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	17	6
<i>Engagements non réalisés</i>	42	17

Résultat recherché (RR) de l'objectif 5.1		
RR-41 – Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	8	8
Nombre d'engagements	8	8
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	38	63
RR-42 – Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	14	13
Nombre d'engagements	20	19
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	85	84

Objectif 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		
	2017	2019
Nombre d'engagements	70	61
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	27	47
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	26	32
<i>Engagements non réalisés</i>	47	21

Résultat recherché (RR) de l'objectif 5.2		
RR-43 – Mettre en œuvre des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	32	28
Nombre d'engagements	58	54
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	57	78
RR-44 – Mettre en œuvre des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes associés à l'activité humaine		
RR-45 – Mettre en œuvre des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur		
RR-46 – Mettre de l'avant des interventions concertées pour assurer la protection des sources d'eau potable et l'approvisionnement de la population ¹⁶⁶		
	2017	2019

165. Correction de pourcentage publié dans le rapport de mi-parcours 2015-2017.

166. Les résultats du RR-44 à 46 sont présentés conjointement en raison de leur complémentarité et du nombre restreint d'engagements recensés.

Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	4	3
Nombre d'engagements	5	4
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	40	50

Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire		
	2017	2019
Nombre d'engagements	29	27
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	38	59
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	34	22
<i>Engagements non réalisés</i>	28	19

Résultat recherché (RR) de l'objectif 6.1		
RR-47 – Renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	3
Nombre d'engagements	3	3
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	72	100
RR-48 - Créer et diffuser des outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	10	8
Nombre d'engagements	20	16
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	75	88

Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires		
RR-49 – Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable		
Se référer à la section du rapport dédié aux Tables d'accompagnement-conseil.		

Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		
	2017	2019
Nombre d'engagements	28	25
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	36	68
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	43	12
<i>Engagements non réalisés</i>	21	20

Résultat recherché (RR) de l'objectif 6.3		
RR-50 – Mettre en œuvre des initiatives favorisant la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	13	11
Nombre d'engagements	26	23
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	77	83

Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres d'origine naturelle		
	2017	2019
Nombre d'engagements	22	22
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	14	73
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	41	4
<i>Engagements non réalisés</i>	45	23

Résultat recherché (RR) de l'objectif 6.4		
--	--	--

RR-51 – Viser le transfert de connaissances et d’outils qui soutiennent l’adaptation aux changements climatiques		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	7	4
Nombre d’engagements	10	7
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	70	86
RR-52 – Viser la mise en œuvre de mesures pour diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des effets des changements climatiques ou atténuer les conséquences des sinistres d’origine naturelle		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	7	9
Nombre d’engagements	12	14
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	42	79

Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.1 Accroître l’accès aux services, aux lieux d’emploi ainsi qu’aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l’aménagement du territoire et des transports durables		
	2017	2019
Nombre d’engagements	11	11
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	10	36
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	45	46
<i>Engagements non réalisés</i>	45	18

Résultat recherché (RR) de l’objectif 7.1		
RR-53 – Accroître l’intégration de la planification des transports dans l’aménagement du territoire en prenant en compte l’efficience économique, l’environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	2	2
Nombre d’engagements	3	3
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	0	67
RR-54 – Soutenir l’amélioration des services en transports collectifs et actifs		
RR-55 – Mettre en œuvre des mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs¹⁶⁷		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	1	1
Nombre d’engagements	3	3
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	100	100
RR-56 – Accroître l’accès aux services, aux lieux d’emploi ainsi qu’aux territoires		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	3
Nombre d’engagements	5	5
Pourcentage d’engagements réalisés ou en voie de l’être	60	80

Objectif 7.2 Appuyer l’électrification des transports et améliorer l’efficacité énergétique de ce secteur pour développer l’économie et réduire les émissions de GES		
	2017	2019
Nombre d’engagements	12	12
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	25	58
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	67	34
<i>Engagements non réalisés</i>	8	8

Résultat recherché (RR) de l’objectif 7.2		
RR-57 – Augmenter l’électrification des transports collectifs et individuels		
	2017	2019

167. Les résultats du RR-54 et 55 sont présentés conjointement en raison de leur complémentarité et du nombre restreint d’engagements recensés.

Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	6	7
Nombre d'engagements	7	8
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	86	100
RR-58 – Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES		
RR-59 – Accroître le soutien à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique ¹⁶⁸		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	2
Nombre d'engagements	4	3
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	100	67
RR-60 – Réduire la consommation des produits pétroliers dans les transports		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	1	1
Nombre d'engagements	1	1
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	100	100

Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique		
	2017	2019
Nombre d'engagements	22	22
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	27	41
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	50	18
<i>Engagements non réalisés</i>	23	41

Résultat recherché (RR) de l'objectif 8.1		
RR-61 – Instaurer des mesures et réaliser des projets favorisant l'efficacité énergétique		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	7	7
Nombre d'engagements	15	15
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	80	60 ¹⁶⁹
RR-62 – Appuyer l'innovation et les transferts technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique		
Aucun engagement formel de la part des MO.		
RR-63 – Diffuser des connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO¹⁷⁰		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	6	6
Nombre d'engagements	7	7
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	57 ¹⁷¹	57

Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise		
	2017	2019
Nombre d'engagements	5	6
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	20	50
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	40	33
<i>Engagements non réalisés</i>	40	17

168. Les résultats du RR-58 et 59 sont présentés conjointement.

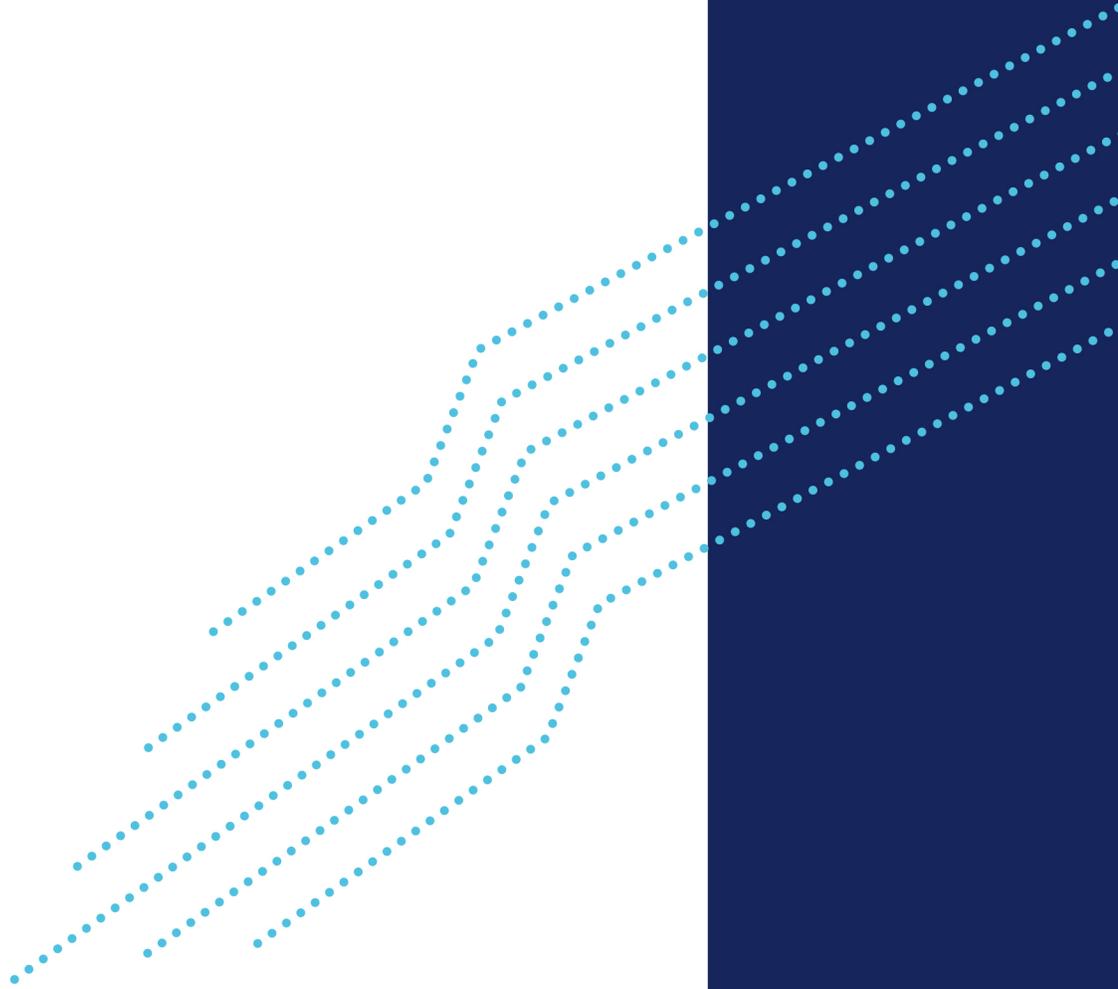
169. La diminution observée entre 2017 et 2019 s'explique par la modification de deux engagements. La mise en œuvre de ces engagements modifiés n'est pas encore réalisée ni entamée.

170. Les résultats du RR-62 et 63 sont présentés conjointement.

171. Une correction a été effectuée au résultat du rapport mi-parcours 2015-2017. Le statut d'un engagement débuté a été modifié à non atteint et non débuté. Le pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être est donc de 57 % plutôt que 71 %.

Résultat recherché (RR) de l'objectif 8.2		
RR-64 – Réaliser des mesures et des projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	4	3
Nombre d'engagements	5	4
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	60	75
RR-65 – Appuyer la recherche et le développement en matière d'énergies renouvelables		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	0	2
Nombre d'engagements	0	2
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	0	100
Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		
	2017	2019
Nombre d'engagements	9	7
Niveau de réalisation des engagements (en %)		
<i>Engagements réalisés</i>	11	29
<i>Engagements en cours de réalisation</i>	33	28
<i>Engagements non réalisés</i>	56	43
Résultat recherché (RR) de l'objectif 8.3		
RR-66 – Réaliser des mesures et des projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		
	2017	2019
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	3	3
Nombre d'engagements	6	5
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	17	40
RR-67 – Diffuser des connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO		
	2017	2019¹⁷²
Nombre de MO qui contribuent au résultat recherché	1	0
Nombre d'engagements	1	0
Pourcentage d'engagements réalisés ou en voie de l'être	100	s.o

¹⁷² La disparition de l'engagement en 2019 s'explique par un abandon de l'engagement dans le cadre de la mise à jour d'un plan d'action de développement durable entre 2017 et 2019.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 